



RAPPORT DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT REALISATION DE TRAVAUX DANS UN IMMEUBLE BÂTI

Code du Travail – article R4412-97
Décret n° 2012-639 du 4 mai 2012
Décret no 2013-594 du 5 juillet 2013
Décret n°2015-789 du 29 juin 2015
Norme NFX 46-020 – août 2017

Rapport N° 629240 établi le 01/03/2019

DOJO - RUE BERTRAND CAUBET
31220 CAZERES

Programme de travaux :
Réhabilitation et extension du dojo de la commune de CAZERES
Ref : Voir annexe TRAVAUX ENVISAGES



Donneur d'ordre :

**COMMUNE DE CAZERES-SUR-GARONNE - Place de l'Hotel de Ville - 31220
CAZERES**

Représentant ayant accompagné l'opérateur de repérage : Aucun accompagnateur

Laboratoire ayant effectué les éventuelles analyses :

**FLASHLAB - 38 Rue de l'Industrie - 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN -
Numéro d'accréditation COFRAC : 1-5765**

Opérateur de repérage : Frédéric BLAISE

QUALICONSULT IMMOBILIER

Parc Club Millénaire - Bât 18 - 1025 Rue Henri Becquerel
34000 MONTPELLIER

Tel. 04 67 13 80 50 - Fax 04 67 13 80 51
montpellier.qci@qualiconsult.fr

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

SOMMAIRE

I.	CONCLUSIONS.....	3
II.	CONDITIONS DE REALISATION DE LA MISSION :.....	5
III.	OBSERVATIONS :.....	5
IV.	PREAMBULE.....	7
V.	BUT DE LA MISSION	8
VI.	TEXTES REGLEMENTAIRES.....	10
VII.	METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC.....	11
	1. Obligations du donneur d'ordre	11
	2. Phase de repérage	11
	3. Phase prélèvement et analyse d'échantillons	11
VIII.	LOCAUX VISITES ET NON VISITES.....	12
	1. Liste des locaux visités et non visités	12
	2. Liste des matériaux et produits contenant de l'amiante	12
	3. Liste des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante	12
IX.	RECOMMANDATIONS GENERALES DE SECURITE	14

ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION

ANNEXE 2 - PLANS ET CROQUIS

ANNEXE 3 - PHOTOS

ANNEXE 4 - PROCES VERBAUX DU LABORATOIRE

ANNEXE 5 - AUTRE(S) DOCUMENT(S) LIE(S) A LA CONSTRUCTION

ANNEXE 6 - DESCRIPTIF DES TRAVAUX ENVISAGES

ANNEXE 7 - ATTESTATION D'ASSURANCE

ANNEXE 8 - ATTESTATION DE CERTIFICATION

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

I. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent pré-rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante :

MATERIAU	LOCALISATION	CRITERE DE CONCLUSION	OBSERVATIONS / REMARQUES / MOTIFS
Plaques en fibres-ciment Plaques ondulées (Plaques ondulées et planes)	<u>Extérieur</u> Toiture 1, Toiture 2	Résultat d'analyse	/

Dans le cadre de la mission objet du présent pré-rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

MATERIAU	LOCALISATION	CRITERE DE CONCLUSION	OBSERVATIONS / REMARQUES / MOTIFS
Panneaux de cloisons lisses ou moulurées Plaque de plâtre (BA..) (Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées))	<u>Rdc</u> Dégagement 1, Vestiaire 1, Salle de gym, Vestiaire 2, Plateau évolution	Résultat d'analyse	/
Bande calicot (Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées))	<u>Rdc</u> Dégagement 1, Vestiaire 1, Salle de gym, Vestiaire 2, Plateau évolution	Résultat d'analyse	/
Enduits de jointoiment des plaques de plâtre (Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées))	<u>Rdc</u> Dégagement 1, Vestiaire 1, Salle de gym, Vestiaire 2	Résultat d'analyse	/
Panneaux collés vissés ou cloués Plaque de plâtre (Plafonds)	<u>Rdc</u> Dégagement 1, Salle de gym	Résultat d'analyse	/
Bandes calicot (Plafonds)	<u>Rdc</u> Dégagement 1, Vestiaire 1, Salle de gym, Vestiaire 2, Plateau évolution	Résultat d'analyse	/
Enduits de jointoiment des plaques de plâtre (Plafonds)	<u>Rdc</u> Dégagement 1, Vestiaire 1, Salle de gym, Vestiaire 2, Plateau évolution	Résultat d'analyse	/
Enduits à base de ciment (Murs et cloisons maçonnés)	<u>Rdc</u> Dégagement 1, Vestiaire 1, Douche 1, Wc, Vestiaire 2, Douche 2	Résultat d'analyse	/
Parquet bois massif (Revêtements de sols)	<u>Rdc</u> Dégagement 1, Vestiaire 1, Salle de gym, Vestiaire 2	Par nature ne contient pas d'amiante	/
Panneaux collés vissés ou cloués (Plafonds)	<u>Rdc</u> Vestiaire 1, Vestiaire 2, Plateau évolution	Résultat d'analyse	/
Joints de mastic de vitrage (Menuiseries extérieures)	<u>Rdc</u> Vestiaire 1, Plateau évolution, Rangement karaté	Résultat d'analyse	/
Colles de carrelage (Revêtements de sols)	<u>Rdc</u> Douche 1, Wc, Douche 2, Douche 2, Plateau évolution	Résultat d'analyse	/
Joints de carrelage (Revêtements de sols)	<u>Rdc</u> Douche 1, Wc, Douche 2, Douche 2, Plateau évolution	Résultat d'analyse	/
Colles de plinthe (Revêtements de murs)	<u>Rdc</u> Douche 1, Wc, Plateau évolution	Résultat d'analyse	/
Linoleum (Revêtements de sols)	<u>Rdc</u> Salle de gym	Résultat d'analyse	/
Colles non bitumineuses (Revêtements de sols)	<u>Rdc</u> Salle de gym	Résultat d'analyse	/
Panneaux de cloisons lisses ou moulurées Plaque de plâtre (BA..) (Doublages)	<u>Rdc</u> Salle de gym	Résultat d'analyse	/

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

MATERIAU	LOCALISATION	CRITERE DE CONCLUSION	OBSERVATIONS / REMARQUES / MOTIFS
Joint de mastic de vitrage (Menuiseries intérieures)	Rdc Salle de gym	Résultat d'analyse	/
Conduits / manchons (Eau usée / Eau vanne) PVC (Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides))	Rdc Wc	Par nature ne contient pas d'amiante	/
Colles de faïence (Revêtements de murs)	Rdc Douche 2	Résultat d'analyse	/
Joint de faïence (Revêtements de murs)	Rdc Douche 2	Résultat d'analyse	/
Colles de faïence (Revêtements de murs,)	Rdc Plateau évolution	Résultat d'analyse	/
Joint de faïence (Revêtements de murs,)	Rdc Plateau évolution	Résultat d'analyse	/
Moquette (Revêtements de murs,)	Rdc Plateau évolution	Résultat d'analyse	/
Colles non bitumineuse (Revêtements de murs,)	Rdc Plateau évolution	Résultat d'analyse	/
Colles bandeaux bois (Revêtements de murs,)	Rdc Plateau évolution	Résultat d'analyse	/
Enduits extérieurs (Façades lourdes y compris poteaux)	Rdc Rangement karaté, Salle de réunion karaté, Salle de musculation Extérieur Façade 1, Façade 2, Façade 4	Résultat d'analyse	/
Enduits (Poteaux)	Extérieur Façade 1	Résultat d'analyse	/
Peintures intumescentes (Poutres et charpentes)	Extérieur Toiture 1, Toiture 2 Comble Comble 1, Comble 2	Résultat d'analyse	/
Plaques en fibres-ciment Plaques ondulées (Plaques ondulées et planes)	Extérieur Toiture 3	Résultat d'analyse	/
Colles appuis de revêtement appuis de fenêtre (Menuiseries extérieures)	Extérieur Façade 4	Résultat d'analyse	/
Pare vapeur (Isolation)	Comble Comble 1, Comble 2	Résultat d'analyse	/

La mission décrite sur la page de couverture du rapport n'a pu être menée à son terme : il y a lieu de réaliser des investigations approfondies. Parties de l'immeuble devant faire l'objet d'investigations complémentaires :

Réerves	<p>Les équipements en place n'ont pu faire l'objet d'investigations car non démontables (radiateur, ventilateur, convecteur). Ces équipements sont susceptibles de contenir des matériaux amiantés. Se référer auprès du fabricant avant leur évacuation.</p> <p>Pour des raisons d'accessibilité les réseaux enterrés n'ont pu être repérés. Des conduits contenant des fibres d'amiante ont pu être utilisés. Prévoir leur évacuation dans le programme de travaux.</p> <p>Les fourreaux de passage de murs ou de dalles sont des éléments de la construction solidaire des dalles de plancher ou des parois; ils sont la plupart du temps non visibles ou inaccessibles ce qui les rend non évaluable sans des travaux lourds de destruction et/ou de terrassement. L'entreprise retenue pour procéder aux travaux de retrait devra prévoir ce cas de figure dans le plan de retrait ou le mode opératoire si ces éléments sont concernés par les travaux.</p>
----------------	--

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

II. CONDITIONS DE REALISATION DE LA MISSION :

Liste des documents fournis par le donneur d'ordre	Observations	Voir annexe
Plans ou croquis		
Non		ANNEXE 2
Autres documents relatifs à la construction		
Oui		ANNEXE 5
Documents relatifs aux travaux projetés		
Oui		ANNEXE 6
Rapports de repérage antérieurs		
Non		/

III. OBSERVATIONS :

Intitulé de l'observation	OUI	NON	Sans Objet	Observations
Un plan de prévention a été réalisé avant intervention sur site	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	/
Le bâtiment était vide d'occupants	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Repérage effectué hors heure d'activité.
Le bâtiment était vide de meubles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	/
Les équipements et installations étaient en services	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	/
Les équipements et installations étaient alimentés	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	/
Le vide sanitaire était visitable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Les combles ou la toiture terrasse étaient accessibles et visitables	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	/
Observation :	Pensez à la réalisation du DTA du bâtiment.			
Réserves :	<p>Les équipements en place n'ont pu faire l'objet d'investigations car non démontables (radiateur, ventilo convecteur). Ces équipements sont susceptibles de contenir des matériaux amiantés. Se référer auprès du fabricant avant leur évacuation.</p> <p>Pour des raisons d'accessibilité les réseaux enterrés n'ont pu être repérés. Des conduits contenant des fibres d'amiante ont pu être utilisés. Prévoir leur évacuation dans le programme de travaux.</p> <p>Les fourreaux de passage de murs ou de dalles sont des éléments de la construction solidaire des dalles de plancher ou des parois; ils sont la plupart du temps non visibles ou inaccessibles ce qui les rend non évaluables sans des travaux lourds de destruction et/ou de terrassement. L'entreprise retenue pour procéder aux travaux de retrait devra prévoir en cas de figure dans le plan de retrait ou le mode opératoire si ces éléments sont concernés par les travaux.</p>			
Justificatif des écarts à la norme			Sans objet.	

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

Propriétaire :

Administration COMMUNE DE CAZERES SUR GARONNE - PLACE DE L HOTEL DE VILLE - 31220 CAZERES

Organisme ayant réalisé la mission :

QUALICONSULT IMMOBILIER - Agence de MONTPELLIER -

Contrat d'assurance : **MMA IARD - n°127.106.241** valide jusqu'au 31 décembre 2019

Opérateur de repérage : **Frédéric BLAISE**

Certificat de compétence : **GINGER CATED - 12 avenue Gay Lussac - ZAC LA CLEF ST PIERRE - 78990 ELANCOURT (1596)**

Date de réalisation de la mission : le 18/02/2019

Date de la visite complémentaire : Sans objet.

Date de la visite de reconnaissance : le 18/02/2019

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

IV. PREAMBULE

Ce rapport est établi dans le cadre du repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante des principaux éléments de la construction dans le cadre **des travaux de l'immeuble sis** :

**DOJO - RUE BERTRAND CAUBET
31220 CAZERES**

Date de délivrance du permis de construire : <1997

Destination présente et passé du local ou de l'immeuble bâti : Établissement sportif (Type X),

Un arrêté conjoint des ministres chargés du travail, de la santé, de la construction définit les catégories de matériaux et produits devant faire l'objet de ce repérage ainsi que les modalités d'intervention.

Rapports de repérage amiante antérieurs :

Néant

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

V. BUT DE LA MISSION

Etablir un repérage de la présence éventuelle de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante dans les éléments de la construction et susceptibles d'être affectés par les travaux

Programme de travaux :

Réhabilitation et extension du dojo de la commune de CAZERES
Ref : Voir annexe TRAVAUX ENVISAGES

Programme et périmètre de repérage

Locaux et parties d'immeuble concernés	Ouvrage et partie d'ouvrage inspecté
Couvertures, toitures, terrasses et étanchéités	
Extérieur Toiture 1	Plaques ondulées et planes / Plaques en fibres-ciment Plaques ondulées
Extérieur Toiture 2	Plaques ondulées et planes / Plaques en fibres-ciment Plaques ondulées
Extérieur Toiture 3	Plaques ondulées et planes / Plaques en fibres-ciment Plaques ondulées
Parois verticales extérieures et façades	
Rdc Vestiaire 1	Menuiseries extérieures / Joints de mastic de vitrage
Rdc Salle de gym	Menuiseries intérieures / Joints de mastic de vitrage
Rdc Plateau évolution	Menuiseries extérieures / Joints de mastic de vitrage
Rdc Rangement karaté	Façades lourdes y compris poteaux / Enduits extérieurs Menuiseries extérieures / Joints de mastic de vitrage
Rdc Salle de réunion karaté	Façades lourdes y compris poteaux / Enduits extérieurs
Rdc Salle de musculation	Façades lourdes y compris poteaux / Enduits extérieurs
Extérieur Façade 1	Façades lourdes y compris poteaux / Enduits extérieurs
Extérieur Façade 2	Façades lourdes y compris poteaux / Enduits extérieurs
Extérieur Façade 4	Façades lourdes y compris poteaux / Enduits extérieurs Menuiseries extérieures / Colles appuis de revêtement appuis de fenêtre
Parois verticales intérieures	
Rdc Dégagement 1	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) / Panneaux de cloisons lisses ou moulurées Plaque de plâtre (BA..) Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) / Bande calicot Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) / Enduits de jointoiement des plaques de plâtre Murs et cloisons maçonnés / Enduits à base de ciment
Rdc Vestiaire 1	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) / Panneaux de cloisons lisses ou moulurées Plaque de plâtre (BA..) Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) / Bande calicot Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) / Enduits de jointoiement des plaques de plâtre Murs et cloisons maçonnés / Enduits à base de ciment
Rdc Douche 1	Revêtements de murs / Colles de plinthe Murs et cloisons maçonnés / Enduits à base de ciment
Rdc Salle de gym	Doublages / Panneaux de cloisons lisses ou moulurées Plaque de plâtre (BA..) Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) / Panneaux de cloisons lisses ou moulurées Plaque de plâtre (BA..) Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) / Bande calicot Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) / Enduits de jointoiement des plaques de plâtre
Rdc Wc	Revêtements de murs / Colles de plinthe Murs et cloisons maçonnés / Enduits à base de ciment
Rdc Vestiaire 2	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) / Panneaux de cloisons lisses ou moulurées Plaque de plâtre (BA..) Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) / Bande calicot Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) / Enduits de jointoiement des plaques de plâtre

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

Locaux et parties d'immeuble concernés	Ouvrage et partie d'ouvrage inspecté
	Murs et cloisons maçonnés / Enduits à base de ciment
Rdc Douche 2	Revêtements de murs / Colles de faïence Revêtements de murs / Joints de faïence Murs et cloisons maçonnés / Enduits à base de ciment
Rdc Plateau évolution	Revêtements de murs, / Colles de faïence Revêtements de murs, / Joints de faïence Revêtements de murs, / Moquette Revêtements de murs, / Colles non bitumineuse Revêtements de murs, / Colles bandeaux bois Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) / Panneaux de cloisons lisses ou moulurées Plaque de plâtre (BA..) Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) / Bande calicot Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) / Enduits de jointoiement des plaques de plâtre Revêtements de murs / Colles de plinthe
Extérieur Façade 1	Poteaux / Enduits
Plafonds et faux plafonds	
Rdc Dégagement 1	Plafonds / Panneaux collés vissés ou cloués Plaque de plâtre Plafonds / Bandes calicot Plafonds / Enduits de jointoiement des plaques de plâtre
Rdc Vestiaire 1	Plafonds / Panneaux collés vissés ou cloués Plafonds / Bandes calicot Plafonds / Enduits de jointoiement des plaques de plâtre
Rdc Salle de gym	Plafonds / Panneaux collés vissés ou cloués Plaque de plâtre Plafonds / Bandes calicot Plafonds / Enduits de jointoiement des plaques de plâtre
Rdc Vestiaire 2	Plafonds / Panneaux collés vissés ou cloués Plafonds / Bandes calicot Plafonds / Enduits de jointoiement des plaques de plâtre
Rdc Plateau évolution	Plafonds / Panneaux collés vissés ou cloués Plafonds / Bandes calicot Plafonds / Enduits de jointoiement des plaques de plâtre
Extérieur Toiture 1	Poutres et charpentes / Peintures intumescentes
Extérieur Toiture 2	Poutres et charpentes / Peintures intumescentes
Comble Comble 1	Poutres et charpentes / Peintures intumescentes Isolation / Pare vapeur
Comble Comble 2	Poutres et charpentes / Peintures intumescentes Isolation / Pare vapeur
Planchers et planchers techniques	
Rdc Dégagement 1	Revêtements de sols / Parquet bois massif
Rdc Vestiaire 1	Revêtements de sols / Parquet bois massif
Rdc Douche 1	Revêtements de sols / Colles de carrelage Revêtements de sols / Joints de carrelage
Rdc Salle de gym	Revêtements de sols / Linoleum Revêtements de sols / Colles non bitumineuses Revêtements de sols / Parquet bois massif
Rdc Wc	Revêtements de sols / Colles de carrelage Revêtements de sols / Joints de carrelage
Rdc Vestiaire 2	Revêtements de sols / Parquet bois massif
Rdc Douche 2	Revêtements de sols / Colles de carrelage Revêtements de sols / Joints de carrelage
Rdc Plateau évolution	Revêtements de sols / Colles de carrelage Revêtements de sols / Joints de carrelage
Conduits et accessoires intérieurs	
Rdc Wc	Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides) / Conduits / manchons (Eau usée / Eau vanne) PVC

Dans le cadre de ce diagnostic, seuls les composants affectés par les travaux font l'objet du présent repérage

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

VI. TEXTES REGLEMENTAIRES

- Code du travail – article R4412-97
- Décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante
- Décret n°2013-594 du 5 juillet 2013 relatif aux risques d'exposition à l'amiante
- Décret n°2015-789 du 29 juin 2015 relatif aux risques d'exposition à l'amiante
- Norme NFX 46-020 – Août 2017 : Repérage amiante — Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis — Mission et méthodologie

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

VII. METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC

1. Obligations du donneur d'ordre

Dans le cadre d'une mission de repérage avant réalisation de travaux, **le donneur d'ordre doit communiquer à QUALICONSULT IMMOBILIER le programme détaillé des travaux** les plans du bâtiment ainsi que tout document pouvant faciliter la recherche des matériaux et produits contenant de l'amiante (rapports antérieurs, document concernant la construction, ...).

En cas de repérage avant travaux, le donneur d'ordre doit définir la nature et le périmètre de l'opération. Il ne doit pas imposer la méthode de repérage, celle-ci étant définie par la norme NF X 46-020. Il ne doit pas définir le nombre de prélèvements à analyser. Le nombre d'investigations approfondies, de sondages, de prélèvements et d'analyses à effectuer ne peut pas être déterminé avant l'achèvement de la mission de repérage.

Le donneur d'ordre a la responsabilité de fournir à QUALICONSULT IMMOBILIER tous les moyens d'accès pour le bon déroulement de sa mission et cela en assurant la sécurité de l'opérateur de repérage. Il désigne un accompagnateur qui doit avoir une connaissance des lieux et qui dispose de tous les instruments d'accès nécessaires.

Le donneur d'ordre informe les occupants et exploitants, de l'intervention qui doit être réalisée dans les locaux, et organise leur présence, si nécessaire, pour accéder à certaines zones. Le donneur d'ordre ou son représentant prend, à la demande de l'opérateur de repérage, les dispositions pour faire évacuer temporairement les locaux si les investigations le requièrent ;

Le donneur d'ordre est tenu :

- de vérifier la cohérence entre le programme de travaux, le périmètre et le programme de repérage proposés ;
- de fournir les moyens nécessaires à mettre en œuvre pour accéder à certains matériaux (escabeau, échelle, échafaudage, plate-forme élévatrice de personnes, etc.), et d'en définir les conditions d'utilisation ;
- de procéder aux démontages nécessitant des outillages et/ou aux investigations approfondies destructives demandés par l'opérateur de repérage ;
- d'informer l'opérateur de repérage en cas de modification du programme de travaux,

En cas de manquement à ces obligations, aucune réclamation ne pourra être portée par le donneur d'ordre dans l'hypothèse où ce rapport venait à être incomplet.

2. Phase de repérage

La phase de repérage comporte deux étapes :

Dans un premier temps, l'opérateur de repérage s'enquiert des caractéristiques constructives de l'immeuble ; pour cela, il recherche des zones présentant des similitudes d'ouvrage

Dans un second temps, il :

- recherche et identifie les matériaux ou produits objets du programme de repérage ;
- repère les matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante ;
- conclut sur la présence ou l'absence d'amiante.

Tout au long de la mission, les matériaux et produits du programme de repérage sont enregistrés ainsi que leurs caractéristiques (nature, localisation, forme, aspect, etc.).

Avertissements :

Le repérage est réalisé conformément à la norme NF X 46-020, qui prescrit la fréquence minimale des prélèvements et des sondages au sein de zones présentant des similitudes d'ouvrage. Compte tenu de l'hétérogénéité de certains matériaux et de leur mise en œuvre parfois aléatoire (par exemple les enduits), il est possible que certains éléments n'aient pu être identifiés avant le début des travaux. En cas de doute, des investigations approfondies devront être engagées.

Les sondages et investigations approfondies ont été réalisés conformément à l'annexe A de la norme NF X 46-020. Cependant, Il est possible que des revêtements de sol anciens (dalles, colles, ragréages...) n'aient pas été détectés car masqués par un autre revêtement qu'il aura été impossible d'arracher ou enlever le jour de la visite, les locaux étant par exemple encore en activité ou des meubles masquant ces revêtements étant encore en place.

3. Phase prélèvement et analyse d'échantillons

Chaque prélèvement a été réalisé avec un outil adapté à la nature du produit ou du matériau puis placé dans un contenant étanche doublé sur lequel ont été portées les indications nécessaires à son identification. Afin d'éviter toute contamination croisée, le matériel a été soigneusement nettoyé à l'aide de lingettes humides entre chaque prélèvement.

Les prélèvements feront l'objet si besoin d'une analyse par un laboratoire accrédité par le COFRAC au titre du programme 144 sous le n° 1-1029. Les méthodes de prélèvements et d'analyses appliquées sont conformes au programme d'accréditation des laboratoires n°144 « Essais concernant la recherche d'amiante dans les matériaux et dans l'air » du COFRAC.

En fonction de la nature du matériau à analyser, les techniques d'analyses appliquées sont les suivantes :

- La microscopie optique à lumière polarisée (MOLP)
- La microscopie électronique à transmission analytique (META).

Ces techniques d'analyses sont prescrites dans l'annexe de l'arrêté du 6 mars 2003 « relatif aux compétences des organismes procédant à l'identification d'amiante dans les matériaux et produits

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

VIII. LOCAUX VISITES ET NON VISITES

1. Liste des locaux visités et non visités

Etage	Locaux visités	Zones non accessibles	Remarques
Rdc	Dégagement 1, Vestiaire 1, Douche 1, Salle de gym, Wc, Vestiaire 2, Douche 2, Plateau évolution, Rangement karaté, Salle de réunion karaté, Salle de musculation, Dégagement 2, Bureau judo 1, Bureau judo 2	/	/
Extérieur	Façade 1, Façade 2, Toiture 1, Toiture 2, Toiture 3, Façade 3, Façade 4	/	/
Comble	Comble 1, Comble 2, Comble 3	/	/

2. Liste des matériaux et produits contenant de l'amiante

Localisation - ZPSO	Composant	Partie de composant	Critère de conclusion
Extérieur Toiture 1, Toiture 2	Plaques ondulées et planes	Plaques en fibres-ciment Plaques ondulées	Résultat d'analyse P43, Résultat d'analyse P40

La localisation des prélèvements sont à retrouver dans l'ANNEXE 1 - la fiche de cotation et d'indentification

3. Liste des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante

Localisation - ZPSO	Composant	Partie de composant	Critère de conclusion
Rdc Dégagement 1, Vestiaire 1, Salle de gym, Vestiaire 2, Plateau évolution	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Panneaux de cloisons lisses ou moulurées Plaque de plâtre (BA..)	Résultat d'analyse P2, Résultat d'analyse P9
Rdc Dégagement 1, Vestiaire 1, Salle de gym, Vestiaire 2, Plateau évolution	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Bande calicot	Résultat d'analyse P3, Résultat d'analyse P10
Rdc Dégagement 1, Vestiaire 1, Salle de gym, Vestiaire 2	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Enduits de jointoiement des plaques de plâtre	Résultat d'analyse P4, Résultat d'analyse P11
Rdc Dégagement 1, Salle de gym	Plafonds	Panneaux collés vissés ou cloués Plaque de plâtre	Résultat d'analyse P5
Rdc Dégagement 1, Vestiaire 1, Salle de gym, Vestiaire 2, Plateau évolution	Plafonds	Bandes calicot	Résultat d'analyse P6, Résultat d'analyse P13
Rdc Dégagement 1, Vestiaire 1, Salle de gym, Vestiaire 2, Plateau évolution	Plafonds	Enduits de jointoiement des plaques de plâtre	Résultat d'analyse P7, Résultat d'analyse P14
Rdc Dégagement 1, Vestiaire 1, Douche 1, Wc, Vestiaire 2, Douche 2	Murs et cloisons maçonnés	Enduits à base de ciment	Résultat d'analyse P1, Résultat d'analyse P8, Résultat d'analyse P19
Rdc Dégagement 1, Vestiaire 1, Salle de gym, Vestiaire 2	Revêtements de sols	Parquet bois massif	Par nature ne contient pas d'amiante
Rdc Vestiaire 1, Vestiaire 2, Plateau évolution	Plafonds	Panneaux collés vissés ou cloués	Résultat d'analyse P12
Rdc Vestiaire 1, Plateau évolution, Rangement karaté	Menuiseries extérieures	Joints de mastic de vitrage	Résultat d'analyse P15, Résultat d'analyse P26
Rdc Douche 1, Wc, Douche 2, Douche 2, Plateau évolution	Revêtements de sols	Colles de carrelage	Résultat d'analyse P16, Résultat d'analyse P27
Rdc Douche 1, Wc, Douche 2, Douche 2, Plateau évolution	Revêtements de sols	Joints de carrelage	Résultat d'analyse P17, Résultat d'analyse P28
Rdc Douche 1, Wc, Plateau évolution	Revêtements de murs	Colles de plinthe	Résultat d'analyse P18

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

Rdc Salle de gym	Revêtements de sols	Linoleum	Résultat d'analyse P20
Rdc Salle de gym	Revêtements de sols	Colles non bitumineuses	Résultat d'analyse P21
Rdc Salle de gym	Doublages	Panneaux de cloisons lisses ou moulurées Plaque de plâtre (BA..)	Résultat d'analyse P22
Rdc Salle de gym	Menuiseries intérieures	Joints de mastic de vitrage	Résultat d'analyse P25
Rdc Wc	Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	Conduits / manchons (Eau usée / Eau vanne) PVC	Par nature ne contient pas d'amiante
Rdc Douche 2	Revêtements de murs	Colles de faïence	Résultat d'analyse P29
Rdc Douche 2	Revêtements de murs	Joints de faïence	Résultat d'analyse P30
Rdc Plateau évolution	Revêtements de murs,	Colles de faïence	Résultat d'analyse P23
Rdc Plateau évolution	Revêtements de murs,	Joints de faïence	Résultat d'analyse P24
Rdc Plateau évolution	Revêtements de murs,	Moquette	Résultat d'analyse P31
Rdc Plateau évolution	Revêtements de murs,	Colles non bitumineuse	Résultat d'analyse P32
Rdc Plateau évolution	Revêtements de murs,	Colles bandeaux bois	Résultat d'analyse P33
Rdc Rangement karaté, Salle de réunion karaté, Salle de musculation Extérieur Façade 1, Façade 2, Façade 4	Façades lourdes y compris poteaux	Enduits extérieurs	Résultat d'analyse P36, Résultat d'analyse P38
Extérieur Façade 1	Poteaux	Enduits	Résultat d'analyse P37
Extérieur Toiture 1, Toiture 2 Comble Comble 1, Comble 2	Poutres et charpentes	Peintures intumescentes	Résultat d'analyse P34, Résultat d'analyse P42
Extérieur Toiture 3	Plaques ondulées et planes	Plaques en fibres-ciment Plaques ondulées	Résultat d'analyse P41
Extérieur Façade 4	Menuiseries extérieures	Colles appuis de revêtement appuis de fenêtre	Résultat d'analyse P39
Comble Comble 1, Comble 2	Isolation	Pare vapeur	Résultat d'analyse P35

La localisation des prélèvements sont à retrouver dans l'ANNEXE 1 - la fiche de cotation et d'indentification

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

IX. RECOMMANDATIONS GENERALES DE SECURITE

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions.

Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'emphysème important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.

De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1^{er} juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1^{er} juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
 - remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
 - travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.
- L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement.

Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret No 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1^{er} janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

N° échantillon	Date du prélèvement	Composant de la construction	Partie du composant	Localisation du prélèvement	Présence d'amiante	Croquis n°	Photo n°	Avis / Interprétation
P1	18/02/2019	Murs et cloisons maçonnés	Enduits à base de ciment	Dégagement 1 - Rdc	Négatif	3	Photo P1	/
P2	18/02/2019	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Panneaux de cloisons lisses ou moulurées Plaque de plâtre (BA..)	Dégagement 1 - Rdc	Négatif	3	Photo P2	/
P3	18/02/2019	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Bande calicot	Dégagement 1 - Rdc	Négatif	3	Photo P3	/
P4	18/02/2019	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Enduits de jointoiment des plaques de plâtre	Dégagement 1 - Rdc	Négatif	3	Photo P4	/
P5	18/02/2019	Plafonds	Panneaux collés vissés ou cloués Plaque de plâtre	Dégagement 1 - Rdc	Négatif	3	Photo P5	/
P6	18/02/2019	Plafonds	Bandes calicot	Dégagement 1 - Rdc	Négatif	3	Photo P6	/
P7	18/02/2019	Plafonds	Enduits de jointoiment des plaques de plâtre	Dégagement 1 - Rdc	Négatif	3	Photo P7	/
P8	18/02/2019	Murs et cloisons maçonnés	Enduits à base de ciment	Vestiaire 1 - Rdc	Négatif	3	Photo P8	/
P9	18/02/2019	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Panneaux de cloisons lisses ou moulurées Plaque de plâtre (BA..)	Vestiaire 1 - Rdc	Négatif	3	Photo P9	/
P10	18/02/2019	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Bande calicot	Vestiaire 1 - Rdc	Négatif	3	Photo P10	/
P11	18/02/2019	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Enduits de jointoiment des plaques de plâtre	Vestiaire 1 - Rdc	Négatif	3	Photo P11	/
P12	18/02/2019	Plafonds	Panneaux collés vissés ou cloués	Vestiaire 1 - Rdc	Négatif	3	Photo P12	/
P13	18/02/2019	Plafonds	Bandes calicot	Vestiaire 1 - Rdc	Négatif	3	Photo P13	/
P14	18/02/2019	Plafonds	Enduits de jointoiment des plaques de plâtre	Vestiaire 1 - Rdc	Négatif	3	Photo P14	/
P15	18/02/2019	Menuiseries extérieures	Joints de mastic de vitrage	Vestiaire 1 - Rdc	Négatif	3	Photo P15	/
P16	18/02/2019	Revêtements de sols	Colles de carrelage	Douche 1 - Rdc	Négatif	3	Photo P16	/
P17	18/02/2019	Revêtements de sols	Joints de carrelage	Douche 1 - Rdc	Négatif	3	Photo P17	/
P18	18/02/2019	Revêtements de murs	Colles de plinthe	Douche 1 - Rdc	Négatif	3	Photo P18	/
P19	18/02/2019	Murs et cloisons maçonnés	Enduits à base de ciment	Douche 1 - Rdc	Négatif	3	Photo P19	/
P20	18/02/2019	Revêtements de sols	Linoleum	Salle de gym - Rdc	Négatif	3	Photo P20	/
P21	18/02/2019	Revêtements de sols	Colles non bitumineuses	Salle de gym - Rdc	Négatif	3	Photo P21	/

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

N° échantillon	Date du prélèvement	Composant de la construction	Partie du composant	Localisation du prélèvement	Présence d'amiante	Croquis n°	Photo n°	Avis / Interprétation
P22	18/02/2019	Doublages	Panneaux de cloisons lisses ou moulurées Plaque de plâtre (BA..)	Salle de gym - Rdc	Négatif	3	Photo P22	/
P23	18/02/2019	Revêtements de murs,	Colles de faïence	Plateau évolution - Rdc	Négatif	3	Photo P23	/
P24	18/02/2019	Revêtements de murs,	Joints de faïence	Plateau évolution - Rdc	Négatif	3	Photo P24	/
P25	18/02/2019	Menuiseries intérieures	Joints de mastic de vitrage	Salle de gym - Rdc	Négatif	3	Photo P25	/
P26	18/02/2019	Menuiseries extérieures	Joints de mastic de vitrage	Plateau évolution - Rdc	Négatif	3	Photo P26	/
P27	18/02/2019	Revêtements de sols	Colles de carrelage	Douche 2 - Rdc	Négatif	3	Photo P27	/
P28	18/02/2019	Revêtements de sols	Joints de carrelage	Douche 2 - Rdc	Négatif	3	Photo P28	/
P29	18/02/2019	Revêtements de murs	Colles de faïence	Douche 2 - Rdc	Négatif	3	Photo P29	/
P30	18/02/2019	Revêtements de murs	Joints de faïence	Douche 2 - Rdc	Négatif	3	Photo P30	/
P31	18/02/2019	Revêtements de murs,	Moquette	Plateau évolution - Rdc	Négatif	3	Photo P31	/
P32	18/02/2019	Revêtements de murs,	Colles non bitumineuse	Plateau évolution - Rdc	Négatif	3	Photo P32	/
P33	18/02/2019	Revêtements de murs,	Colles bandeaux bois	Plateau évolution - Rdc	Négatif	3	Photo P33	/
P34	18/02/2019	Poutres et charpentes	Peintures intumescentes	Comble 1 - Comble	Négatif	2	/	/
P35	18/02/2019	Isolation	Pare vapeur	Comble 1 - Comble	Négatif	2	/	/
P36	18/02/2019	Façades lourdes y compris poteaux	Enduits extérieurs	Façade 1 - Extérieur	Négatif	1	Photo P36	/
P37	18/02/2019	Poteaux	Enduits	Façade 1 - Extérieur	Négatif	1	Photo P37	/
P38	18/02/2019	Façades lourdes y compris poteaux	Enduits extérieurs	Façade 4 - Extérieur	Négatif	1	Photo P38	/
P39	18/02/2019	Menuiseries extérieures	Colles appuis de revêtement appuis de fenêtre	Façade 4 - Extérieur	Négatif	1	Photo P39	/
P40	18/02/2019	Plaques ondulées et planes	Plaques en fibres-ciment Plaques ondulées	Toiture 2 - Extérieur	Positif	1	Photo P40	/
P41	18/02/2019	Plaques ondulées et planes	Plaques en fibres-ciment Plaques ondulées	Toiture 3 - Extérieur	Négatif	1	Photo P41	/
P42	18/02/2019	Poutres et charpentes	Peintures intumescentes	Toiture 2 - Extérieur	Négatif	1	Photo P42	/
P43	18/02/2019	Plaques ondulées et planes	Plaques en fibres-ciment Plaques ondulées	Toiture 1 - Extérieur	Positif	1	Photo P43	/

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

ANNEXE 2 - PLANS ET CROQUIS

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

Planche N°1/3		NIVEAU : Extérieur	
LEGENDE			
P		Prélèvement négatif	
P		Prélèvement positif	
S		Sondage	
Matériaux ou Produits Contenant de l'Amiante	Représentation graphique		
Plaque ondulé en fibre ciment			
Divers	Représentation graphique		
Extension existant			

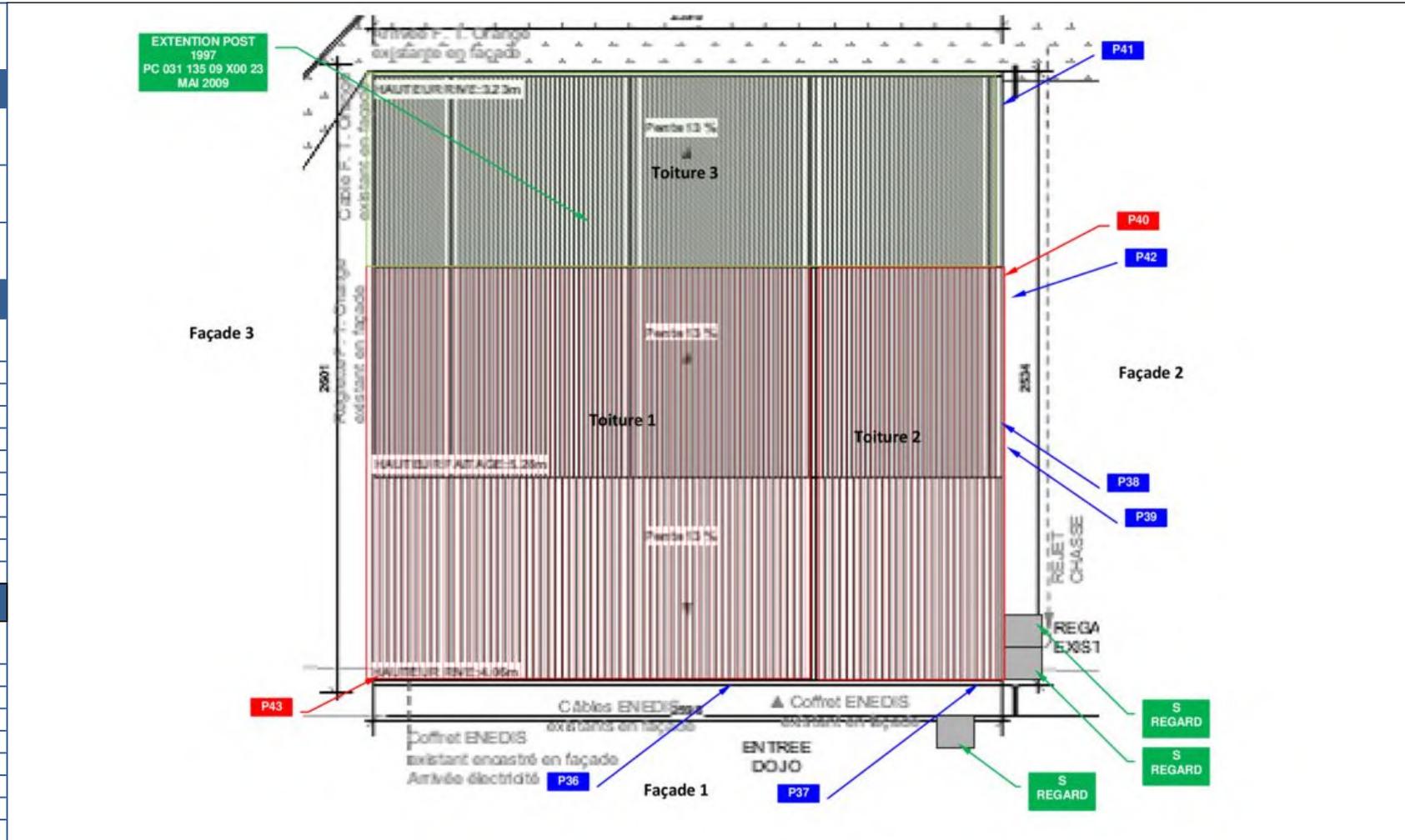


PLANCHE DE REPERAGE USUEL	
Indice de révision : 0	Origine du plan / Auteur : Frédéric BLAISE
VUE en PLAN	

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

Planche N°2/3		NIVEAU : Comble	
LEGENDE			
P		Prélèvement négatif	
P		Prélèvement positif	
S		Sondage	
Matériaux ou Produits Contenant de l'Amiante	Représentation graphique		
Divers	Représentation graphique		
Extension existant			

PLANCHE DE REPERAGE USUEL

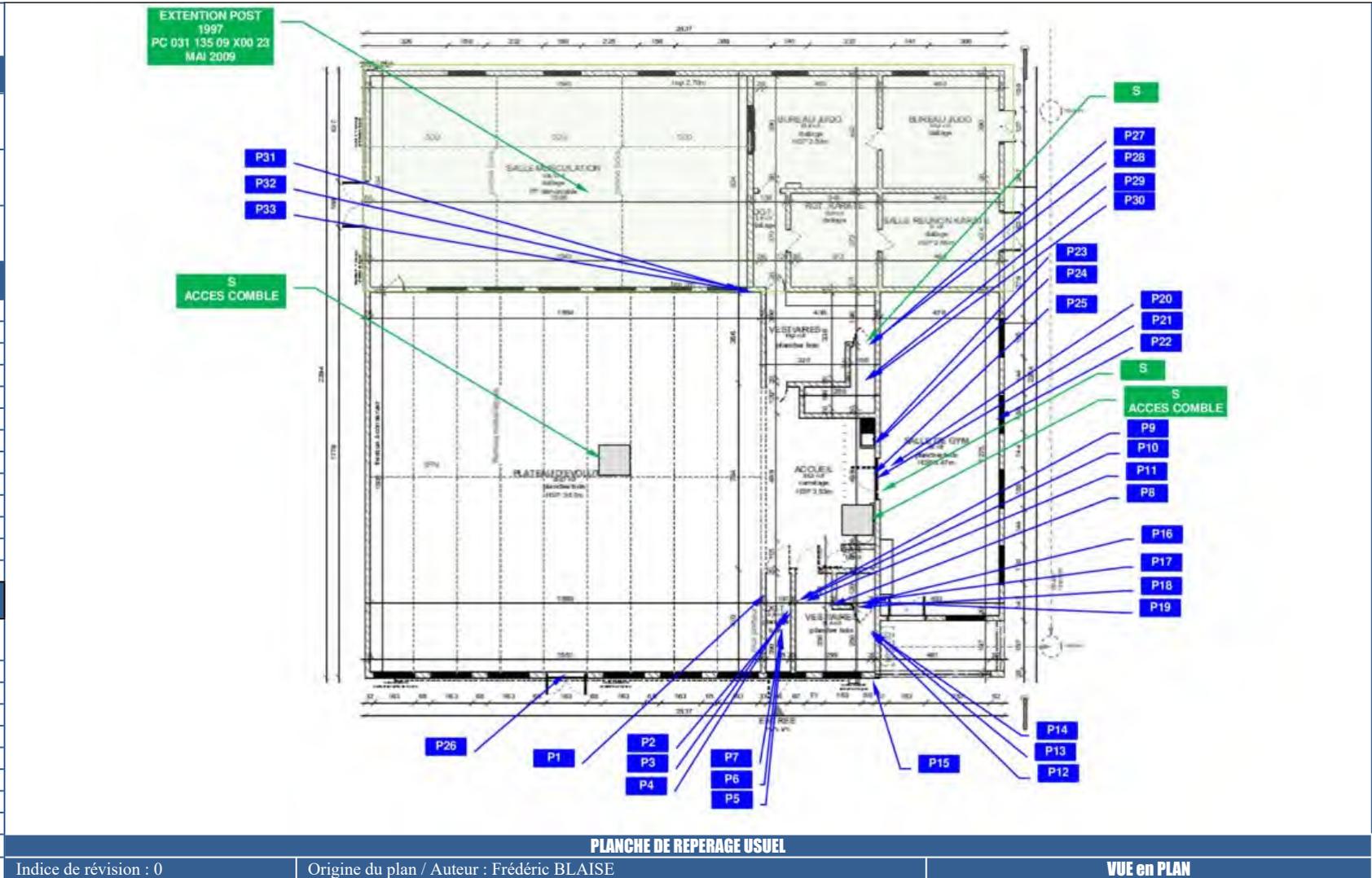
Indice de révision : 0

Origine du plan / Auteur : Frédéric BLAISE

VUE en PLAN

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

Planche N°3 / 3		NIVEAU : RDC	
LEGENDE			
	→	Prélèvement négatif	
	→	Prélèvement positif	
	→	Sondage	
Matériaux ou Produits Contenant de l'Amiante		Représentation graphique	
Divers		Représentation graphique	
Extension existant			



Indice de révision : 0	Origine du plan / Auteur : Frédéric BLAISE	VUE en PLAN
------------------------	--	--------------------

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

ANNEXE 3 - PHOTOS

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

PRELEVEMENT : P1

Pièce ou Local	Dégagement 1 (Rdc)
Composant de la construction	Murs et cloisons maçonnes
Partie du composant	Enduits à base de ciment
Présence d'amiante	Non
Plan N°	3



PRELEVEMENT : P2

Pièce ou Local	Dégagement 1 (Rdc)
Composant de la construction	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)
Partie du composant	Panneaux de cloisons lisses ou moulurées Plaque de plâtre (BA..)
Présence d'amiante	Non
Plan N°	3



Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

PRELEVEMENT : P3

Pièce ou Local	Dégagement 1 (Rdc)	
Composant de la construction	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	
Partie du composant	Bande calicot	
Présence d'amiante	Non	
Plan N°	3	

PRELEVEMENT : P4

Pièce ou Local	Dégagement 1 (Rdc)	
Composant de la construction	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	
Partie du composant	Enduits de jointoiement des plaques de plâtre	
Présence d'amiante	Non	
Plan N°	3	

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

PRELEVEMENT : P5

Pièce ou Local	Dégagement 1 (Rdc)	
Composant de la construction	Plafonds	
Partie du composant	Panneaux collés vissés ou cloués Plaque de plâtre	
Présence d'amiante	Non	
Plan N°	3	

PRELEVEMENT : P6

Pièce ou Local	Dégagement 1 (Rdc)	
Composant de la construction	Plafonds	
Partie du composant	Bandes calicot	
Présence d'amiante	Non	
Plan N°	3	

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

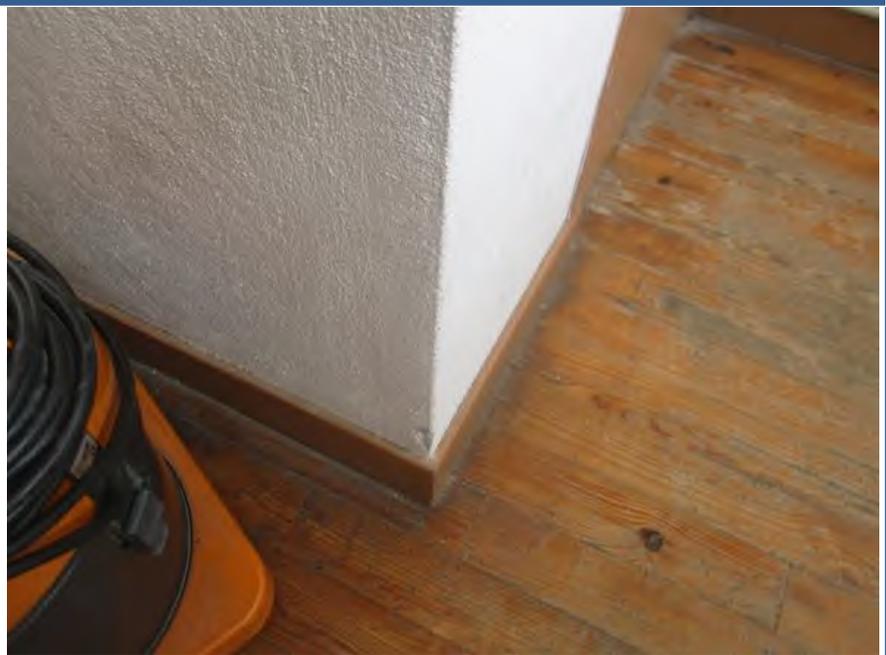
PRELEVEMENT : P7

Pièce ou Local	Dégagement 1 (Rdc)
Composant de la construction	Plafonds
Partie du composant	Enduits de jointoiement des plaques de plâtre
Présence d'amiante	Non
Plan N°	3



PRELEVEMENT : P8

Pièce ou Local	Vestiaire 1 (Rdc)
Composant de la construction	Murs et cloisons maçonnés
Partie du composant	Enduits à base de ciment
Présence d'amiante	Non
Plan N°	3



Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

PRELEVEMENT : P9

Pièce ou Local	Vestiaire 1 (Rdc)	
Composant de la construction	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	
Partie du composant	Panneaux de cloisons lisses ou moulurées Plaque de plâtre (BA..)	
Présence d'amiante	Non	
Plan N°	3	

PRELEVEMENT : P10

Pièce ou Local	Vestiaire 1 (Rdc)	
Composant de la construction	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	
Partie du composant	Bande calicot	
Présence d'amiante	Non	
Plan N°	3	

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

PRELEVEMENT : P11

Pièce ou Local	Vestiaire 1 (Rdc)	
Composant de la construction	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	
Partie du composant	Enduits de jointoiment des plaques de plâtre	
Présence d'amiante	Non	
Plan N°	3	

PRELEVEMENT : P12

Pièce ou Local	Vestiaire 1 (Rdc)	
Composant de la construction	Plafonds	
Partie du composant	Panneaux collés vissés ou cloués	
Présence d'amiante	Non	
Plan N°	3	

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

PRELEVEMENT : P13

Pièce ou Local	Vestiaire 1 (Rdc)
Composant de la construction	Plafonds
Partie du composant	Bandes calicot
Présence d'amiante	Non
Plan N°	3



PRELEVEMENT : P14

Pièce ou Local	Vestiaire 1 (Rdc)
Composant de la construction	Plafonds
Partie du composant	Enduits de jointoiement des plaques de plâtre
Présence d'amiante	Non
Plan N°	3



Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

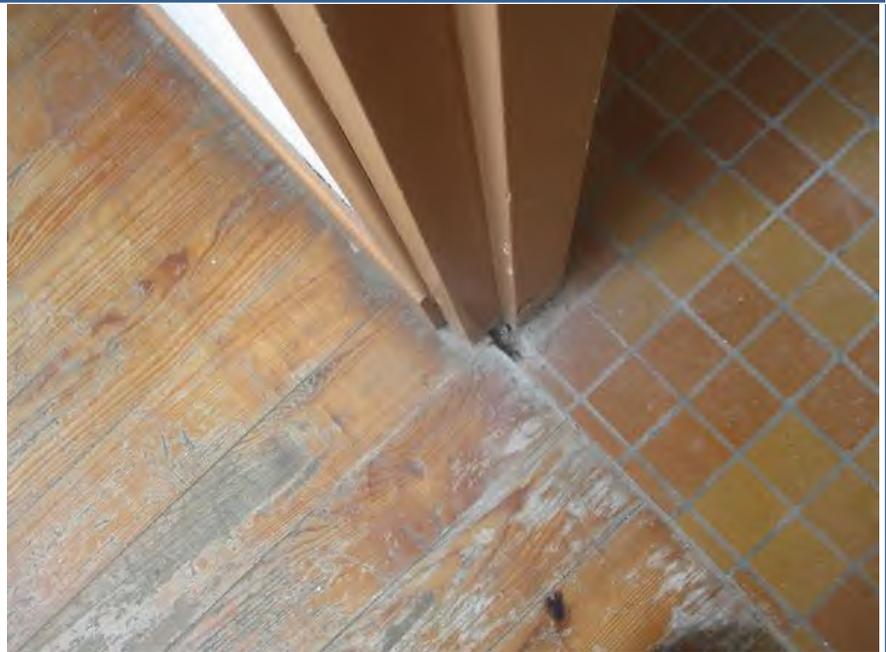
PRELEVEMENT : P15

Pièce ou Local	Vestiaire 1 (Rdc)
Composant de la construction	Menuiseries extérieures
Partie du composant	Joint de mastic de vitrage
Présence d'amiante	Non
Plan N°	3



PRELEVEMENT : P16

Pièce ou Local	Douche 1 (Rdc)
Composant de la construction	Revêtements de sols
Partie du composant	Colles de carrelage
Présence d'amiante	Non
Plan N°	3



Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

PRELEVEMENT : P17

Pièce ou Local	Douche 1 (Rdc)
Composant de la construction	Revêtements de sols
Partie du composant	Joints de carrelage
Présence d'amiante	Non
Plan N°	3



PRELEVEMENT : P18

Pièce ou Local	Douche 1 (Rdc)
Composant de la construction	Revêtements de murs
Partie du composant	Colles de plinthe
Présence d'amiante	Non
Plan N°	3



Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

PRELEVEMENT : P19

Pièce ou Local	Douche 1 (Rdc)
Composant de la construction	Murs et cloisons maçonnés
Partie du composant	Enduits à base de ciment

Présence d'amiante	Non
---------------------------	------------

Plan N°	3
----------------	----------



PRELEVEMENT : P20

Pièce ou Local	Salle de gym (Rdc)
Composant de la construction	Revêtements de sols
Partie du composant	Linoleum

Présence d'amiante	Non
---------------------------	------------

Plan N°	3
----------------	----------



Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

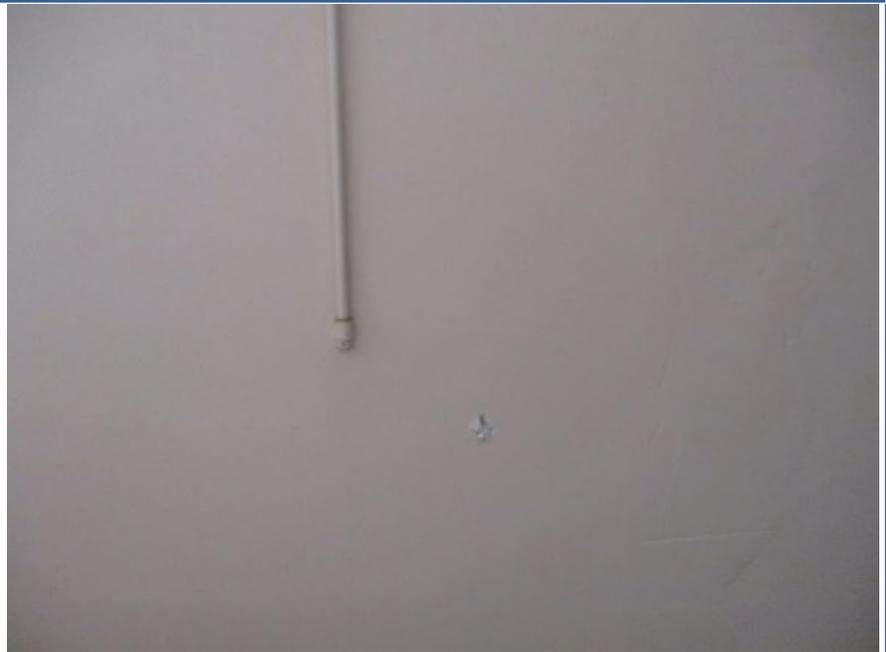
PRELEVEMENT : P21

Pièce ou Local	Salle de gym (Rdc)
Composant de la construction	Revêtements de sols
Partie du composant	Colles non bitumineuses
Présence d'amiante	Non
Plan N°	3



PRELEVEMENT : P22

Pièce ou Local	Salle de gym (Rdc)
Composant de la construction	Doublages
Partie du composant	Panneaux de cloisons lisses ou moulurées Plaque de plâtre (BA..)
Présence d'amiante	Non
Plan N°	3



Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

PRELEVEMENT : P23

Pièce ou Local	Plateau évolution (Rdc)
Composant de la construction	Revêtements de murs,
Partie du composant	Colles de faïence
Présence d'amiante	Non
Plan N°	3



PRELEVEMENT : P24

Pièce ou Local	Plateau évolution (Rdc)
Composant de la construction	Revêtements de murs,
Partie du composant	Joints de faïence
Présence d'amiante	Non
Plan N°	3



Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

PRELEVEMENT : P25

Pièce ou Local	Salle de gym (Rdc)
Composant de la construction	Menuiseries intérieures
Partie du composant	Joints de mastic de vitrage
Présence d'amiante	Non
Plan N°	3



PRELEVEMENT : P26

Pièce ou Local	Plateau évolution (Rdc)
Composant de la construction	Menuiseries extérieures
Partie du composant	Joints de mastic de vitrage
Présence d'amiante	Non
Plan N°	3



Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

PRELEVEMENT : P27

Pièce ou Local	Douche 2 (Rdc)
Composant de la construction	Revêtements de sols
Partie du composant	Colles de carrelage
Présence d'amiante	Non
Plan N°	3



PRELEVEMENT : P28

Pièce ou Local	Douche 2 (Rdc)
Composant de la construction	Revêtements de sols
Partie du composant	Joints de carrelage
Présence d'amiante	Non
Plan N°	3



Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

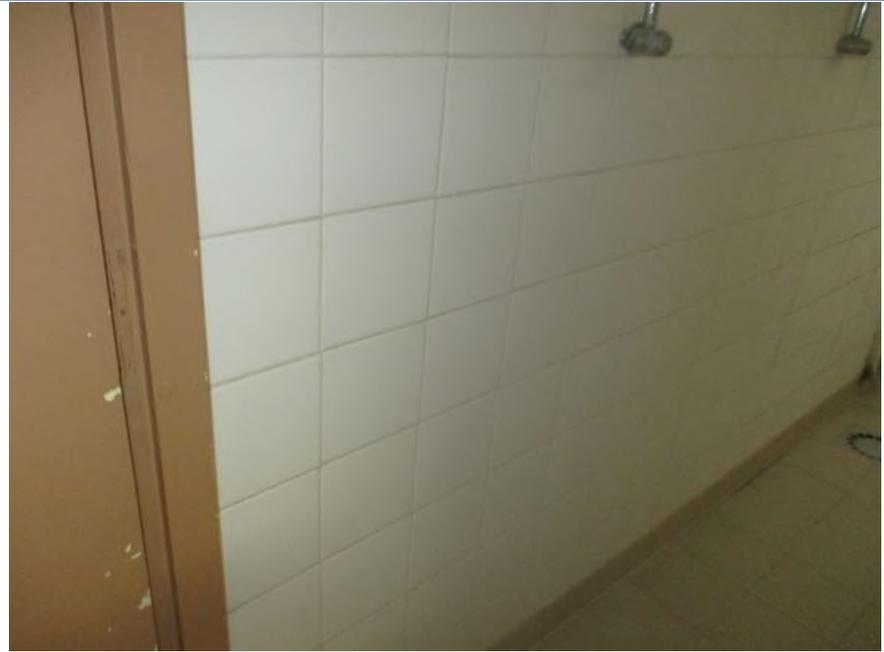
PRELEVEMENT : P29

Pièce ou Local	Douche 2 (Rdc)
Composant de la construction	Revêtements de murs
Partie du composant	Colles de faïence
Présence d'amiante	Non
Plan N°	3



PRELEVEMENT : P30

Pièce ou Local	Douche 2 (Rdc)
Composant de la construction	Revêtements de murs
Partie du composant	Joints de faïence
Présence d'amiante	Non
Plan N°	3



Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

PRELEVEMENT : P31

Pièce ou Local	Plateau évolution (Rdc)
Composant de la construction	Revêtements de murs,
Partie du composant	Moquette
Présence d'amiante	Non
Plan N°	3



PRELEVEMENT : P32

Pièce ou Local	Plateau évolution (Rdc)
Composant de la construction	Revêtements de murs,
Partie du composant	Colles non bitumineuse
Présence d'amiante	Non
Plan N°	3



Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

PRELEVEMENT : P33

Pièce ou Local	Plateau évolution (Rdc)
Composant de la construction	Revêtements de murs,
Partie du composant	Colles bandeaux bois
Présence d'amiante	Non
Plan N°	3



PRELEVEMENT : P36

Pièce ou Local	Façade 1 (Extérieur)
Composant de la construction	Façades lourdes y compris poteaux
Partie du composant	Enduits extérieurs
Présence d'amiante	Non
Plan N°	1



Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

PRELEVEMENT : P37

Pièce ou Local	Façade 1 (Extérieur)
Composant de la construction	Poteaux
Partie du composant	Enduits
Présence d'amiante	Non
Plan N°	1



PRELEVEMENT : P38

Pièce ou Local	Façade 4 (Extérieur)
Composant de la construction	Façades lourdes y compris poteaux
Partie du composant	Enduits extérieurs
Présence d'amiante	Non
Plan N°	1



Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

PRELEVEMENT : P39

Pièce ou Local	Façade 4 (Extérieur)
Composant de la construction	Menuiseries extérieures
Partie du composant	Colles appuis de revêtement appuis de fenêtre
Présence d'amiante	Non
Plan N°	1



PRELEVEMENT : P40

Pièce ou Local	Toiture 2 (Extérieur)
Composant de la construction	Plaques ondulées et planes
Partie du composant	Plaques en fibres-ciment Plaques ondulées
Présence d'amiante	Oui
Plan N°	1



Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

PRELEVEMENT : P41

Pièce ou Local	Toiture 3 (Extérieur)
Composant de la construction	Plaques ondulées et planes
Partie du composant	Plaques en fibres-ciment Plaques ondulées
Présence d'amiante	Non
Plan N°	1



PRELEVEMENT : P42

Pièce ou Local	Toiture 2 (Extérieur)
Composant de la construction	Poutres et charpentes
Partie du composant	Peintures intumescentes
Présence d'amiante	Non
Plan N°	1



Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

PRELEVEMENT : P43

Pièce ou Local	Toiture 1 (Extérieur)
Composant de la construction	Plaques ondulées et planes
Partie du composant	Plaques en fibres-ciment Plaques ondulées
Présence d'amiante	Oui
Plan N°	1



Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

ANNEXE 4 - PROCES VERBAUX DU LABORATOIRE



**Rapport de repérage des matériaux et produits
contenant de l'amiante
Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti**

N° : 629240
01/03/2019

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**



Site d'Illkirch-Graffenstaden
38, rue de l'Industrie
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
Tel : 03 88 67 01 04
serviceclient@flashlab.fr



Accréditation n° 1-5765
Liste des sites accrédités et portées
disponibles sur www.cofrac.fr

**RAPPORT SYNTHETIQUE D'ANALYSE
RECHERCHE ET IDENTIFICATION DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX**

Client : Qualiconsult Immobilier Frédéric BLAISE 1025 Rue Henri Becquerel 34000 MONTPELLIER	Référence client : 629240/P1 Référence FlashLab : 19FP002927 Adresse du chantier : DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES	Date d'acceptation : 20/02/2019 Date d'analyse : 25/02/2019 Date d'édition : 28/02/2019 à 10:02
---	--	--

Phase analysée	Méthode	Description microscopique	Préparation		Résultat
			Nb	Traitement	
Référence échantillon FlashLab : 001 Référence échantillon client : P0001 - Enduits à base de ciment					
Localisation : Dégagement (Rdc) / Murs et cloisons maçonnés					
- Ciment, Peinture, Indissociables	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 002 Référence échantillon client : P0002 - Panneaux de cloisons lisses ou moulurées Plaque de plâtre (BA..)					
Localisation : Dégagement (Rdc) / Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)					
- Papier	# MOLP	Matériau granuleux, Fibres de papier	2	N/A	Absence de fibres d'amiante
- Plâtre	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 003 Référence échantillon client : P0003 - Bande calicot					
Localisation : Dégagement (Rdc) / Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)					
- Papier, Analyse globale	# MOLP	Matériau granuleux, Fibres de papier	2	N/A	Absence de fibres d'amiante
- Plâtre, Analyse globale	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 004 Référence échantillon client : P0004 - Enduits de jointoiement des plaques de plâtre					
Localisation : Dégagement (Rdc) / Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)					
- Papier, Analyse globale	# MOLP	Matériau granuleux, Fibres de papier	2	N/A	Absence de fibres d'amiante
- Plâtre, Analyse globale, Peinture, Indissociables	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 005 Référence échantillon client : P0005 - Panneaux collés vissés ou cloués Plaque de plâtre					
Localisation : Dégagement (Rdc) / Plafonds					
- Papier	# MOLP	Matériau granuleux, Fibres de papier	2	N/A	Absence de fibres d'amiante
- Plâtre, Peinture, Indissociables	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.
Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.



**Rapport de repérage des matériaux et produits
contenant de l'amiante
Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti**

N° : 629240
01/03/2019

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**



Site d'Illkirch-Graffenstaden
38, rue de l'Industrie
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
Tel : 03 88 67 01 04
serviceclient@flashlab.fr



Accréditation n° 1-5765
Liste des sites accrédités et portées
disponibles sur www.cofrac.fr

Client : Qualiconsult Immobilier Frédéric BLAISE 1025 Rue Henri Becquerel 34000 MONTPELLIER	Référence client : 629240/P1 Référence FlashLab : 19FP002927 Adresse du chantier : DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES	Date d'acceptation : 20/02/2019 Date d'analyse : 25/02/2019 Date d'édition : 28/02/2019 à 10:02
---	--	--

Phase analysée	Méthode	Description microscopique	Préparation		Résultat
			Nb	Traitement	
Référence échantillon FlashLab : 006 Référence échantillon client : P0006 - Bandes calicot					
Localisation : Dégagement (Rdc) / Plafonds					
- Papier	# MOLP	Matériau granuleux, Fibres de papier	2	N/A	Absence de fibres d'amiante
- Plâtre, Peinture, Indissociables	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 007 Référence échantillon client : P0007 - Enduits de jointoiement des plaques de plâtre					
Localisation : Dégagement (Rdc) / Plafonds					
- Papier, Analyse globale	# MOLP	Matériau granuleux, Fibres de papier	2	N/A	Absence de fibres d'amiante
- Plâtre, Analyse globale, Peinture, Indissociables	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 008 Référence échantillon client : P0008 - Enduits à base de ciment					
Localisation : Vestiaire 1 (Rdc) / Murs et cloisons maçonnés					
- Peinture, Ciment, Indissociables	# META	N/A	1	Chloroforme	Absence de fibres d'amiante
- Ciment, Peinture, Indissociables	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 009 Référence échantillon client : P0009 - Panneaux de cloisons lisses ou moulurées Plaque de plâtre (BA..)					
Localisation : Vestiaire 1 (Rdc) / Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)					
- Papier	# MOLP	Matériau granuleux, Fibres de papier	2	N/A	Absence de fibres d'amiante
- Plâtre, Peinture, Indissociables	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 010 Référence échantillon client : P0010 - Bande calicot					
Localisation : Vestiaire 1 (Rdc) / Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)					
- Papier	# MOLP	Matériau granuleux, Fibres de papier	2	N/A	Absence de fibres d'amiante
- Plâtre, Analyse globale, Peinture, Indissociables	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 011 Référence échantillon client : P0011 - Enduits de jointoiement des plaques de plâtre					
Localisation : Vestiaire 1 (Rdc) / Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)					
- Papier	# MOLP	Matériau granuleux, Fibres de papier	2	N/A	Absence de fibres d'amiante
- Plâtre, Analyse globale, Peinture, Indissociables	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.
Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.



**Rapport de repérage des matériaux et produits
contenant de l'amiante
Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti**

N° : 629240
01/03/2019

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**



Site d'Illkirch-Graffenstaden
38, rue de l'Industrie
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
Tel : 03 88 67 01 04
serviceclient@flashlab.fr



Accréditation n° 1-5765
Liste des sites accrédités et portées
disponibles sur www.cofrac.fr

Client : Qualiconsult Immobilier Frédéric BLAISE 1025 Rue Henri Becquerel 34000 MONTPELLIER	Référence client : 629240/P1 Référence FlashLab : 19FP002927 Adresse du chantier : DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES	Date d'acceptation : 20/02/2019 Date d'analyse : 25/02/2019 Date d'édition : 28/02/2019 à 10:02
---	--	--

Phase analysée	Méthode	Description microscopique	Préparation		Résultat
			Nb	Traitement	
Référence échantillon FlashLab : 012 Référence échantillon client : P0012 - Panneaux collés vissés ou cloués					
Localisation : Vestiaire 1 (Rdc) / Plafonds					
Observation(s) : La totalité de l'échantillon a été utilisée					
- Plâtre	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 013 Référence échantillon client : P0013 - Bandes calicot					
Localisation : Vestiaire 1 (Rdc) / Plafonds					
Observation(s) : Plâtre : absence.					
- Papier	# MOLP	Matériau granuleux, Fibres de papier	2	N/A	Absence de fibres d'amiante
- Peinture	# META	N/A	1	Chloroforme	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 014 Référence échantillon client : P0014 - Enduits de jointoiment des plaques de plâtre					
Localisation : Vestiaire 1 (Rdc) / Plafonds					
Observation(s) : La totalité de l'échantillon a été utilisée					
- Papier	# MOLP	Matériau granuleux, Fibres de papier	2	N/A	Absence de fibres d'amiante
- Plâtre, Analyse globale, Peinture, Indissociables	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 015 Référence échantillon client : P0015 - Joints de mastic de vitrage					
Localisation : Vestiaire 1 (Rdc) / Menuiseries extérieures					
- Mastic, Peinture, Indissociables	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 016 Référence échantillon client : P0016 - Colles de carrelage					
Localisation : Douche 1 (Rdc) / Revêtements de sols					
- Colle de faïence/carrelage, Carrelage, Indissociables	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 017 Référence échantillon client : P0017 - Joints de carrelage					
Localisation : Douche 1 (Rdc) / Revêtements de sols					
Observation(s) : La totalité de l'échantillon a été utilisée					
- Joint, Dur, Analyse globale, Peinture, Indissociables	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.
Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.



**Rapport de repérage des matériaux et produits
contenant de l'amiante
Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti**

N° : 629240
01/03/2019

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**



Site d'Illkirch-Graffenstaden
38, rue de l'Industrie
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
Tel : 03 88 67 01 04
serviceclient@flashlab.fr



Accréditation n° 1-5765
Liste des sites accrédités et portées
disponibles sur www.cofrac.fr

Client : Qualiconsult Immobilier Frédéric BLAISE 1025 Rue Henri Becquerel 34000 MONTPELLIER	Référence client : 629240/P1 Référence FlashLab : 19FP002927 Adresse du chantier : DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES	Date d'acceptation : 20/02/2019 Date d'analyse : 25/02/2019 Date d'édition : 28/02/2019 à 10:02
---	--	--

Phase analysée	Méthode	Description microscopique	Préparation		Résultat
			Nb	Traitement	
Référence échantillon FlashLab : 018 Référence échantillon client : P0018 - Colles de plinthe					
Localisation : Douche 1 (Rdc) / Revêtements de murs					
- Colle de faïence/carrelage, Carrelage, Indissociables	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 019 Référence échantillon client : P0019 - Enduits à base de ciment					
Localisation : Douche 1 (Rdc) / Murs et cloisons maçonnés					
Observation(s) : La totalité de l'échantillon a été utilisée					
- Ciment, Peinture, Indissociables	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 020 Référence échantillon client : P0020 - Linoleum					
Localisation : Salle de gym (Rdc) / Revêtements de sols					
- Plaque souple, Gris(e)	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 021 Référence échantillon client : P0021 - Colles non bitumineuses					
Localisation : Salle de gym (Rdc) / Revêtements de sols					
- Colle jaune, Plaque souple, Gris(e), Indissociables	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 022 Référence échantillon client : P0022 - Panneaux de cloisons lisses ou moulurées Plaque de plâtre (BA..)					
Localisation : Salle de gym (Rdc) / Doublages					
- Papier	# MOLP	Matériau granuleux, Fibres de papier	2	N/A	Absence de fibres d'amiante
- Plâtre	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 023 Référence échantillon client : P0023 - Colles de faïence					
Localisation : Plateau évolution (Rdc) / Revêtements de murs,					
- Colle de faïence/carrelage	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 024 Référence échantillon client : P0024 - Joints de faïence					
Localisation : Plateau évolution (Rdc) / Revêtements de murs,					
- Joint, Dur, Carrelage, Colle de faïence/carrelage, Indissociables	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.
Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.



**Rapport de repérage des matériaux et produits
contenant de l'amiante
Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti**

N° : 629240
01/03/2019

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**



Site d'Illkirch-Graffenstaden
38, rue de l'Industrie
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
Tel : 03 88 67 01 04
serviceclient@flashlab.fr



Client : Qualiconsult Immobilier Frédéric BLAISE 1025 Rue Henri Becquerel 34000 MONTPELLIER	Référence client : 629240/P1 Référence FlashLab : 19FP002927 Adresse du chantier : DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES	Date d'acceptation : 20/02/2019 Date d'analyse : 25/02/2019 Date d'édition : 28/02/2019 à 10:02
---	--	--

Phase analysée	Méthode	Description microscopique	Préparation		Résultat
			Nb	Traitement	
Référence échantillon FlashLab : 025 Référence échantillon client : P0025 - Joints de mastic de vitrage					
Localisation : Salle de gym (Rdc) / Menuiseries intérieures					
- Mastic, Peinture, Indissociables	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 026 Référence échantillon client : P0026 - Joints de mastic de vitrage					
Localisation : Plateau évolution (Rdc) / Menuiseries extérieures					
- Mastic, Peinture, Indissociables	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 027 Référence échantillon client : P0027 - Colles de carrelage					
Localisation : Douche 2 (Rdc) / Revêtements de sols					
- Colle de faïence/carrelage, Carrelage, Matériau dur, Peinture, Indissociables	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 028 Référence échantillon client : P0028 - Joints de carrelage					
Localisation : Douche 2 (Rdc) / Revêtements de sols					
- Joint, Dur, Analyse globale	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 029 Référence échantillon client : P0029 - Colles de faïence					
Localisation : Douche 2 (Rdc) / Revêtements de murs					
- Colle de faïence/carrelage, Carrelage, Plâtre, Indissociables	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 030 Référence échantillon client : P0030 - Joints de faïence					
Localisation : Douche 2 (Rdc) / Revêtements de murs					
Observation(s) : La totalité de l'échantillon a été utilisée.					
- Joint, Dur	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 031 Référence échantillon client : P0031 - Moquette					
Localisation : Plateau évolution (Rdc) / Revêtements de murs,					
- Moquette	# MOLP	Matériau synthétique, Fibres synthétiques	2	N/A	Absence de fibres d'amiante

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur. Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.



**Rapport de repérage des matériaux et produits
contenant de l'amiante
Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti**

N° : 629240
01/03/2019

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**



Site d'Illkirch-Graffenstaden
38, rue de l'Industrie
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
Tel : 03 88 67 01 04
serviceclient@flashlab.fr



Accréditation n° 1-5765
Liste des sites accrédités et portées
disponibles sur www.cofrac.fr

Client : Qualiconsult Immobilier Frédéric BLAISE 1025 Rue Henri Becquerel 34000 MONTPELLIER	Référence client : 629240/P1 Référence FlashLab : 19FP002927 Adresse du chantier : DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES	Date d'acceptation : 20/02/2019 Date d'analyse : 25/02/2019 Date d'édition : 28/02/2019 à 10:02
---	--	--

Phase analysée	Méthode	Description microscopique	Préparation		Résultat
			Nb	Traitement	
Référence échantillon FlashLab : 032 Référence échantillon client : P0032 - Colles non bitumeuses					
Localisation : Plateau évolution (Rdc) / Revêtements de murs,					
- Colle jaune, Ragréage, Indissociables	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 033 Référence échantillon client : P0033 - Colles bandeaux bois					
Localisation : Plateau évolution (Rdc) / Revêtements de murs,					
Observation(s) : La totalité de l'échantillon a été utilisée.					
- Colle, Peinture sur bois, Indissociables	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 034 Référence échantillon client : P0034 - Peintures intumescentes					
Localisation : Comble 1 (Comble) / Poutres et charpentes					
- Peinture	# META	N/A	1	Chloroforme	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 035 Référence échantillon client : P0035 - Pare vapeur					
Localisation : Comble 1 (Comble) / Isolation					
- Papier, Laine de verre	# MOLP	Matériau granuleux, Fibres de papier, Matériau synthétique, Fibres de verre	2	N/A	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 036 Référence échantillon client : P0036 - Enduits extérieurs					
Localisation : Façade 1 (Extérieur) / Façades lourdes y compris poteaux					
- Enduit, Peinture, Indissociables	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 037 Référence échantillon client : P0037 - Enduits					
Localisation : Façade 1 (Extérieur) / Poteaux					
- Enduit, Peinture, Indissociables	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 038 Référence échantillon client : P0038 - Enduits extérieurs					
Localisation : Façade 2 (Extérieur) / Façades lourdes y compris poteaux					
- Enduit, Peinture, Indissociables	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur. Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

6/8

Rapport MS V2.0



**Rapport de repérage des matériaux et produits
contenant de l'amiante
Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti**

N° : 629240
01/03/2019

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**



Site d'Illkirch-Graffenstaden
38, rue de l'Industrie
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
Tel : 03 88 67 01 04
serviceclient@flashlab.fr



Accréditation n° 1-5765
Liste des sites accrédités et portées
disponibles sur www.cofrac.fr

Client : Qualiconsult Immobilier Frédéric BLAISE 1025 Rue Henri Becquerel 34000 MONTPELLIER	Référence client : 629240/P1 Référence FlashLab : 19FP002927 Adresse du chantier : DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES	Date d'acceptation : 20/02/2019 Date d'analyse : 25/02/2019 Date d'édition : 28/02/2019 à 10:02
---	--	--

Phase analysée	Méthode	Description microscopique	Préparation		Résultat
			Nb	Traitement	
Référence échantillon FlashLab : 039 Référence échantillon client : P0039 - Colles appuis de revêtement appuis de fenêtre					
Localisation : Façade 2 (Extérieur) / Menuiseries extérieures					
- Colle de faïence/carrelage, Matériau dur, Indissociables	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 040 Référence échantillon client : P0040 - Plaques en fibres-ciment Plaques ondulées					
Localisation : Toiture 2 (Extérieur) / Plaques ondulées et planes					
- Plaque dure fibreuse	# MOLP	Matériau granuleux	2	N/A	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 041 Référence échantillon client : P0041 - Plaques en fibres-ciment Plaques ondulées					
Localisation : Toiture 3 (Extérieur) / Plaques ondulées et planes					
- Plaque dure fibreuse	# META	N/A	1	Acide chlorhydrique	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 042 Référence échantillon client : P0042 - Peintures intumescentes					
Localisation : Toiture 2 (Extérieur) / Poutres et charpentes					
Observation(s) : La totalité de l'échantillon a été utilisée.					
- Peinture	# META	N/A	1	Chloroforme	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 043 Référence échantillon client : P0043 - Plaques en fibres-ciment Plaques ondulées					
Localisation : Toiture 1 (Extérieur) / Plaques ondulées et planes					
- Plaque dure fibreuse	# MOLP	Matériau granuleux	2	N/A	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.
Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.



**Rapport de repérage des matériaux et produits
contenant de l'amiante
Avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti**

N° : 629240
01/03/2019

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**



Site d'Illkirch-Graffenstaden
38, rue de l'industrie
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
Tel : 03 88 67 01 04
serviceclient@flashlab.fr



Client : Qualiconsult Immobilier Frédéric BLAISE 1025 Rue Henri Becquerel 34000 MONTPELLIER	Référence client : 629240/P1 Référence FlashLab : 19FP002927 Adresse du chantier : DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES	Date d'acceptation : 20/02/2019 Date d'analyse : 25/02/2019 Date d'édition : 28/02/2019 à 10:02
---	--	--

Méthodes d'analyse pour la recherche des fibres d'amiante dans les matériaux :

Analyse MOLP (Microscope Optique à Lumière Polarisée) selon le guide HSG 248 – Appendice 2
Analyse META (Microscope Electronique à Transmission Analytique) selon la norme NFX 43-050 et méthode interne de traitement

Validé par : Elodie MICHEL
Chef d'équipe

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.
Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

8/8

Rapport MS V2.0

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

ANNEXE 5 - AUTRE(S) DOCUMENT(S) LIE(S) A LA CONSTRUCTION

(EXTRAITS)

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

REPUBLICQUE FRANCAISE

Commune de Cazères

11/08/09 -> 11/10/09
dossier n° PC 031 135 09 X0023

date de dépôt : 11 mai 2009
demandeur : MAIRIE DE CAZERES
OLIVA MICHEL
pour : agrandissement du dojo
adresse terrain : malaret, à Cazères (31220)

ARRÊTÉ
accordant un permis de construire
au nom de la commune de Cazères

Le maire de Cazères,

Vu la demande de permis de construire présentée le 11 mai 2009 par MAIRIE DE CAZERES, MAIRIE DE CAZERES, OLIVA MICHEL demeurant hôtel de ville, Cazères (31220);

Vu l'objet de la demande :

- pour agrandissement du dojo + création d'une salle de musculation ;
- sur un terrain situé malaret, à Cazères (31220) ;
- pour une surface hors-oeuvre nette créée de 157 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le décret n°2008-1353 du 19 décembre 2008 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé en date du 26/11/2004, révisé en date du 27/03/2007 et modifié en dernière date le 29/01/2008 ;

Vu le décret n° 73-1007 du 31 octobre 1973, relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

Vu le décret n°94-86 du 26 janvier 1994, pris en application de la loi du 13 juillet 1991, portant diverses mesures destinées à favoriser l'accessibilité aux personnes handicapées,

Vu l'arrêté municipal en date du 21 juillet 2009 autorisant les travaux préalables à l'ouverture d'un établissement recevant du public,

Considérant que le projet objet de la demande consiste, sur un terrain situé à malaret, à Cazères (31220), en la réalisation de l'extension du dojo et la création d'une salle de musculation sur un terrain d'une superficie de 54 550 m² ;

Considérant que le projet consiste en la réalisation d'une construction de 157 m² de surface hors oeuvre nette;

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire est ACCORDE sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2

ESPACES BOISES CLASSES - ESPACES LIBRES ET PLANTATIONS

Il sera planté au moins 1 arbre de haute tige pour 4 places de stationnement.

1/2

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

Fait à CAZERES, le 10 août 2009



Le maire, **Michel OLIVA**

TAXES

INFORMATION RELATIVE A LA FISCALITE LIEE A LA REALISATION DE L'OPERATION :

La réalisation du projet donnera lieu au versement de :

- la taxe départementale pour le financement des dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (T.D.C.A.U.E.).

Ces taxes seront liquidées ultérieurement par la direction départementale de l'Equipelement de la Haute-Garonne.

La fiche de liquidation vous sera transmise par le Comptable du Trésor chargé d'en assurer le recouvrement.

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

Durée de validité du permis :

Conformément à l'article R.424-17 du code de l'urbanisme et en application du décret n°2008-1353 du 19 décembre 2008, l'autorisation est périmée si les travaux ne sont pas entrepris dans le délai de trois ans à compter de sa notification au(x) bénéficiaire(s). Il en est de même si, passé ce délai, les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année. En cas de recours le délai de validité du permis est suspendu jusqu'au prononcé d'une décision juridictionnelle irrévocable.

L'autorisation peut être prorogée par périodes d'une année si les prescriptions d'urbanisme, les servitudes d'urbanisme de tous ordres et le régime des taxes et participations n'ont pas évolué. Vous pouvez présenter une demande de prorogation en adressant une demande sur papier libre, accompagnée de l'autorisation pour laquelle vous demandez la prorogation, au moins deux mois avant l'expiration du délai de validité.

Le (ou les) bénéficiaire du permis / de la déclaration préalable peut commencer les travaux après avoir :

- adressé au maire, en trois exemplaires, une déclaration d'ouverture de chantier (le modèle de déclaration CERFA n° 13407 est disponible à la mairie ou sur le site internet urbanisme du gouvernement) ;
- installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet. Le modèle de panneau, conforme aux prescriptions des articles A. 424-15 à A. 424-19, est disponible à la mairie, sur le site internet urbanisme du gouvernement, ainsi que dans la plupart des magasins de matériaux).

Attention : l'autorisation n'est définitive qu'en l'absence de recours ou de retrait :

- dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers. Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu d'en informer le (ou les) bénéficiaires du permis au plus tard quinze jours après le dépôt du recours.
- dans le délai de trois mois après la date du permis, l'autorité compétente peut le retirer, si elle l'estime illégal. Elle est tenue d'en informer préalablement le (ou les) bénéficiaire du permis et de lui permettre de répondre à ses observations.

L'autorisation est délivrée sous réserve du droit des tiers : elle a pour objet de vérifier la conformité du projet aux règles et servitudes d'urbanisme. Elle n'a pas pour objet de vérifier que le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé peut donc faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils, même si l'autorisation respecte les règles d'urbanisme.

Les obligations du (ou des) bénéficiaire de l'autorisation :

Il doit souscrire l'assurance dommages-ouvrages prévue par l'article L.242-1 du code des assurances.

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**



MAIRIE
DE
CAZÈRES

MAIRIE DE CAZERES
Place de l'Hôtel de Ville
31220 CAZERES SUR GARONNE

Le Maire de Cazères,

PC délivré le : 10.08.2009	Début des Travaux : 12.08.2009 Déclaration reçue le : 14.09.2009	Achévé le : 06.11.2009 déclaration reçue le : 06.11.2009
La demande		Le permis de construire
Destinataire : Demeurant à : Pour : Parcelles :	MAIRIE DE CAZERES Mr OLIVA Place de l'Hôtel de Ville 31220 CAZERES SUR GARONNE Extension du DOJO B 172	Surfaces hors-oeuvre nette: 157 m ² Nb de bâtiments : 1 Destination : Extension DOJO

Le certificat de conformité est **ACCORDE** pour les travaux qui ont fait l'objet du permis de construire dont les références sont rappelées ci-dessus.

CAZERES, le 16.11.2009 :

Le Maire Adjoint : LAFFONT Guy



- DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Le bénéficiaire d'un certificat de conformité qui désire contester la décision peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la transmission de la décision attaquée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les certificats délivrés au nom de l'Etat. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

- Art. R 600-1 : En cas de déféré du préfet ou de recours contentieux à l'encontre d'un certificat d'urbanisme, d'une décision de non-opposition à une déclaration préalable ou d'un permis de construire, d'aménager ou de démolir, le préfet ou l'auteur du recours est tenu, à peine d'irrecevabilité, de notifier son recours à l'auteur de la décision et au titulaire de l'autorisation. Cette notification doit également être effectuée dans les mêmes conditions en cas de demande tendant à l'annulation ou à la réformation d'une décision juridictionnelle concernant un certificat d'urbanisme, une décision de non-opposition à une déclaration préalable ou un permis de construire, d'aménager ou de démolir. L'auteur d'un recours administratif est également tenu de le notifier à peine d'irrecevabilité du recours contentieux qu'il pourrait intenter ultérieurement en cas de rejet du recours administratif.

La notification prévue au précédent alinéa doit intervenir par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du déféré ou du recours.

La notification du recours à l'auteur de la décision et, s'il y a lieu, au titulaire de l'autorisation est réputée accomplie à la date d'envoi de la lettre recommandée avec accusé de réception. Cette date est établie par le certificat de dépôt de la lettre recommandée auprès des services postaux.

PLACE DE L'HÔTEL-DE-VILLE - CODE POSTAL 31220 - TÉLÉPHONE 05 61 98 46 00 - TÉLÉCOPIE 05 61 98 46 12
Site Internet : www.mairie-cazeres.fr - e-mail : mairie-cazeresgaronne@wanadoo.fr

Parc Club du Millénaire - Bât 18
1025 Rue Henri Becquerel 34000 MONTPELLIER - Tel./Fax. : 0467138073
Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros - R.C. VERSAILLES 490 676 293- SIRET 490 676 293 00023 - APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue du Petit Clamart - Vélizy Plus Bât E - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY - Téléphone : 01.40.83.75.75 - Télécopie : 01.46.30.39.62 - N° TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293

CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

DATA



Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux


N° 13409*01

Vous devez utiliser ce formulaire pour :	Cadre réservé à la mairie du lieu du projet
<ul style="list-style-type: none"> • Déclarer l'achèvement des travaux de construction ou d'aménagement • Déclarer que les travaux de construction ou d'aménagement sont conformes à l'autorisation et respectent les règles générales de construction • Déclarer que le changement de destination ou la division de terrain a été effectué et est conforme au permis ou à la déclaration préalable 	<p>La présente déclaration a été reçue à la mairie</p>  <p>le : 06 11 2009 (cachet de la mairie et signature du receveur)</p>

1- Désignation de l'autorisation
Permis de construire ⇒ N° PC 031 135 09 X0023

2- Identité du déclarant (Le déclarant est le titulaire de l'autorisation)

Vous êtes une personne morale
 Dénomination : MAIRIE DE CAZERES ...Raison sociale : MAIRIE DE CAZERES
 N°SIRET: catégorie juridique :
 Représentant de la personne morale :
 NOM et prénom : OLIVA MICHEL

3- Coordonnées du déclarant (Ne remplir qu'en cas de changement des coordonnées du titulaire de l'autorisation ou du déclarant. Vous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de changement des coordonnées du déclarant ou du titulaire du permis.)

Adresse : Numéro : Voie :
 Lieu-dit : Localité :
 Code postal : [] [] [] [] [] [] BP : [] [] [] CEDEX : [] []
 Si le demandeur habite à l'étranger/ Pays : Division territoriale :

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante :@.....
J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique, ou, à défaut, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

4- Achèvement des travaux

Chantier achevé depuis le 06/11/2009

Ensemble des divisions effectué le :

Changement de destination effectué le :

Pour la totalité des travaux

Pour une tranche des travaux

Veillez préciser quels sont les aménagements ou constructions achevés :

L'aménageur a été autorisé à différer les travaux de finition des voiries ? Oui Non

Surface hors œuvre nette créée (en m²) :

Nombre de logements terminés : dont individuels : dont collectifs :

Répartition du nombre total de logements terminés par type de financement

Logement Locatif Social : _____

Accession Aidée (hors prêt à taux zéro) : _____

Prêt à taux zéro : _____

Autres financements : _____

J'atteste que les travaux sont achevés et qu'ils sont conformes à l'autorisation (permis ou non opposition à la déclaration préalable)¹

A. Cazères
Le : 06/11/2009

A.
Le :
Signature de l'architecte (ou de l'agréé en architecture) s'il a dirigé les travaux

Signature du (ou des) déclarant(s)
Michel OLIVA


Pièces à joindre :

- AT1 : l'attestation constatant que les travaux réalisés respectent les règles d'accessibilité applicables mentionnées à l'art. R.111-19-15 du code de la construction et de l'habitation ;
- AT2 : dans les cas prévus par les 4° et 5° de l'article R.111-38 du code de la construction et de l'habitation, la déclaration d'achèvement est accompagnée du document prévu à l'article L. 112-19 de ce code, établi par un contrôleur technique mentionné à l'article L. 111-23 de ce code, attestant que le maître d'ouvrage a tenu compte de ses avis sur le respect des règles de construction parasismiques et para-cycloniques prévues par l'article L. 563-1 du code de l'environnement

La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux est adressée :

- soit par pli recommandé avec demande d'avis de réception postal au maire de la commune
- soit déposée contre décharge à la mairie

A compter de la réception en mairie de la déclaration, l'administration dispose d'un délai de **trois mois** pour contester la conformité des travaux au permis ou à la déclaration préalable. Ce délai est porté à **cinq mois** si votre projet entre dans l'un des cas prévu à l'article R. 462-7 du code de l'urbanisme².

Dans le délai de 90 jours à compter du moment où les locaux sont utilisables, même s'il reste encore des travaux à réaliser, le propriétaire doit adresser une déclaration par local (maison individuelle, appartement, local commercial, etc.) au centre des impôts ou au centre des impôts foncier (consulter ces services). Ces obligations déclaratives s'appliquent notamment lorsque le permis ou la déclaration préalable ont pour objet la création de surfaces nouvelles ou le changement de destination de surfaces existantes. Le défaut de déclaration entraîne la perte des exonérations temporaires de taxe foncière de 2, 10, 15 ou 20 ans (dispositions de l'article 1406 du Code général des impôts).

Si vous êtes un particulier : La loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre

¹ La déclaration doit être signée par le bénéficiaire de l'autorisation ou par l'architecte ou l'agréé en architecture, dans le cas où ils ont dirigé les travaux.

² Travaux concernant un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ; travaux situés dans un secteur sauvegardé, dans un site inscrit ou classé au titre du code de l'environnement, travaux concernant un immeuble de grande hauteur ou recevant du public ; travaux situés dans le cœur d'un parc national ou dans un espace ayant vocation à être classés dans le cœur d'un futur parc national ; travaux situés dans un secteur couvert par un plan de prévention des risques.

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**



DECLARATION D'OUVERTURE DE CHANTIER



Vous devez utiliser ce formulaire pour :		Cadre réservé à la mairie du lieu du projet	
Déclarer que vous avez commencé les travaux ou aménagements autorisés		La présente déclaration a été reçue à la mairie le : / / (cachet de la mairie et signature du receveur)	
1- Désignation du permis			
Permis de construire ⇔ N° PC 031 135 09 X0023			
2- Identité du déclarant (Le déclarant est le titulaire de l'autorisation)			
Vous êtes une personne morale			
Dénomination : MAIRIE DE CAZERES		... Raison sociale : MAIRIE DE CAZERES	
N° SIRET : catégorie juridique :			
Représentant de la personne morale :			
NOM et prénom : OLIVA MICHEL			
3- Coordonnées du déclarant (Ne remplir qu'en cas de changement des coordonnées du titulaire de l'autorisation. Vous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de changement des coordonnées du (ou des) co-titulaire(s) de l'autorisation)			
Adresse : Numéro : Voie :			
Lieu-dit : Localité :			
Code postal : BP : CEDEX :			
Si le demandeur habite à l'étranger/ Pays : Division territoriale :			
J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante :@..... <i>J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique, ou, à défaut, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.</i>			
4. Ouverture de chantier			
Je déclare le chantier ouvert depuis le <u>12/08/2009</u>			
<input checked="" type="checkbox"/> Pour la totalité des travaux		<input type="checkbox"/> Pour une tranche des travaux Si l'ouverture du chantier ne concerne qu'une partie de l'aménagement ou une partie seulement des constructions, veuillez préciser quels sont les aménagements ou constructions commencés :	
L'aménageur a été autorisé à différer les travaux de finition des voiries ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			
Surface hors œuvre nette créée (en m²) :			
Nombre de logements commencés : dont individuels : dont collectifs :			
Répartition du nombre total de logements terminés par type de financement			
<input type="checkbox"/> Logement Locatif Social :			
<input type="checkbox"/> Accession Aidée (hors prêt à taux zéro) :			
<input type="checkbox"/> Prêt à taux zéro :			
<input type="checkbox"/> Autres financements :			
Je certifie exactes les informations ci-dessus		Signature du (ou des) déclarant(s)	
A. <u>Cazeres</u>			
Le : <u>14 septembre 2009</u>			
Votre déclaration établie en trois exemplaires devra être déposée à la mairie du lieu du projet			
<small>Informations : Outre qu'il comporte des risques liés à un accident ou une malifacon toujours possible, le recours à un travailleur non déclaré est passible des sanctions prévues par les articles L. 362-3 et R. 362-3 du Code du travail. Au moment de l'ouverture du chantier, le bénéficiaire doit être en possession de la preuve qu'il a souscrit une assurance dommage-ouvrages : à défaut, il encourt des sanctions pénales, sauf s'il construit pour lui-même ou sa proche famille. Dans le délai de 90 jours à compter du moment où les locaux sont utilisables, même s'il reste encore des travaux à réaliser, le propriétaire doit adresser une déclaration par local (maison individuelle, appartement, local commercial, etc) au centre des impôts ou au centre des impôts fonciers consulter ces services). Ces obligations déclaratives s'appliquent notamment lorsque le permis ou la déclaration préalable ont pour objet la création de surfaces nouvelles ou le changement de destination de surfaces existantes. Le défaut de déclaration entraîne la perte des exonérations temporaires de taxe foncière de 2, 10, 15 ou 20 ans (dispositions de l'article 1406 du Code général de- impôts).</small>			

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

Si vous êtes un particulier : La loi n° 78 - 17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.
Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**



Demande de
 Permis d'aménager
comportant ou non des constructions et/ou des démolitions
 Permis de construire
comportant ou non des démolitions



N° 13409-01

Dela

1/7

Par les données de permis de construire de nos 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000.

1 - Identité du ou des demandeurs
Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le responsable des taxes d'urbanisme.
Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur le formulaire ci-dessous.
Les données prises par l'administration seront rendues publiques et disponibles en ligne sur le site de l'administration.
Si vous êtes un particulier, indiquez également votre numéro de téléphone et votre adresse e-mail.

Vous êtes un particulier
Nom : Madame Monsieur Mademoiselle
Prénom : _____

Vous êtes une personne morale
Dénomination : Maire de Coarzes Raison sociale : Collectivité territoriale
N° SIRET : _____ Catégorie juridique : _____
Représentant de la personne morale : Madame Monsieur Mademoiselle
Nom : OLIVA Prénom : Michel

2 - Coordonnées du demandeur
* Adresse : Numéro : _____ Voie : _____ Localité : Hôtel de Ville
Lieu-dit : _____ BP : _____ Cadeau : _____ CAZERES
Code postal : _____ Pays : _____ Division territoriale : _____
Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

OU raison sociale : _____ Voie : _____ Localité : _____
Adresse : Numéro : _____ Voie : _____ Localité : _____
Nom : _____ Prénom : _____
Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisionnels) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame Monsieur Personne morale
Nom : _____ Prénom : _____
OU raison sociale : _____ Voie : _____ Localité : _____
Adresse : Numéro : _____ Voie : _____ Localité : _____
Code postal : _____ BP : _____ Cadeau : _____
Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____
Indiquez l'indicateur pour le pays étranger : _____

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : maire@coarzes.fr
J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

3 - Le terrain

3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s)
Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.
Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire
Adresse du (ou des) terrain(s)
Numéro : 31220 BP : 1111111111111111 Cedex : 1111
Lieu-dit : Lieu dit Cabaret Localité : CAZERES
Voie :

Code postal : 31220 BP : 1111111111111111 Cedex : 1111
Références cadastrales : section et numéro (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer les parcelles ci-dessous et les surligner sur une feuille séparée) : 0 122

Superficie du (ou des) terrain(s) (en m²) : 54 550

3.2 - Situation juridique du terrain (cas donnés, qui sont facultatifs, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables)
Etes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui Non Je ne sais pas
Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Oui Non Je ne sais pas
Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Oui Non Je ne sais pas
Le terrain est-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Oui Non Je ne sais pas
Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

3.3 - Terrain issu d'une division de propriété
Si votre terrain est issu de la division d'une propriété bâtie effectuée il y a moins de 10 ans, demandez à la mairie si le plan local d'urbanisme comporte une règle limitant vos droits à construire, inscrite antérieurement à la date de la division. Si cette règle existe, le vendeur doit vous avoir remis une attestation indiquant la surface des constructions déjà établies sur l'autre partie du terrain.
Indiquez cette surface (en m²) : et la superficie du terrain avant division (en m²) :
ou joignez à votre demande une copie de l'attestation

4 - À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement
Si votre projet ne conduit pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 relatif de construction

4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les cases correspondantes)
Quel que soit le secteur de la commune

Lotissement
 Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre
 Terrain de camping
 Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances
 Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés
 Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports
 Aire de stationnement ouverte au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs
 Concessions (nombre, durée) :
 Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :
o Superficie (en m²) :
o Profondeur (pour les affouillements) :
o Hauteur (pour les exhaussements) :

Dans les secteurs protégés
Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé :
 Oui : préciser ou décrire l'habitat existant à l'écoulement ou à l'information du public, lorsque les travaux sont nécessaires à la gestion ou à l'entretien ou au public de ces espaces ou milieux
 Aménagement nécessitant l'exercice des activités agricoles de pêche et de culture marines ou lacustres, conchylicoles, piscicultives et forestières
Aménagement situé dans un secteur sauvegardé :
 Oui : préciser ou décrire les caractéristiques d'une voie existante
 Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante
 Création d'un espace public
 Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle :
 Création d'un espace public

7.2 - Foires et salons
Si votre projet consiste dans la réalisation de sites de foire ou de salons professionnels ou de palais des congrès, veuillez indiquer la surface hors œuvre nette (SHON) : m² - des locaux servant à la tenue de réunions : m² - des autres locaux (restauration, bureaux...) : m²

7.3 - Platfond légal de densité (P.L.D.)
Demandez à la mairie si un platfond légal de densité des constructions est institué dans la commune et si les constructions prévues sur votre terrain dépassent ce platfond. Si oui, indiquez ici le volume ou m³ de terrain nu et libre : m³
Pour bénéficier de la cas échéant de droits acquis, précisez si des constructions existant sur votre terrain avant le 1er avril 1976 ont été démolies : Oui Non si oui, indiquez ici la Surface Hors Œuvre Nette (SHON) démolie (en m²) :

7.4 - Participation pour voirie et réseaux
Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (P.V.R.), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur
Madame Monsieur Personne morale
Nom : Prénom :
OU raison sociale :
Adresse : Numéro : Voie :
Lieu-dit : Localité :
Code postal : BP : Cedex :
Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

8 - Engagement du (ou des) demandeurs
J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.¹¹
Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.
J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 1117-7 de ce code.
Je suis informé(e) que les renseignements, figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

La : CAZERES 23 avr 2019

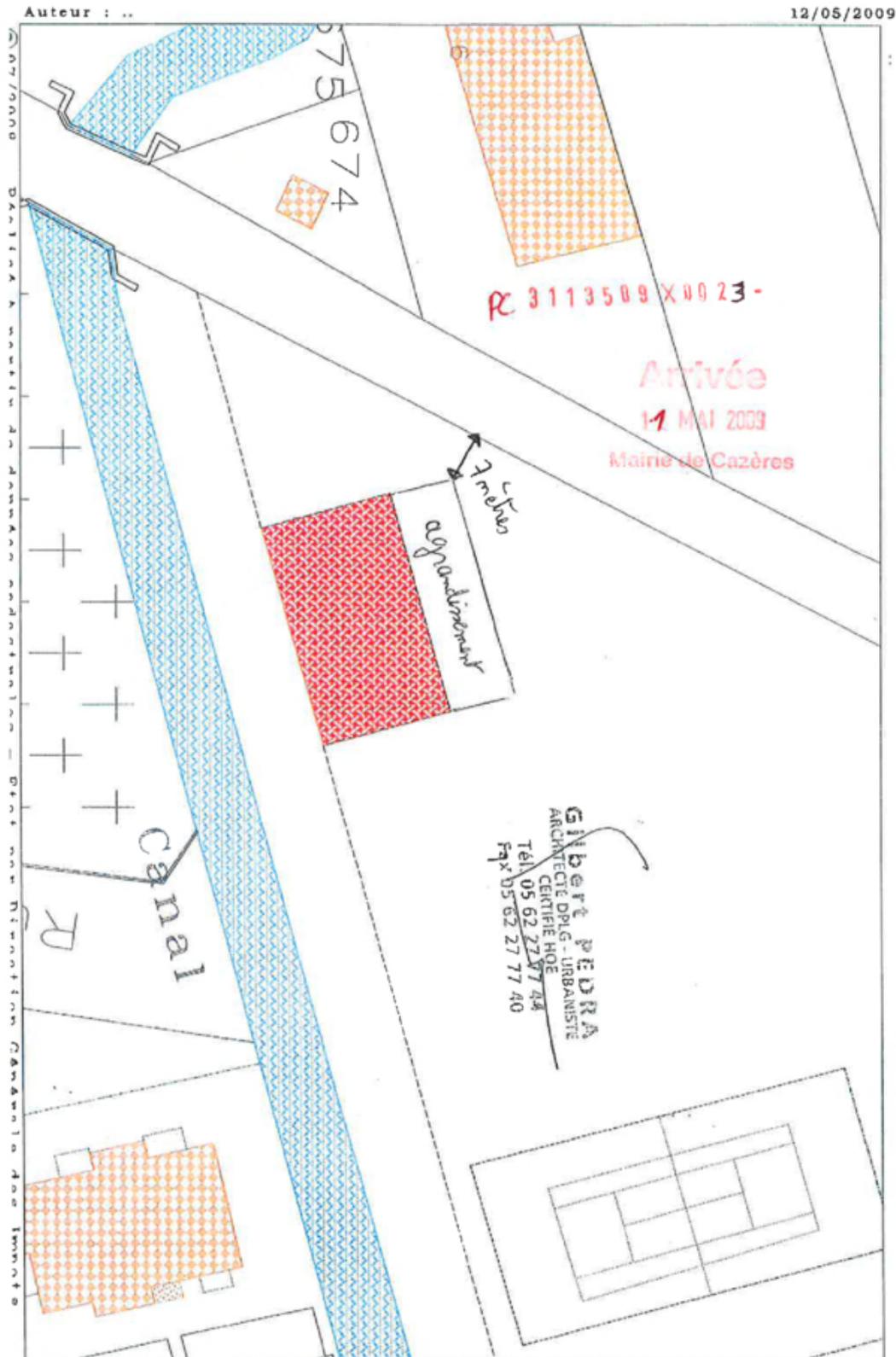
Signature du (des) demandeur(s)

Le Maire, Michel OLIVA

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**



Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**



Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

Baies fixées fausses
(Portes caulinantes)

1°) 200 x 2,15 H

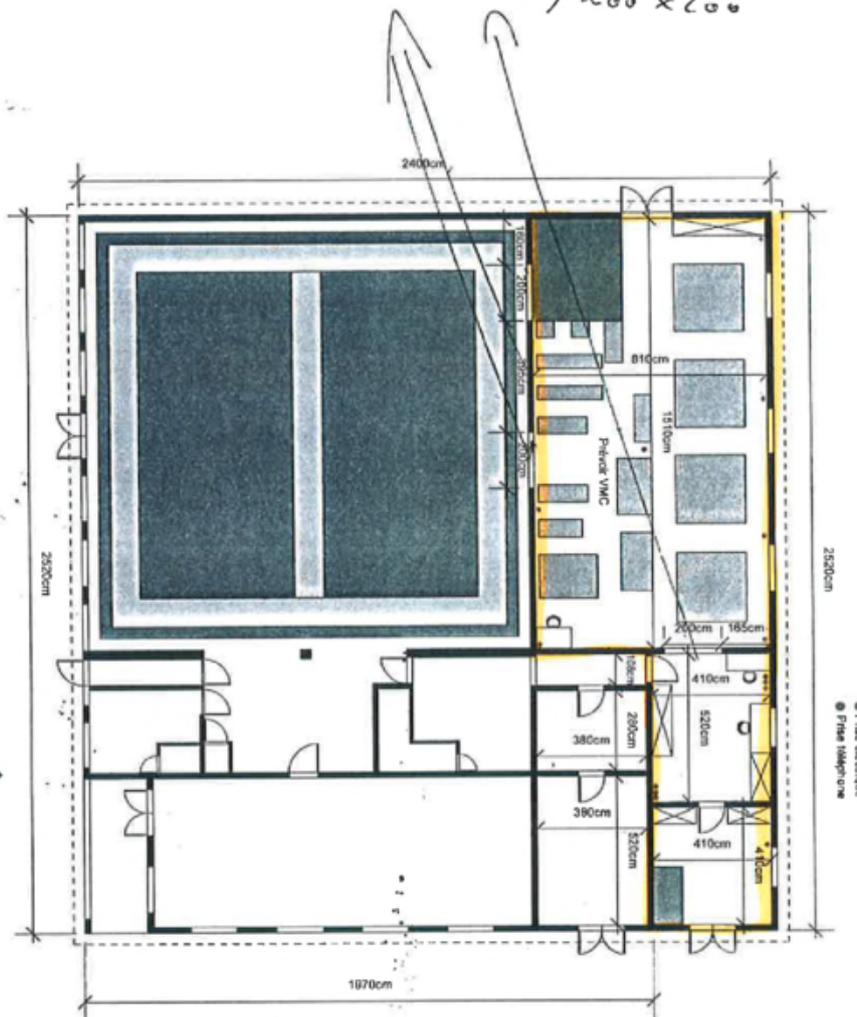
PC 3113509 X 0023-

AMVCS

17 MAI 2009

Mairie de Cazères

2°) 200 x 200

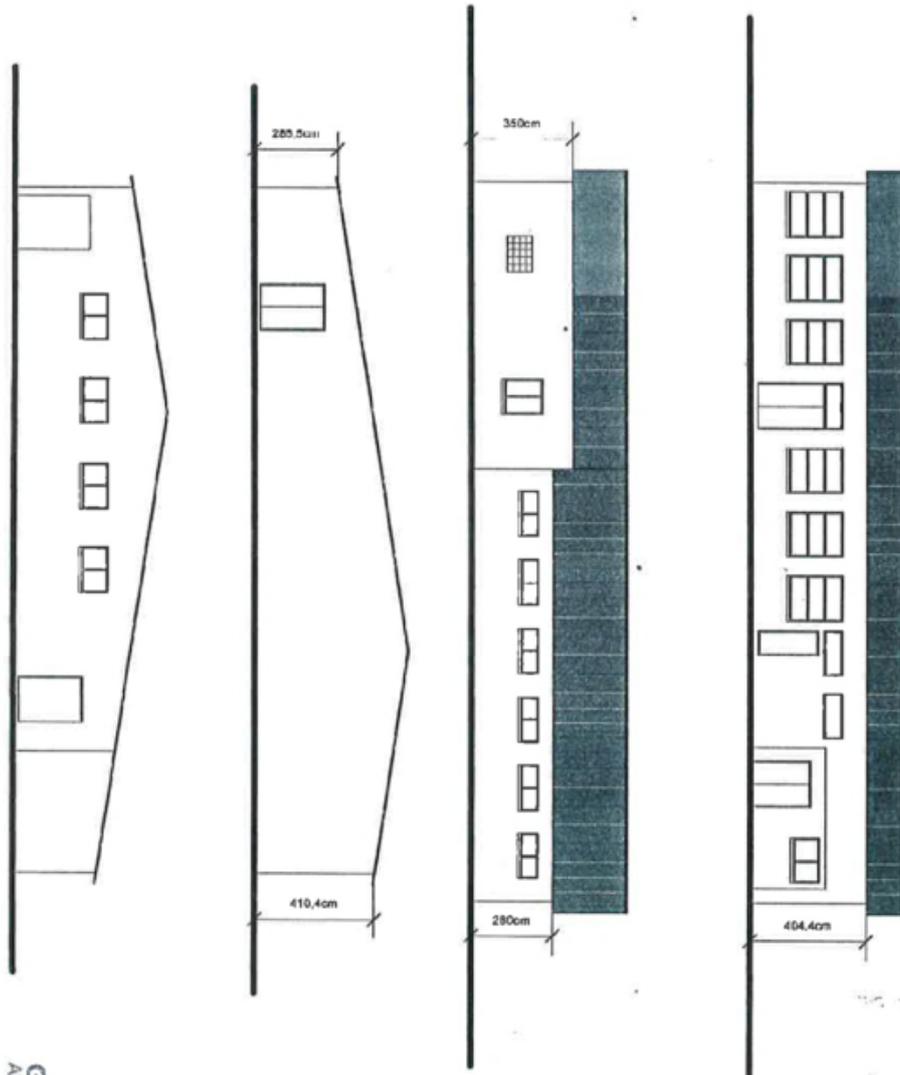


GILBERT PEDRA
ARCHITECTE DPLG - URBANISTE
CERTIFIÉ HOE
Tél. 05 62 27 57 44
Fax 05 62 27 77 40

aménagement

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

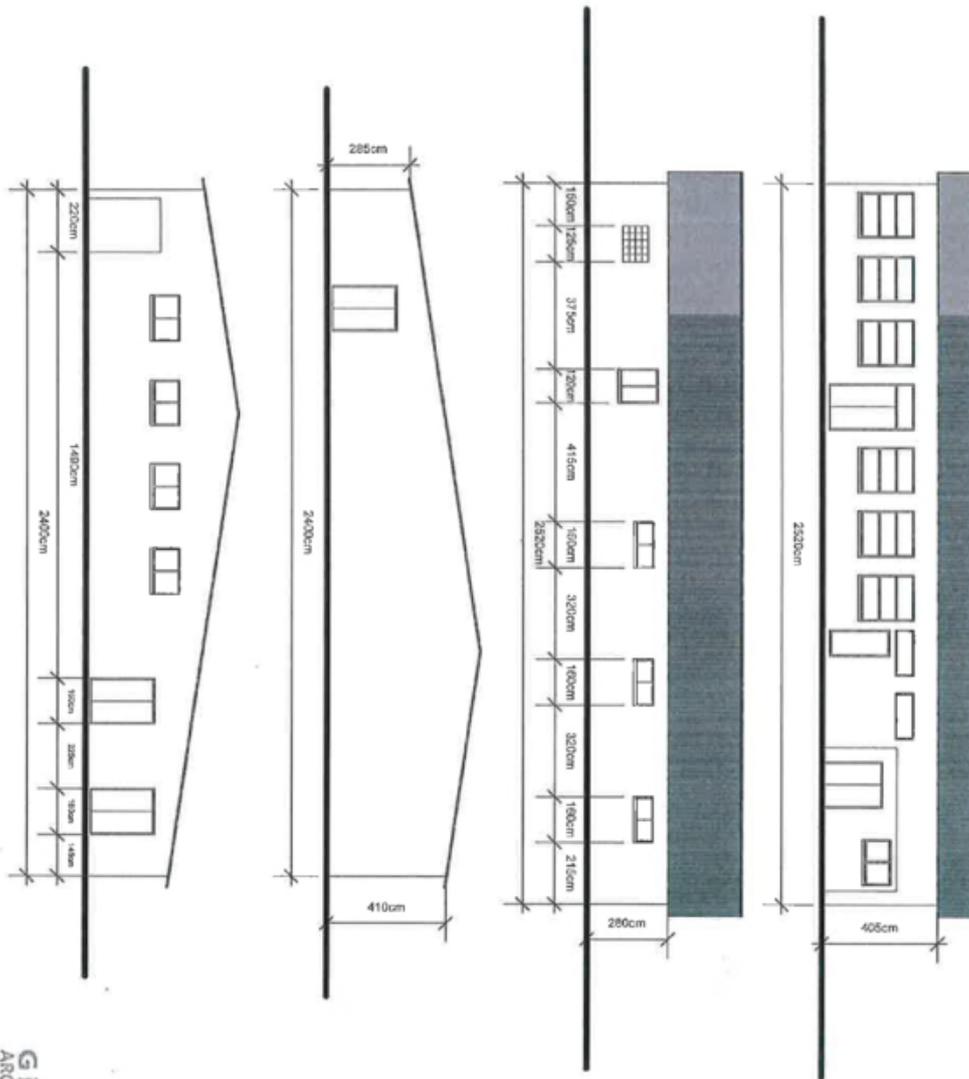
PC 3113509 X0023 -
Arrivée
14 MAI 2009
Mairie de Cazères



Gilbert PEDRA
ARCHITECTE D.P.G. - URBANISTE
CERTIFIÉ HOE
Tél. 05 62 22 97 44
Fax 05 62 27 77 40

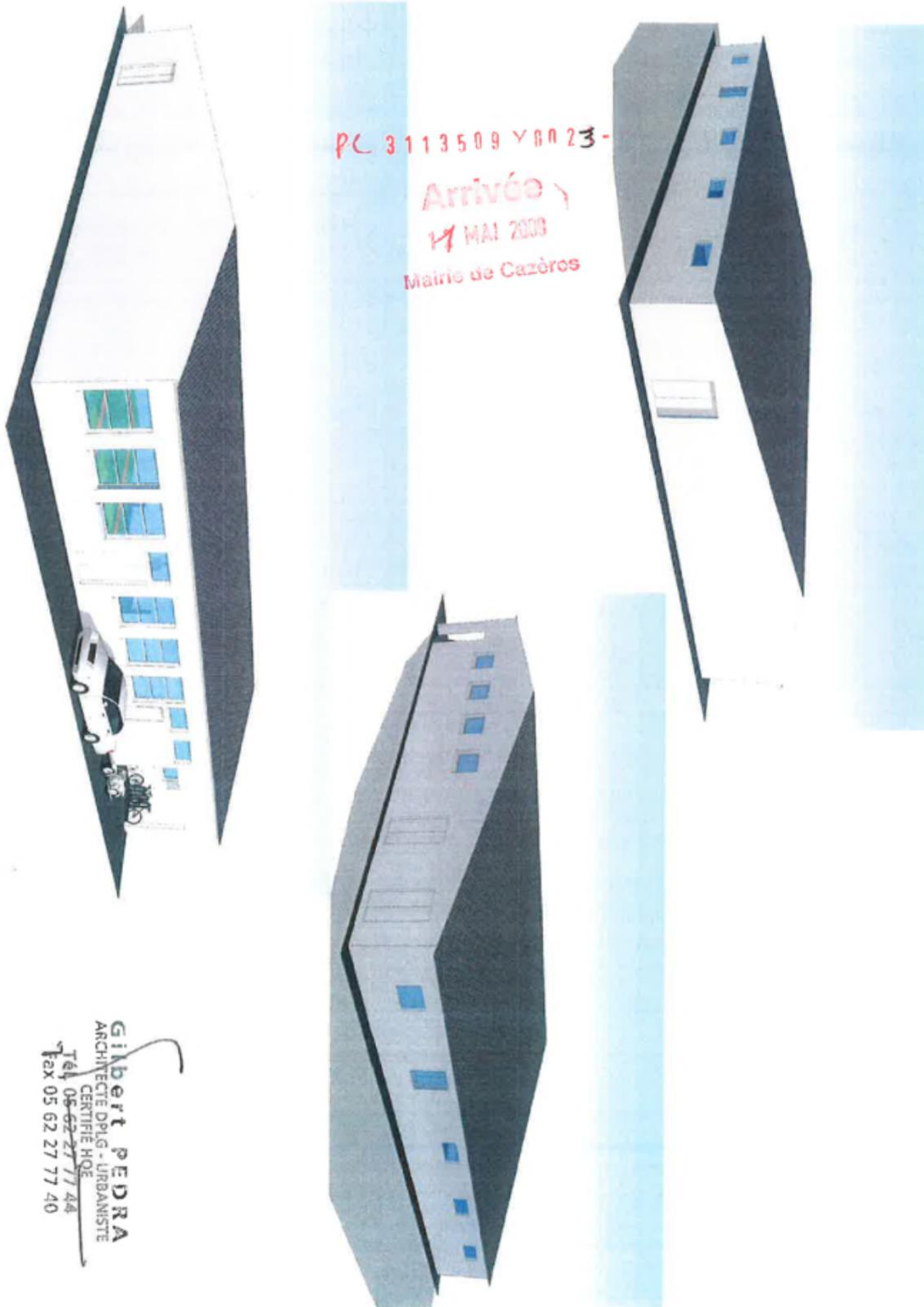
Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

PC 3113509 X00.23-
Arrivée
14 MAI 2009
Mairie de Cazères



GILBERT PEDRA
ARCHITECTE DPLG - URBANISTE
CERTIFIÉ HOE
Tél. 05 62 27 77 44
Fax 05 62 27 77 40

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**



Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

PC 3113509 X 0023 -
NOTICE PAYSAGERE

Arrivée
11 MAI 2019
Mairie de Cazères

Le projet municipal consiste à l'agrandissement du DOJO pour permettre la création d'une salle de musculation.

Cette extension comportera les mêmes matériaux et les mêmes couleurs que le bâtiment existant.

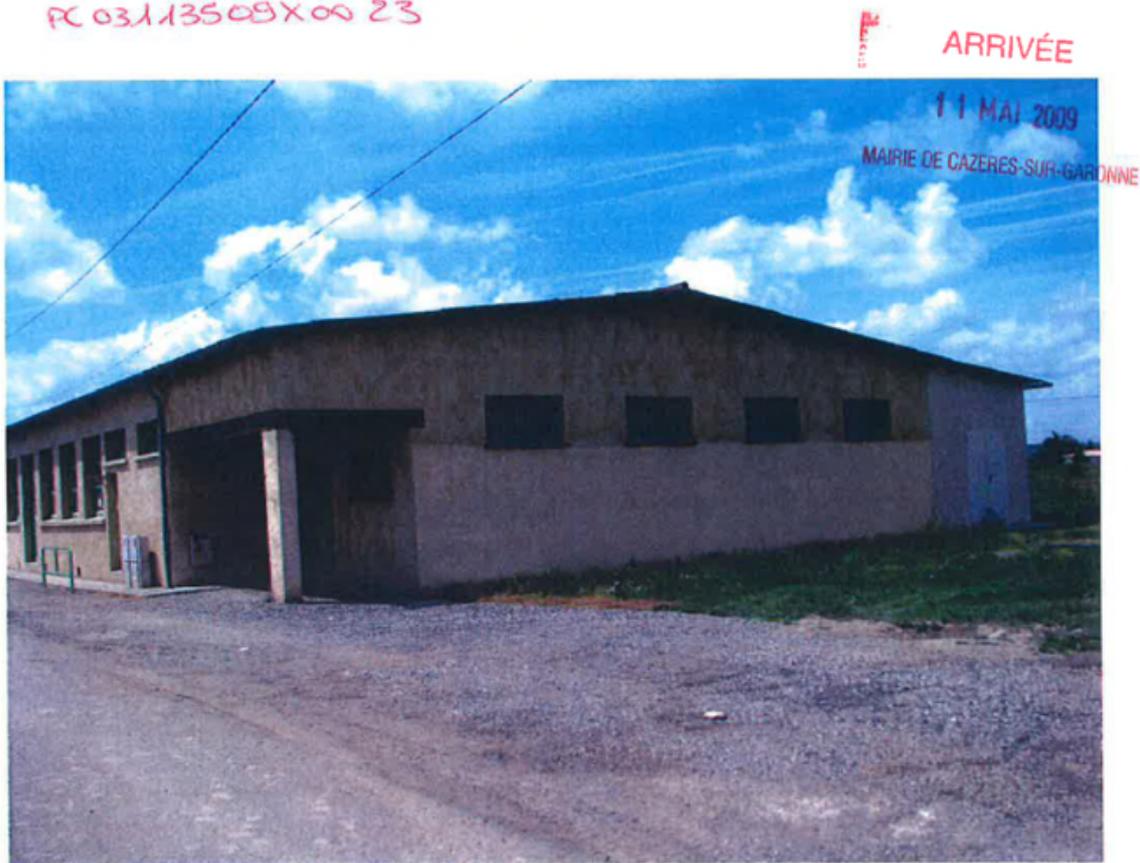
Les murs seront en parpaings crépis et la toiture en tuiles. Les menuiseries seront identiques à celles existantes.

De ce fait l'extension s'intégrera parfaitement dans le bâti existant.

COUPE



Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**



Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

PC 03113509X0023



Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

PC 3113509 20093 -

Arrivée
14 MAI 2009
Mairie de Cazères

COMMISSION DE SECURITE DE LA HAUTE GARONNE

ENGAGEMENT DU MAITRE D'OUVRAGE

Je soussigné M. *Michel OLIVA*

Auteur de la présente fiche

Sollicitant une autorisation concernant l'établissement

ci-après référencé :

M'engage à respecter les règles générales de construction prises en application du

Chapitre 1^{er} du Titre 1^{er} du Livre du Code de la Construction et de l'Habitation,

Notamment celles relatives à la solidité.

A

Cazères

Le *22.4.2009*

Signature du Maître d'ouvrage

Le Maire,
Michel OLIVA



Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

ANNEXE 6 - DESCRIPTIF DES TRAVAUX ENVISAGES (Documents fournis par le Maître d'Ouvrage)

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

PHASE PRO

Rehabilitation et extension du dojo de Cazères

Carnet de plans



Mairie de CAZERES
Mairie de
Place de la Mairie
31220 CAZERES

Magali Allègre - David STOCO
le 23
11 Boulevard des Recollets
31400 Toulouse
05 34 41 18 09
www.le23architecture.com

le 23architecture

Parc Club du Millénaire - Bât 18

1025 Rue Henri Becquerel 34000 MONTPELLIER - Tel./Fax. : 0467138073

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros - R.C. VERSAILLES 490 676 293- SIRET 490 676 293 00023 - APE 7120 B

Siège social : 1 bis rue du Petit Clamart - Vélizy Plus Bât E - 78140 VÉLIZY VILLACOUBLAY - Téléphone : 01.40.83.75.75 - Télécopie : 01.46.30.39.62 - N° TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293

CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**



ADRESSE :
RUE BERTRAND CAUBET
31220 CAZERES

REFERENCES PARCELLE :
000 B 172

SURFACE TOTALE :
54 550 m²

Phase : PNO
**01 PLAN DE SITUATION
1/1500**

Projet :
REHABILITATION ET EXTENSION DU DOJO DE
CAZERES
Rue Bertrand Caubet
31220 CAZERES

Maître d'ouvrage :
MAIRIE DE CAZERES
Mairie de ville
Place de la mairie
31220 Cazères

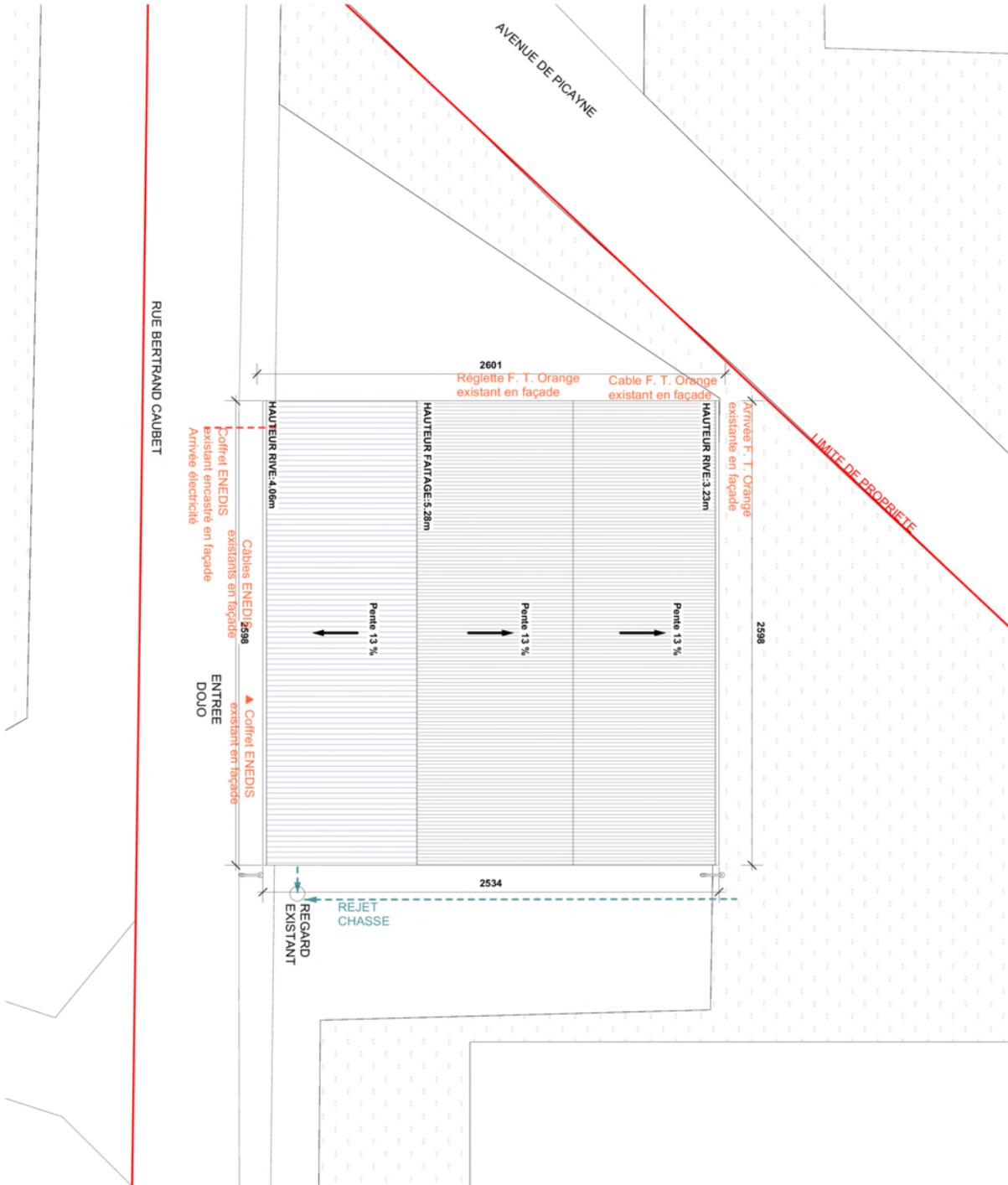
Architecte / maître d'œuvre :

Magali Allègre - David Stocco
le 23architecture
1 bis rue du Général de Gaulle
31100 Toulouse
05 34 41 18 09
www.le23architecture.com

Date :
15/01/2019

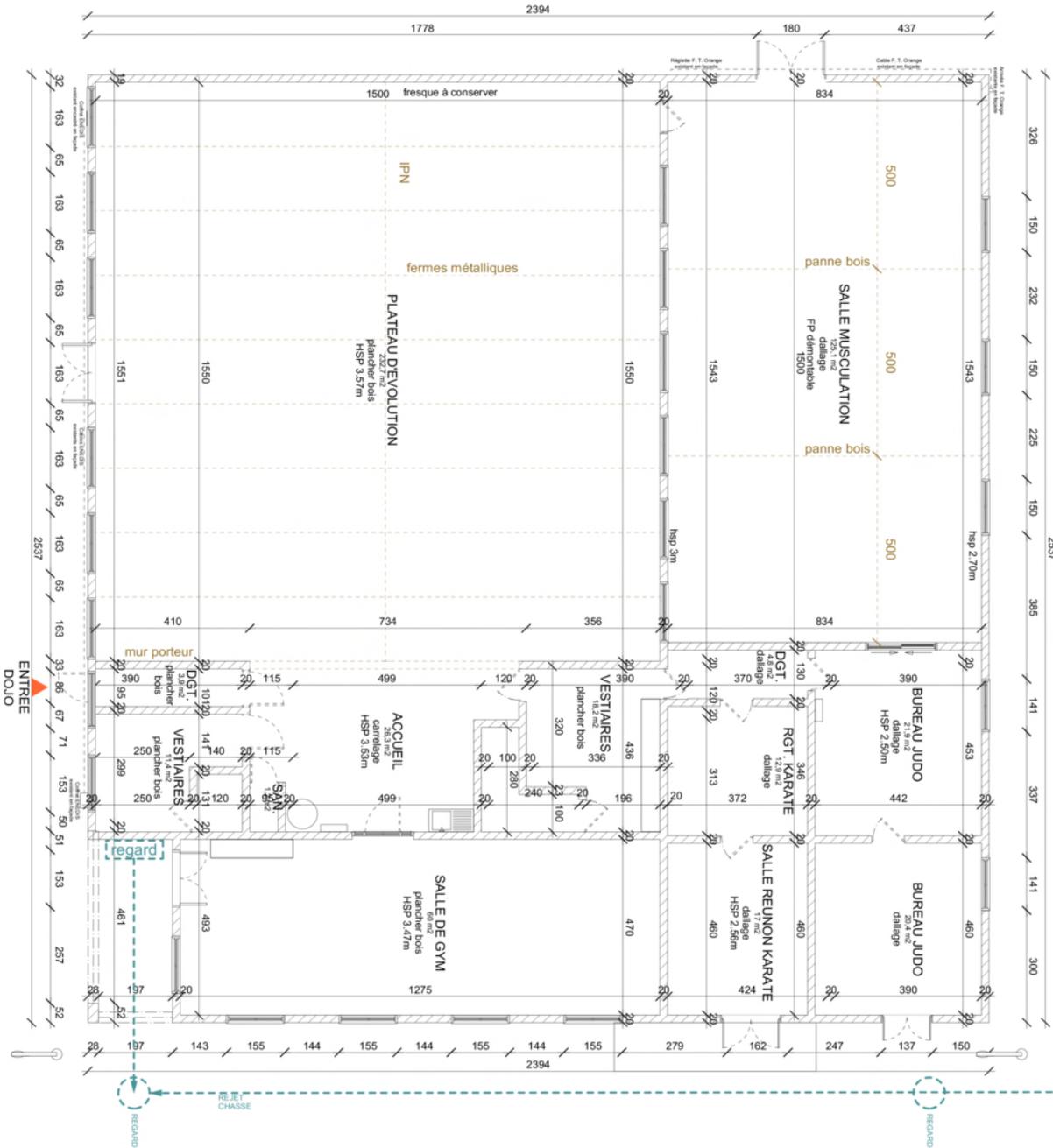


Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**



Phase : PRO	<p>02.1 EDL - PLAN DE MASSE 1/200</p>
<p>Projet : REHABILITATION ET EXTENSION DU DOJO DE CAZERES Rue Bertrand Caubet 31220 CAZERES</p>	
<p>Maître d'ouvrage : MAIRIE DE CAZERES Hôtel de ville Place de la mairie 31220 Cazerès</p>	<p>Architecte / maître d'œuvre : le 23architecture Magali Allègre - David STOCCO 1 bis rue de la République 31100 Toulouse 05 34 41 18 09 www.le23architecture.com</p>
Date	15/01/2019

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**



Phase : PHO
02.2 EDL - PLAN RDC
1/100

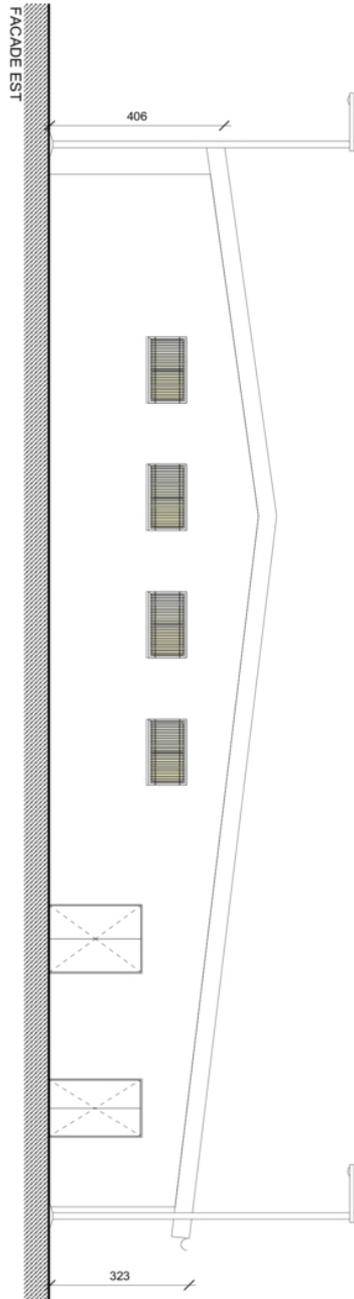
Projet :
REHABILITATION ET EXTENSION DU DOJO DE
CAZERES
Rue Bertrand Caubet
31220 CAZERES

Maître d'ouvrage :
MAIRIE DE CAZERES
Hôtel de ville
Place de la mairie
31220 Cazerès

Architecte / maître d'œuvre :
le 23architecture
Magali Allègre - David Stocco
R. Bevetière
111007 Toulouse
05 34 41 18 09
www.le23architecture.com

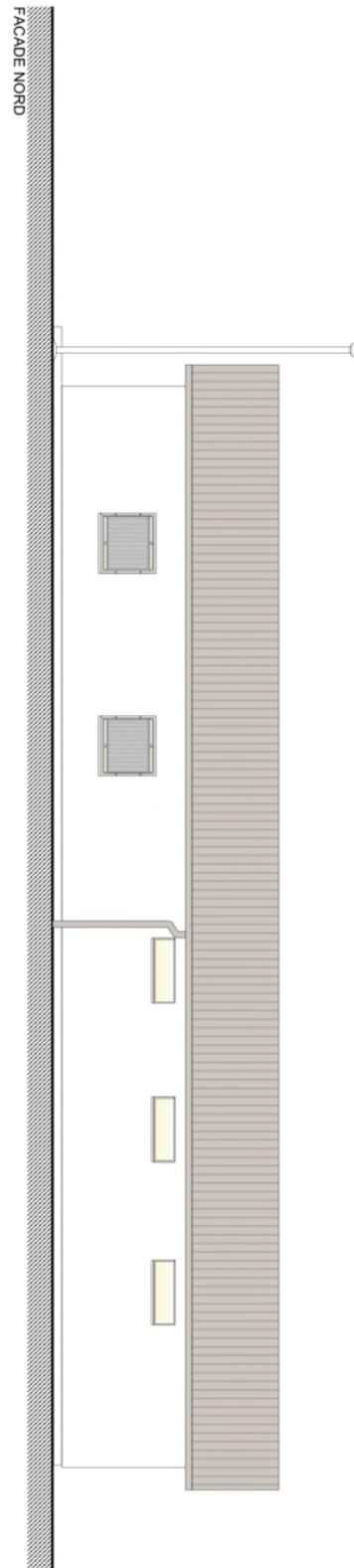
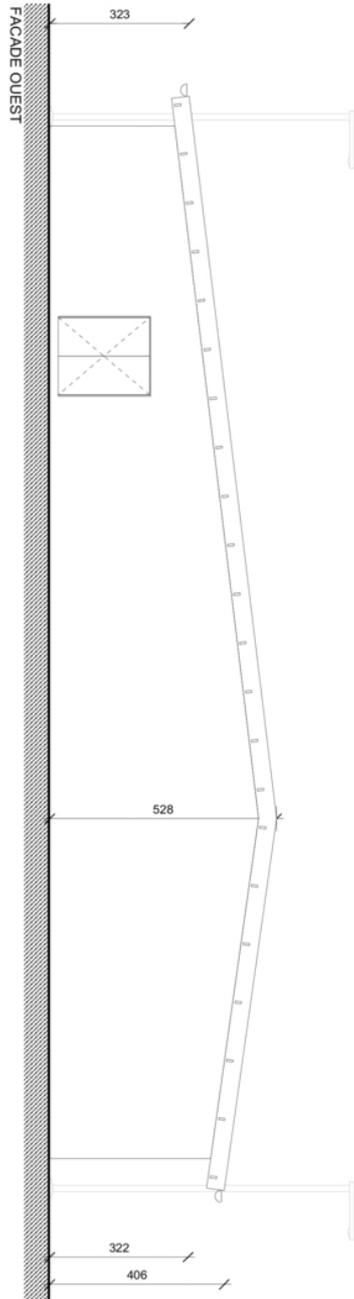
Date : 15/01/2019

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**



Phase : PRO
02.3 EDL - FACADES
1/100
Projet
REHABILITATION ET EXTENSION DU DOJO DE CAZERES Rue Bertrand Caubet 31220 CAZERES
Maitre d'ouvrage
MAIRIE DE CAZERES Hôtel de ville Place de la mairie 31220 Cazerès
Architecte / maître d'œuvre :
le 23architecture Magali Allègre - David Stocco 18 Boulevard de la République 31100 Toulouse 05 34 41 18 09 www.le23architecture.com
Date
15/01/2019

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

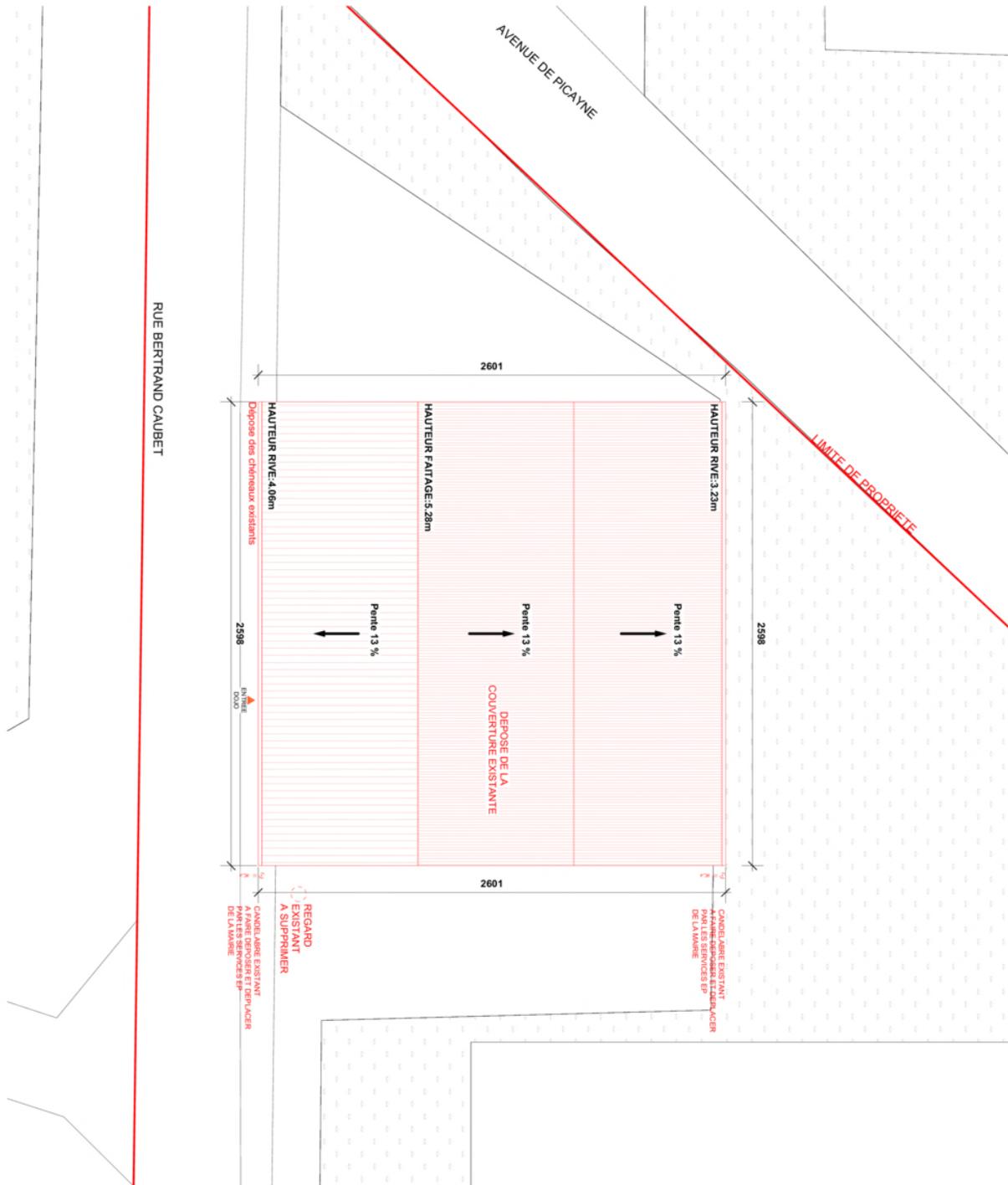


Phase : PRO
02.4 EDL - FACADES 1/100
Projet REHABILITATION ET EXTENSION DU DOJO DE CAZERES Rue Bertrand Caubet 31220 CAZERES
Maitre d'ouvrage MAIRIE DE CAZERES Mairie de ville Place de la mairie 31220 Cazerès
Architecte / maître d'œuvre : le 23architecture Magali Allègre - David Stocco le 23architecture 1116007 Toulouse 05 34 41 18 09 www.le23architecture.com
Date 15/01/2019

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

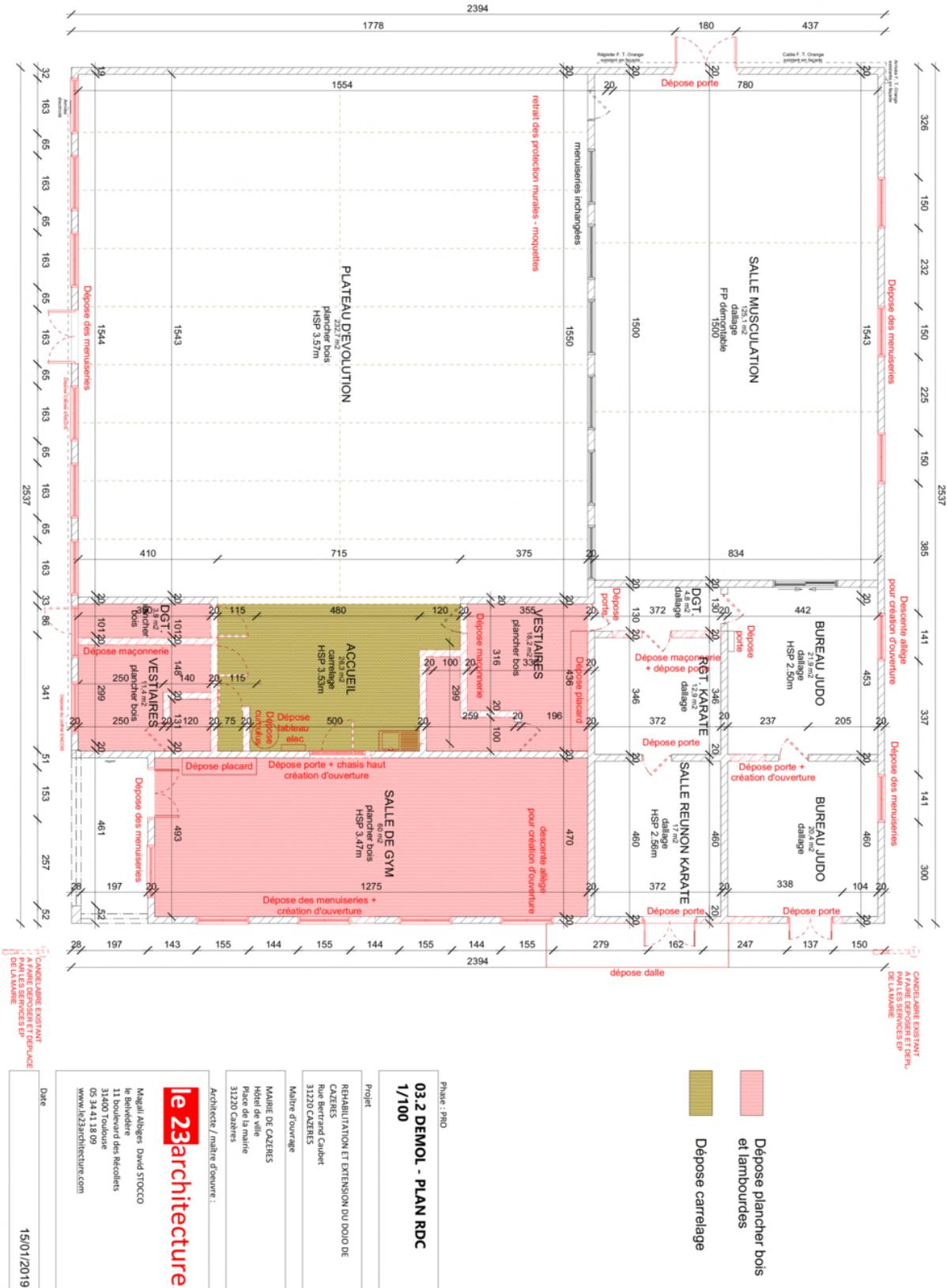
Phase : PRO
02.5 EDL - COUPE 1/...
Projet REHABILITATION ET EXTENSION DU DOJO DE CAZERES Rue Bertrand Caubet 31220 CAZERES
Maître d'ouvrage MAIRIE DE CAZERES Hôtel de ville Place de la mairie 31220 Cazères
Architecte / maître d'œuvre :  Magali Allègre - David Stocco le 23architecture 111007 Toulouse 05 34 41 18 09 www.le23architecture.com
Date 15/01/2019

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

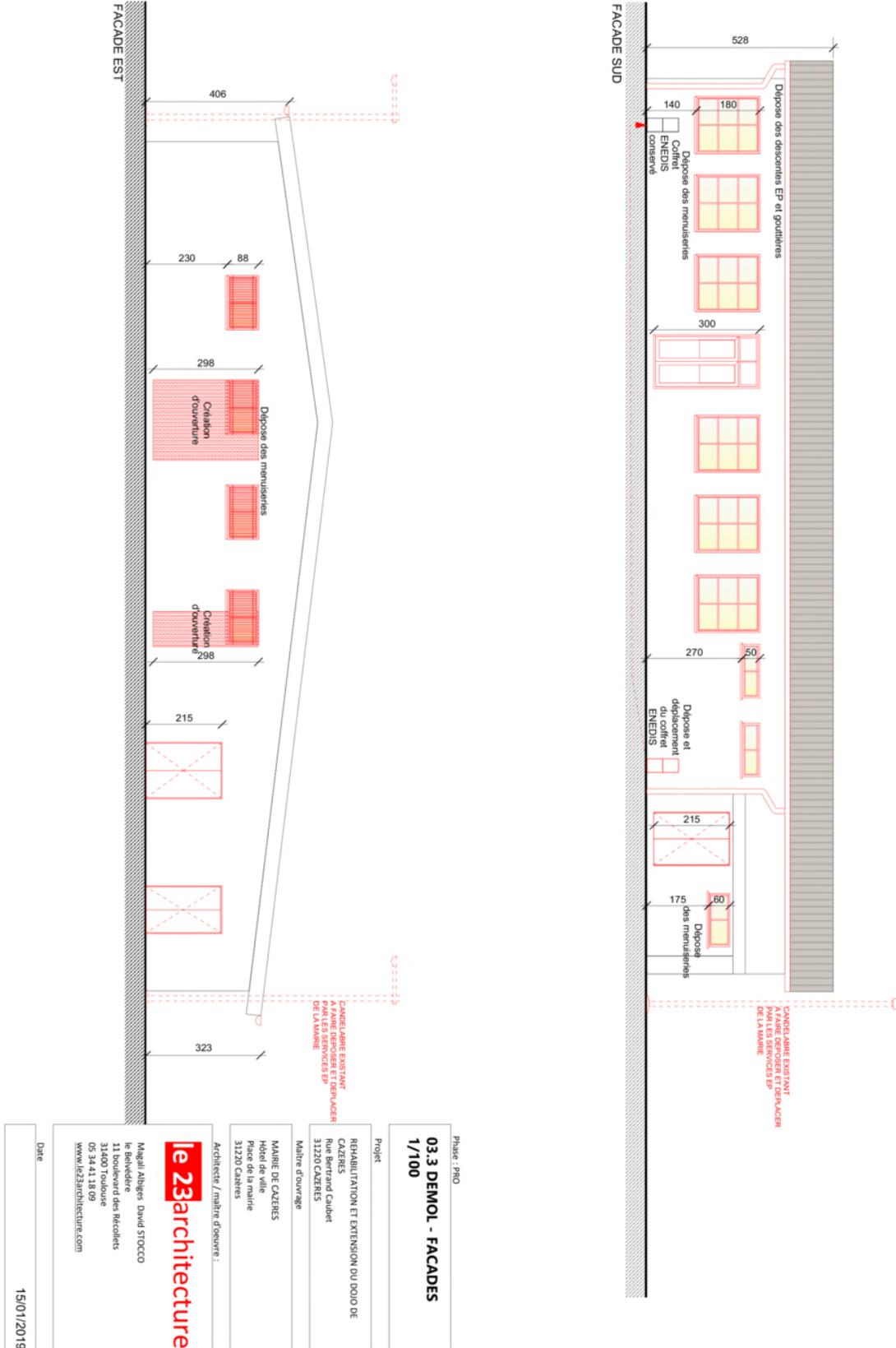


Phase : PRO	03.1 DEMOL - PLAN DE MASSE 1/200
Projet REHABILITATION ET EXTENSION DU DOJO DE CAZERES Rue Bertrand Caubet 31220 CAZERES	
Maitre d'ouvrage MAIRIE DE CAZERES Hôtel de ville Place de la mairie 31220 Cazerès	
Architecte / maître d'œuvre :  Magali Allègre - David Stocco le 23architecture 1 bis rue du Petit Clamart 31400 Toulouse 05 34 41 18 09 www.le23architecture.com	
Date	15/01/2019

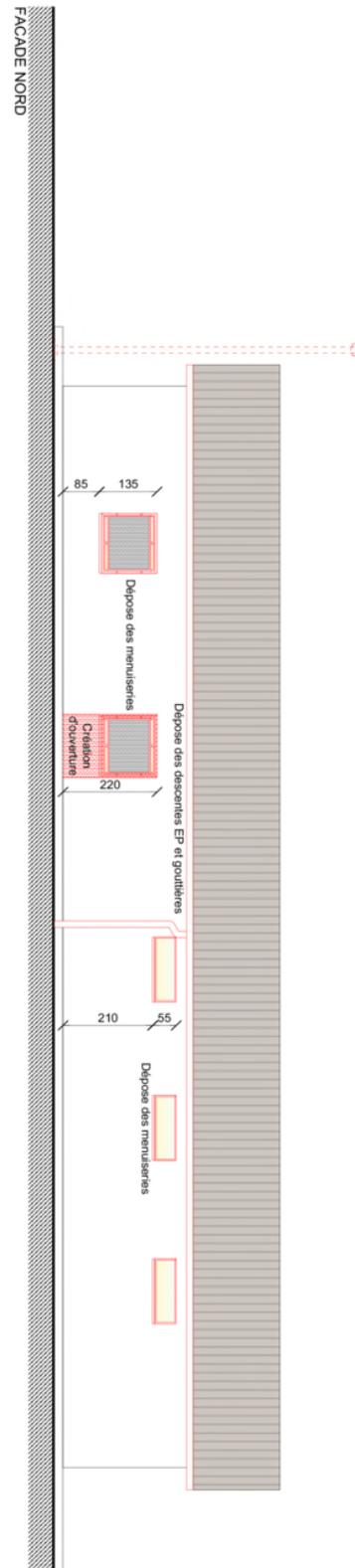
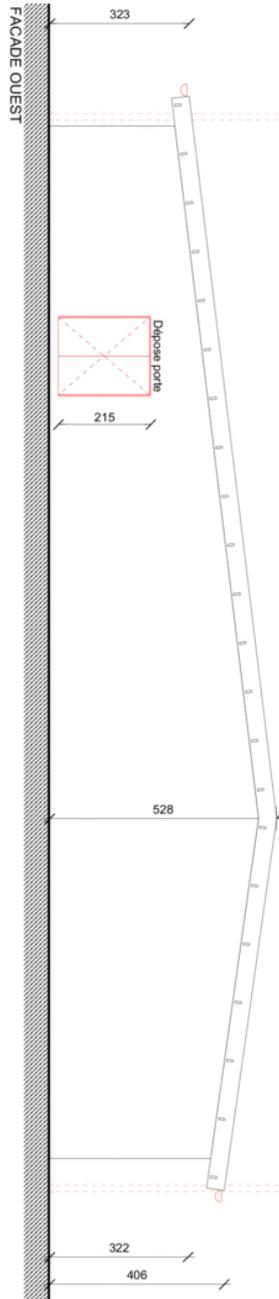
Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**



Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

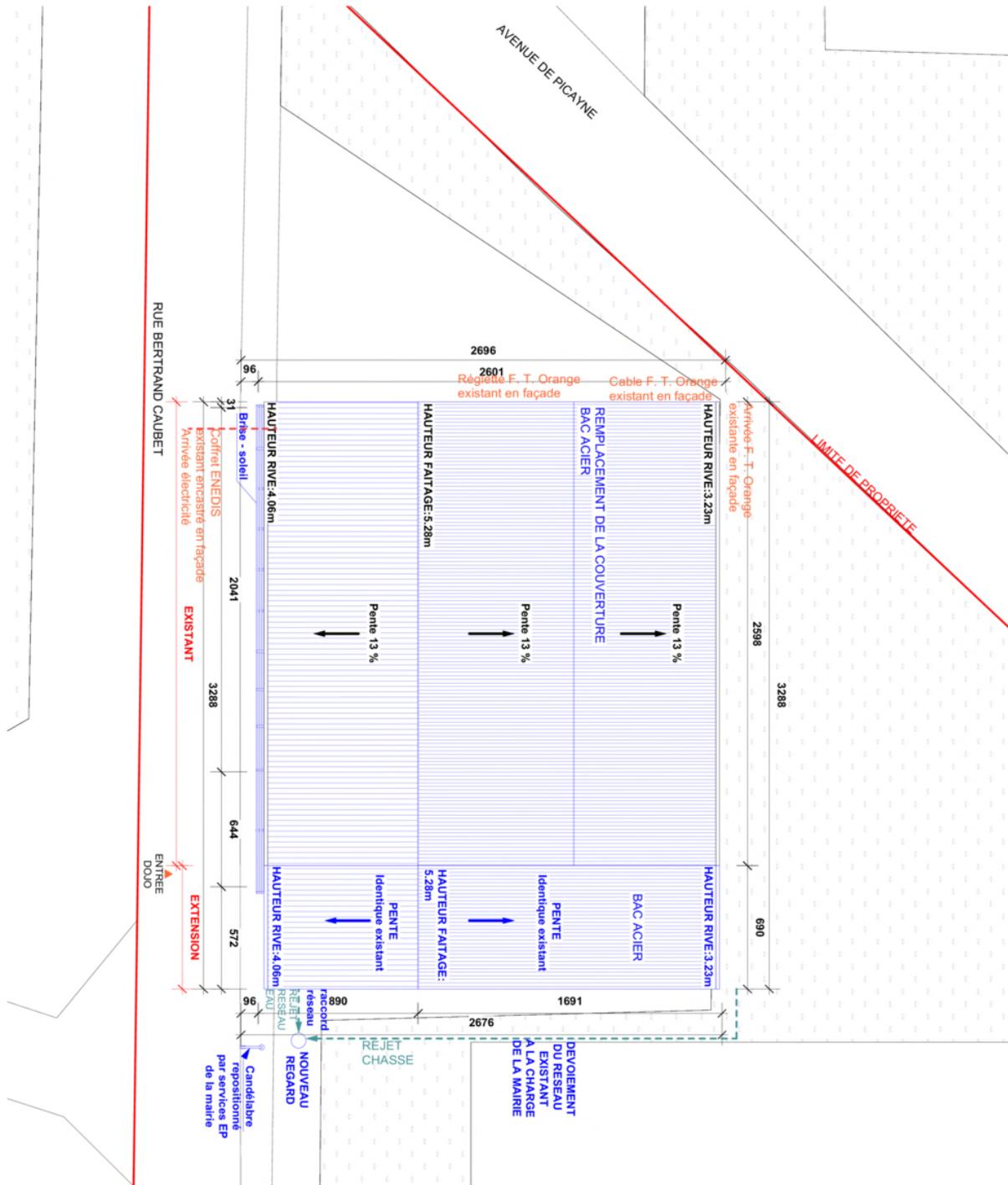


Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**



Phase : PRO
03.4 DEMOL - FACADES 1/100
Projet REHABILITATION ET EXTENSION DU DOJO DE CAZERES Rue Bertrand Caubet 31220 CAZERES
Maître d'ouvrage MAIRIE DE CAZERES Hôtel de ville Place de la mairie 31220 Cazerès
Architecte / maître d'œuvre : le 23architecture Magali Allègre - David Stocco le Berthelier 111007 Toulouse 05 34 41 18 09 www.le23architecture.com
Date 15/01/2019

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**



Phase : PRO

04.1 PRO - PLAN DE MASSE
1/200

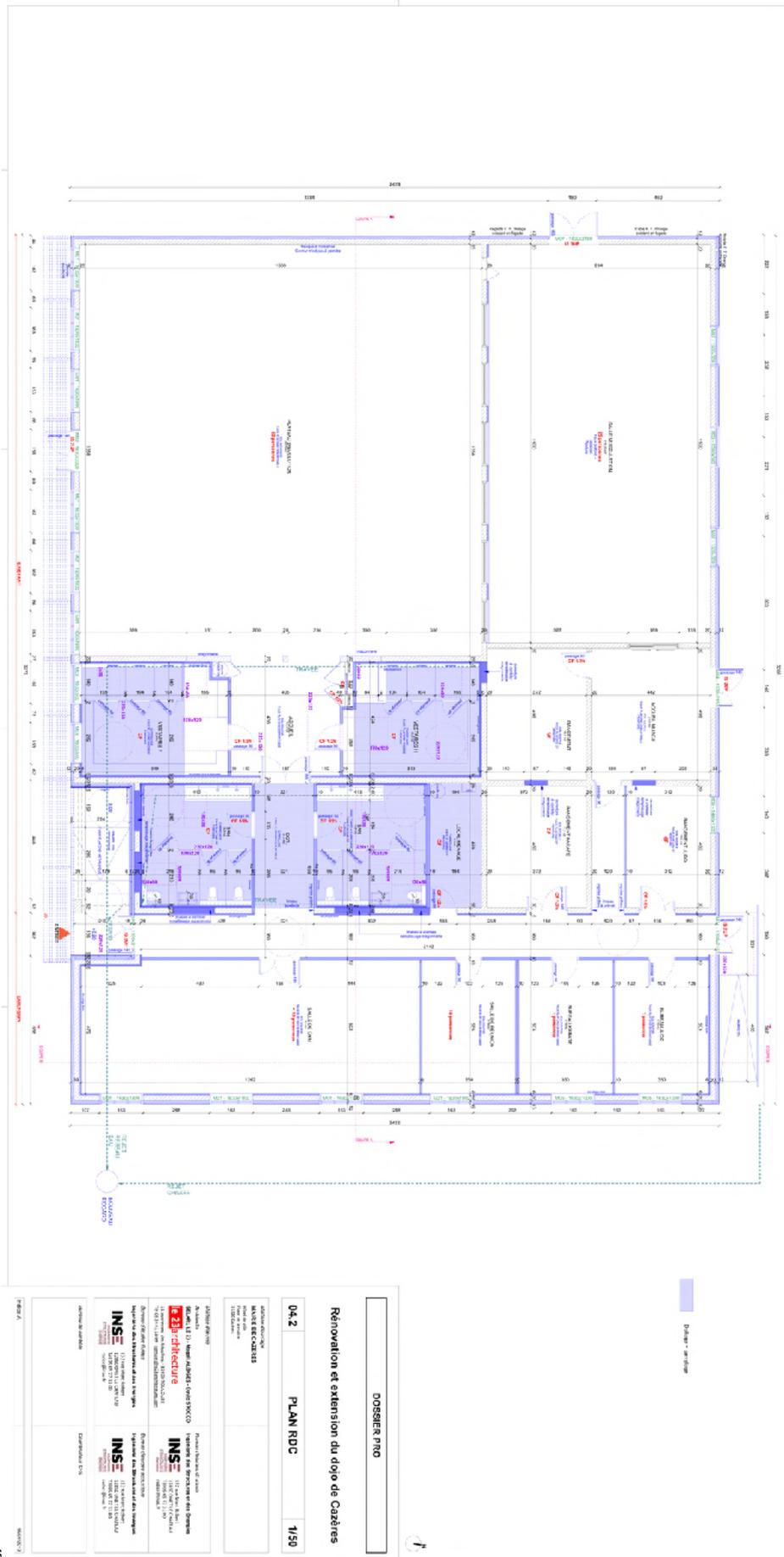
Projet :
REHABILITATION ET EXTENSION DU DOJO DE
CAZERES
Rue Bertrand Caubet
31220 CAZERES

Maitre d'ouvrage
MAIRIE DE CAZERES
Hôtel de ville
Place de la mairie
31220 Cazerès

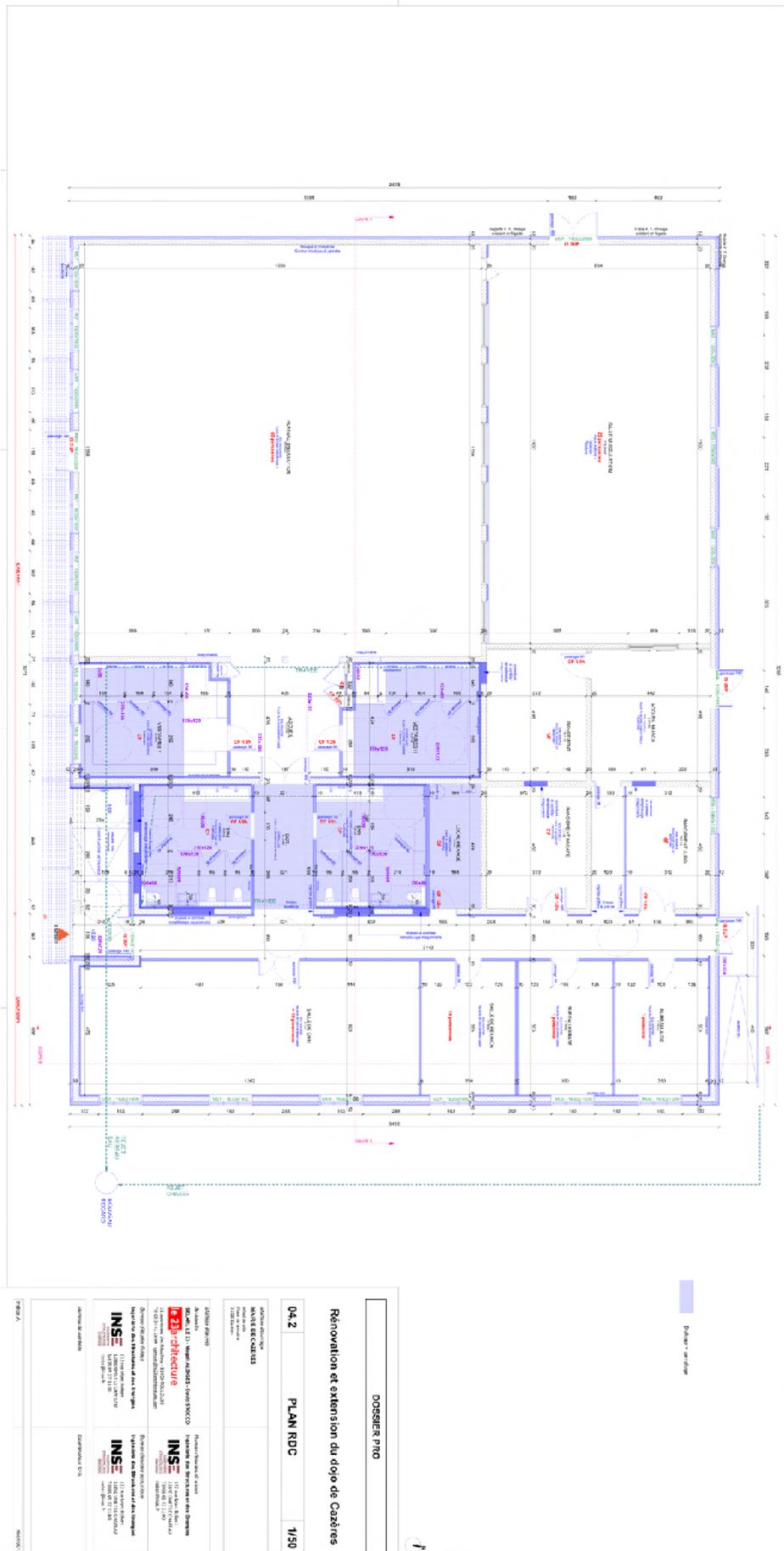
Architecte / maître d'œuvre :
le 23architecture
Magali Allègre - David Stocco
1 Boulevard
31100 Toulouse des Récollets
05 34 41 18 09
www.le23architecture.com

Date : 15/01/2019

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

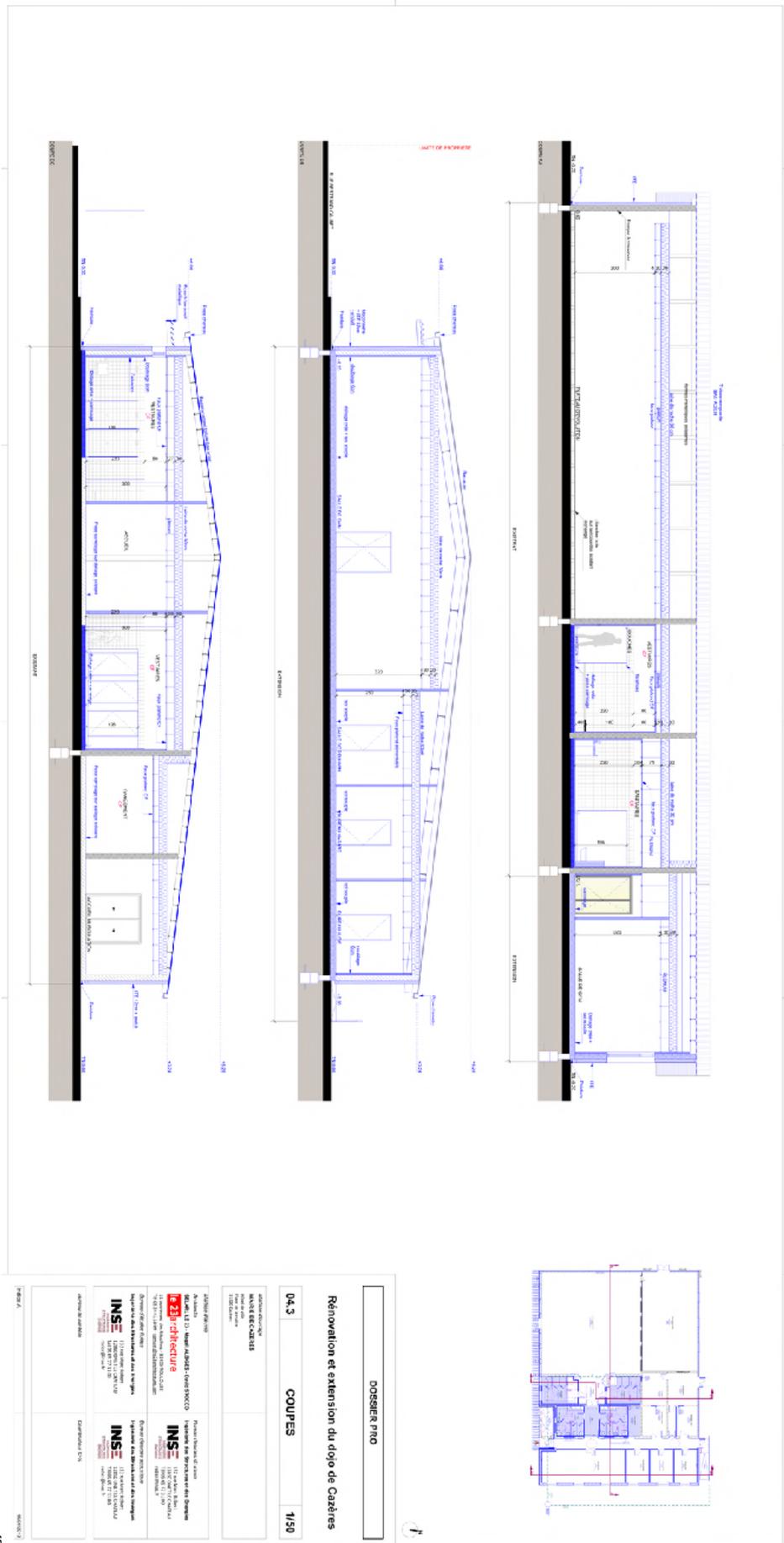


Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**



DOSSIER PRO			
Rénovation et extension du dojo de Cazères			
04.2	PLAN RDC		
	1/50		
<table border="0"> <tr> <td> INS Institut National de Santé et de Sécurité de l'Environnement et du Travail 120, rue de France 93170 La Plaine St-Denis France Tél : 01 41 41 41 41 Fax : 01 41 41 41 42 Email : info@inrs.fr www.inrs.fr </td> <td> INS Institut National de Santé et de Sécurité de l'Environnement et du Travail 120, rue de France 93170 La Plaine St-Denis France Tél : 01 41 41 41 41 Fax : 01 41 41 41 42 Email : info@inrs.fr www.inrs.fr </td> </tr> </table>		INS Institut National de Santé et de Sécurité de l'Environnement et du Travail 120, rue de France 93170 La Plaine St-Denis France Tél : 01 41 41 41 41 Fax : 01 41 41 41 42 Email : info@inrs.fr www.inrs.fr	INS Institut National de Santé et de Sécurité de l'Environnement et du Travail 120, rue de France 93170 La Plaine St-Denis France Tél : 01 41 41 41 41 Fax : 01 41 41 41 42 Email : info@inrs.fr www.inrs.fr
INS Institut National de Santé et de Sécurité de l'Environnement et du Travail 120, rue de France 93170 La Plaine St-Denis France Tél : 01 41 41 41 41 Fax : 01 41 41 41 42 Email : info@inrs.fr www.inrs.fr	INS Institut National de Santé et de Sécurité de l'Environnement et du Travail 120, rue de France 93170 La Plaine St-Denis France Tél : 01 41 41 41 41 Fax : 01 41 41 41 42 Email : info@inrs.fr www.inrs.fr		

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**



DOSSIER PRO

Rénovation et extension du dojo de Cazères

04.3 **COURSES** **1/50**

PROJET

CLIENT : M. BERTHIAUME
PROJET : Rénovation et extension du dojo de Cazères
DATE : 01/03/2019

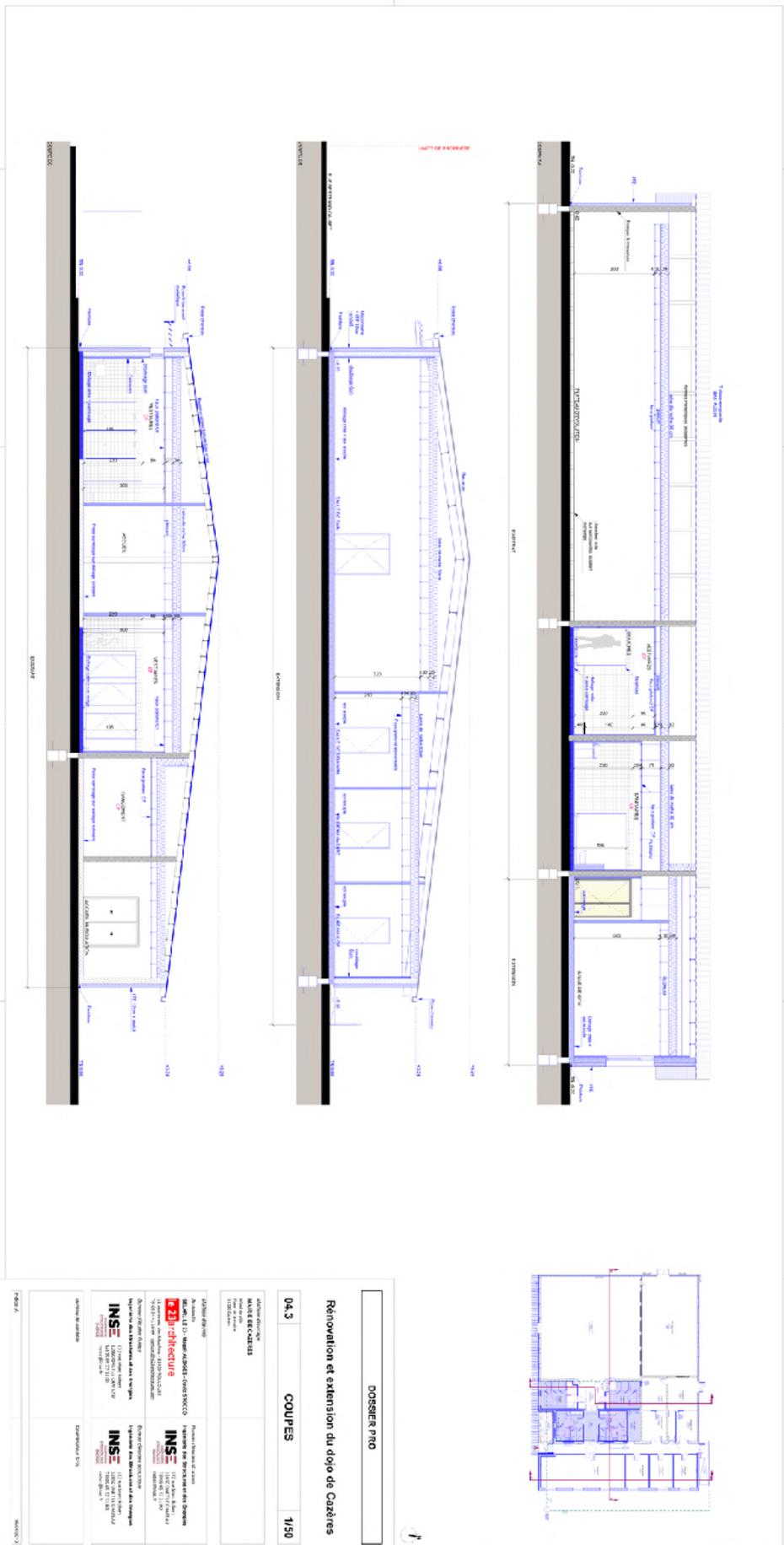
PROJET

PROJET : Rénovation et extension du dojo de Cazères
DATE : 01/03/2019

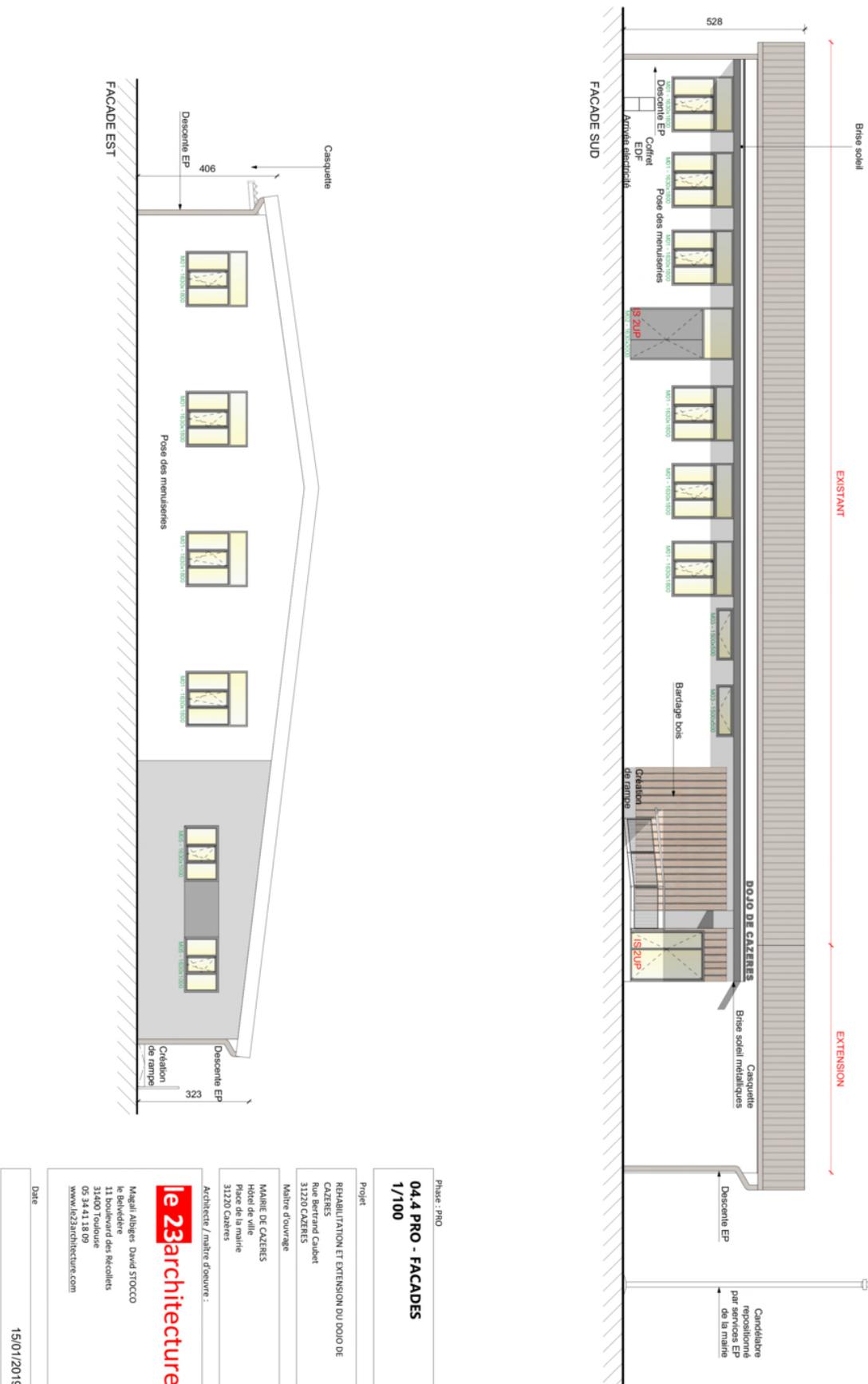
PROJET

PROJET : Rénovation et extension du dojo de Cazères
DATE : 01/03/2019

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**



Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**



Phase : PRO

04.4 PRO - FACADES
1/100

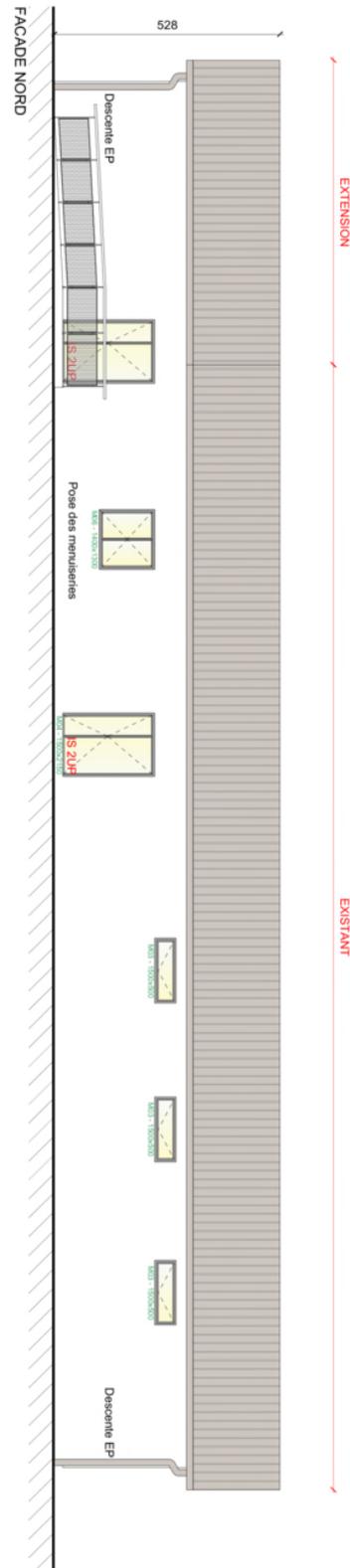
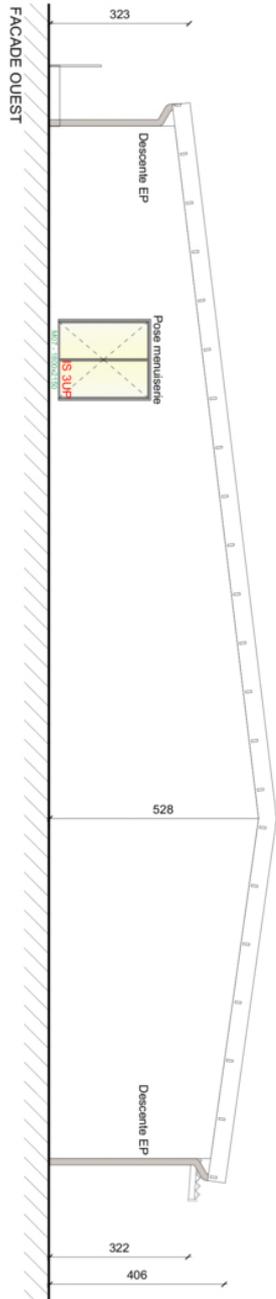
Projet :
REHABILITATION ET EXTENSION DU DOJO DE CAZERES
Rue Bertrand Caubet
31220 CAZERES

Maitre d'ouvrage :
MAIRIE DE CAZERES
Hôtel de ville
Place de la mairie
31220 Cazerès

Architecte / maître d'œuvre :
le 23architecture
Magali Allègre - David Stocco
le 23architecture
1316007 Toulouse
05 34 41 18 09
www.le23architecture.com

Date : 15/01/2019

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**



Phase : PRO

04.5 PRO - FACADES
1/100

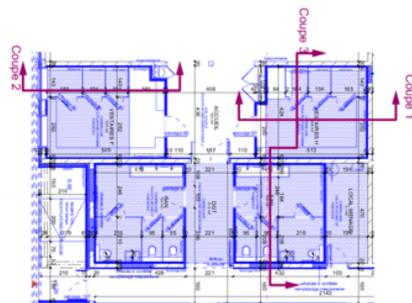
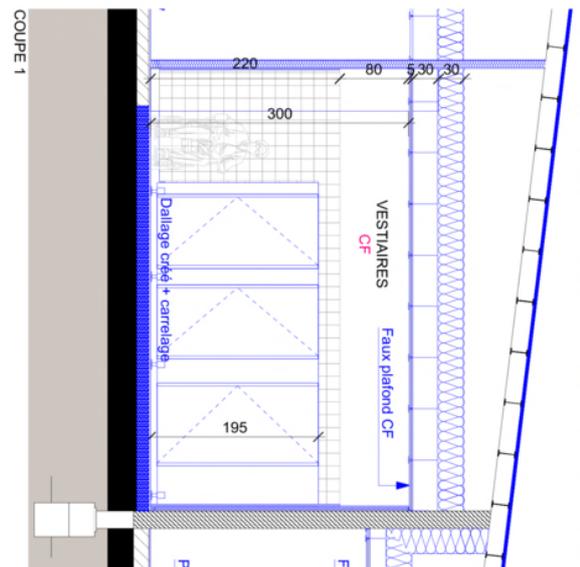
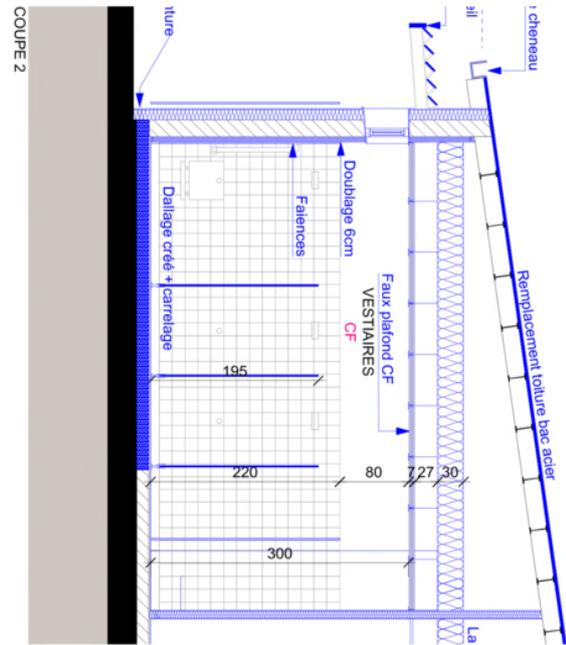
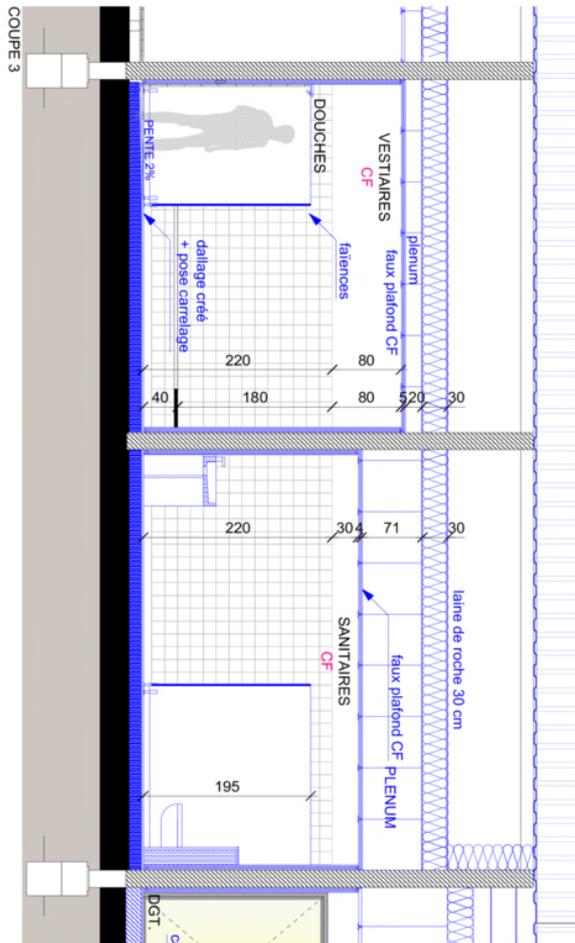
Projet :
REHABILITATION ET EXTENSION DU DOJO DE
CAZERES
Rue Bertrand Caubet
31220 CAZERES

Maître d'ouvrage :
MAIRIE DE CAZERES
Mairie de ville
Place de la mairie
31220 Cazerès

Architecte / maître d'œuvre :
le 23architecture
Magali Allègre - David Stocco
le 23architecture
1316007 Toulouse
05 34 41 18 09
www.le23architecture.com

Date : 15/01/2019

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**



Phase : PRO
05.1 PRO - DETAIL SANITAIRES
1/50

Projet :
REHABILITATION ET EXTENSION DU DOJO DE
CAZERES
Rue Bertrand Caubet
31220 CAZERES

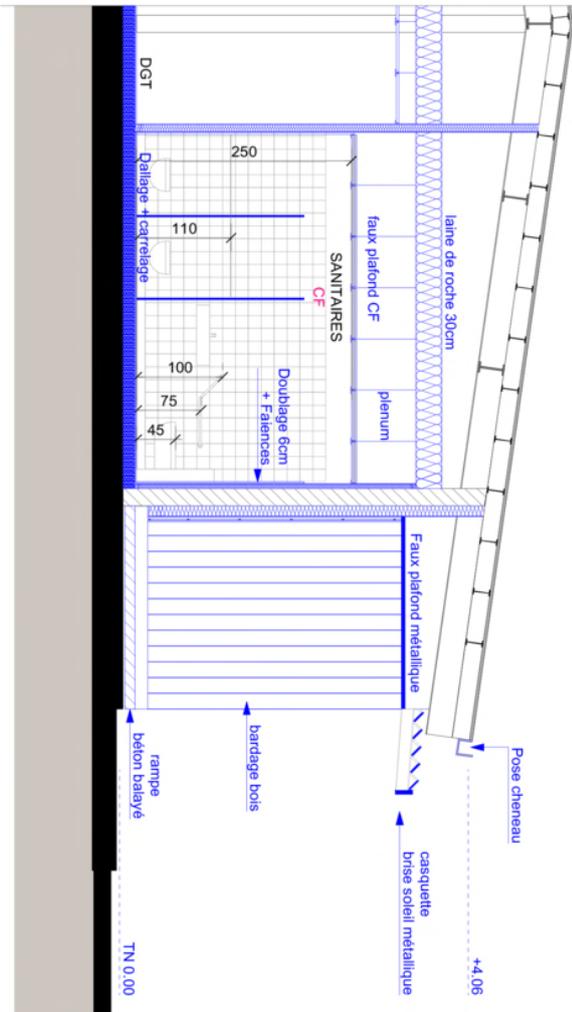
Maitre d'ouvrage :
MAIRIE DE CAZERES
Hôtel de ville
Place de la mairie
31220 Cazerès

Architecte / maître d'œuvre :
le 23architecture
Magali Allègre - David Stocco
R. Bechevère
116007 Toulouse
05 34 41 18 09
www.le23architecture.com

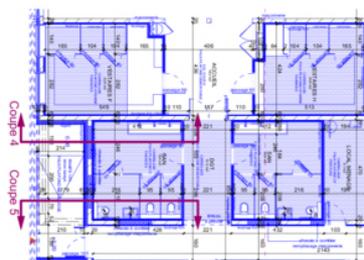
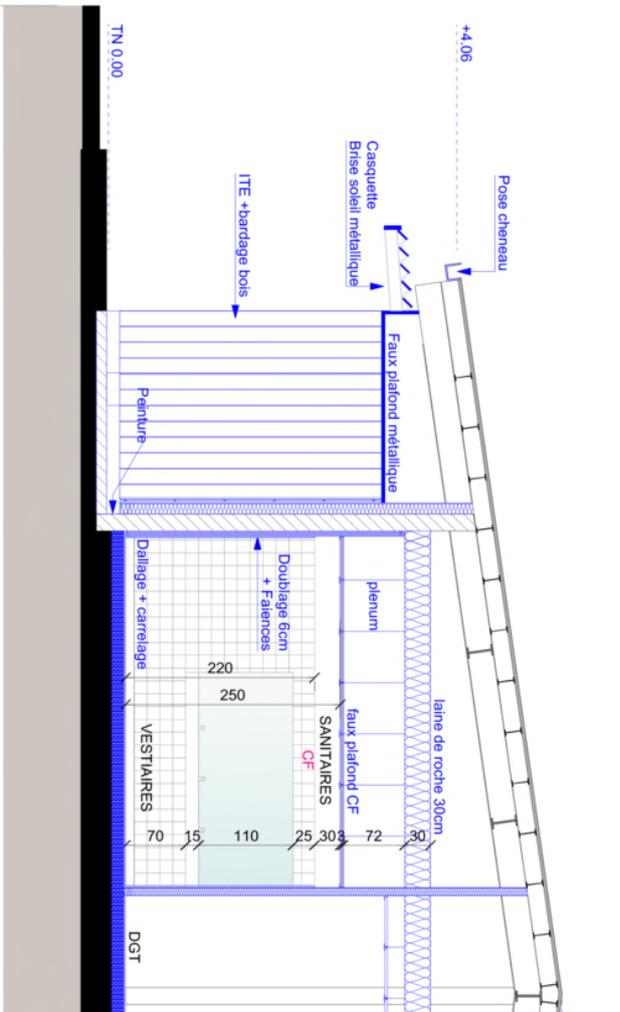
Date : 15/01/2019

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

COUPE 5



COUPE 4



Phase : PRO

05.2 PRO - DETAIL SANITAIRES
1/50

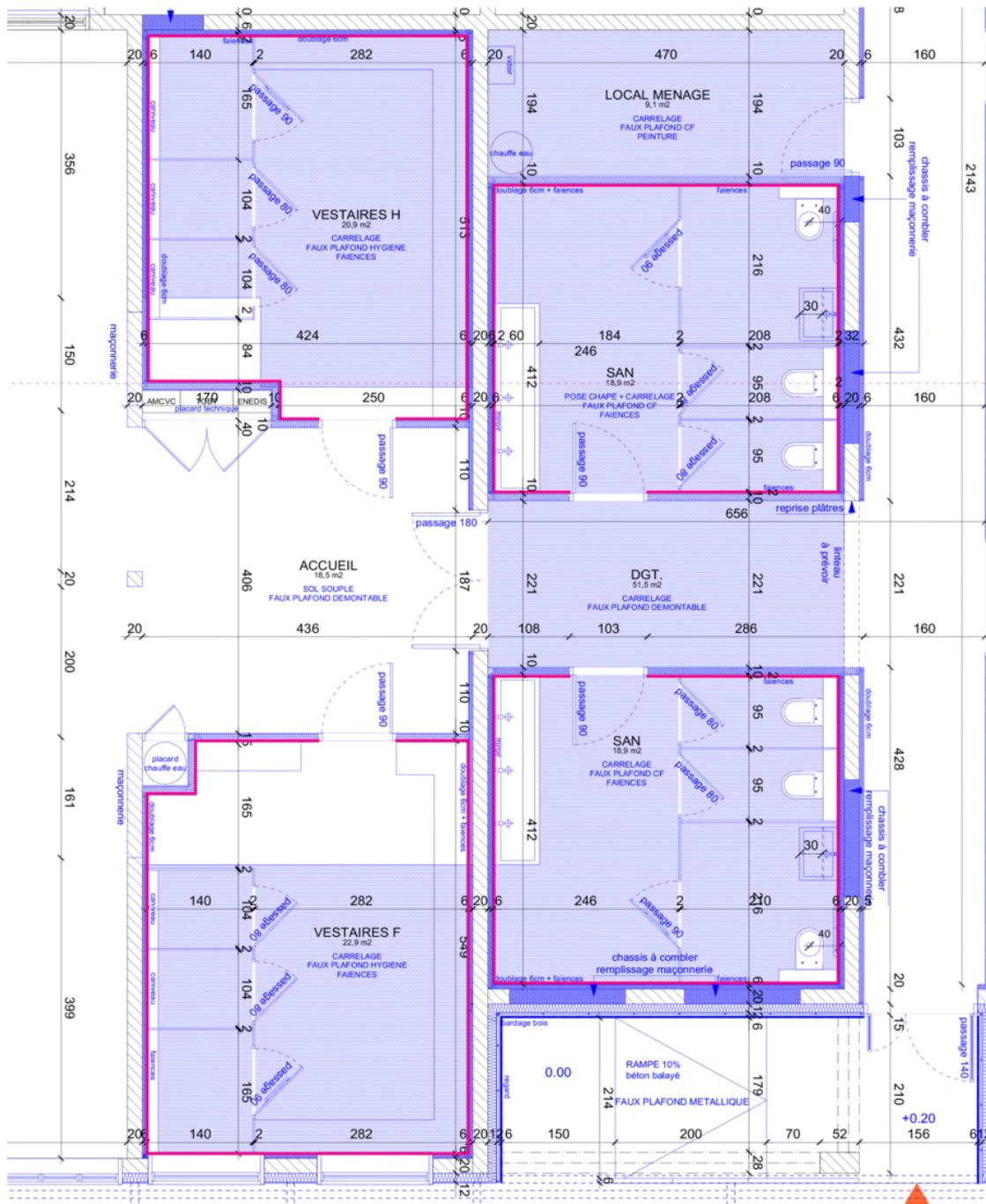
Projet :
REHABILITATION ET EXTENSION DU DOJO DE
CAZERES
Rue Bertrand Caubet
31220 CAZERES

Maitre d'ouvrage :
MAIRIE DE CAZERES
Hôtel de ville
Place de la mairie
31220 Cazerès

Architecte / maître d'œuvre :
le 23architecture
Magali Allègre - David Stocco
18 Boulevard
31100 Toulouse
05 34 41 18 09
www.le23architecture.com

Date : 15/01/2019

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**



LEGENDE
— Faïences

Phase : PRO
05.3 PLAN DE REPERAGE DES FAÏENCES
1/50

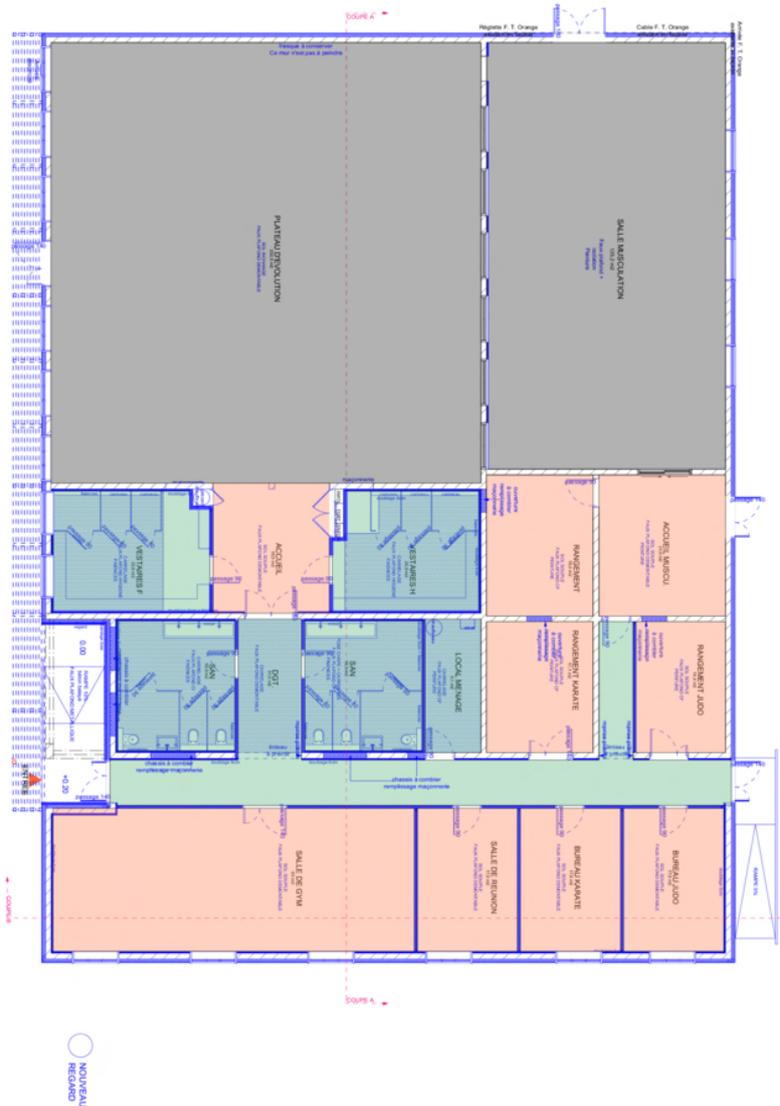
Projet :
REHABILITATION ET EXTENSION DU DOJO DE CAZERES
Rue Bertrand Caubet
31220 CAZERES

Maitre d'ouvrage :
MAIRIE DE CAZERES
Hôtel de ville
Place de la mairie
31220 Cazerès

Architecte / maître d'œuvre :
le 23architecture
Magali Allègre - David STOCCO
R. Bevetière
111007 Toulouse Nord des Recoltes
05 34 41 18 09
www.le23architecture.com

Date : 15/01/2019

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**



○ NOUVEAU
● RECARDÉ

LEGENDE

- Sol souple
- Carrelage
- Sol inchangé

Phase : PHO

**05.4 PLAN DE REPERAGE DES
SOLS
1/150**

Projet
REHABILITATION ET EXTENSION DU DOJO DE
CAZERES
Rue Bertrand Caubet
31220 CAZERES

Maître d'ouvrage
MAIRIE DE CAZERES
Hôtel de ville
Place de la mairie
31220 Cazerès

Architecte / maître d'œuvre :

Maggiù Aléges David STOCCO
le 23architecture
1 Boulevard des Récollets
31007 Toulouse
05 34 41 18 09
www.le23architecture.com

Date
15/01/2019

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**



NOUVEAU RECADRE

LEGENDE

- Faux plafond démontable
- Faux plafond hygiène CF
- Faux plafond CF

Phase : PRO
05.5 PLAN DE REPERAGE DES SOLS
1/150

Projet
REHABILITATION ET EXTENSION DU DOJO DE CAZERES
Rue Bertrand Caubet
31220 CAZERES

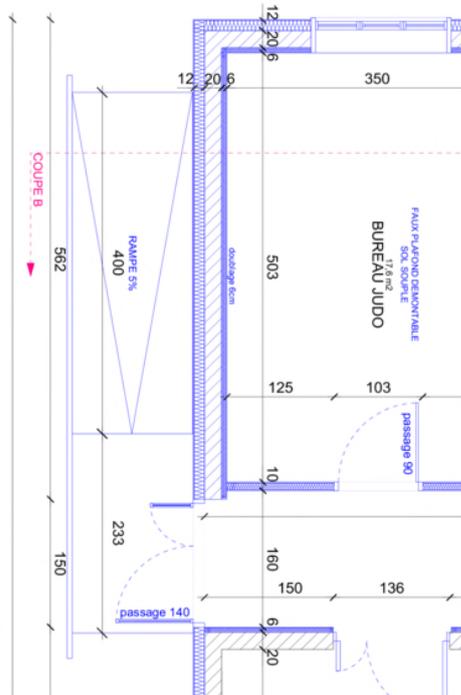
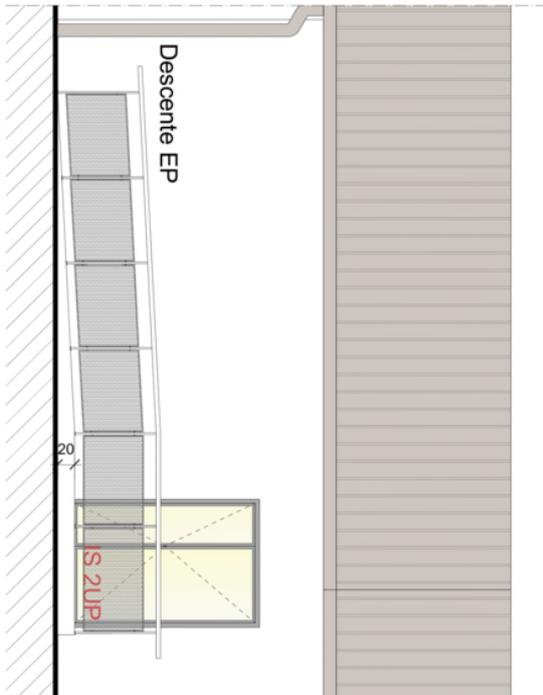
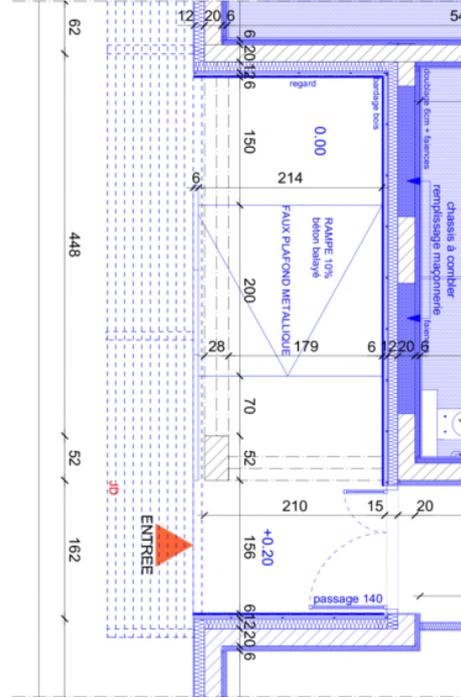
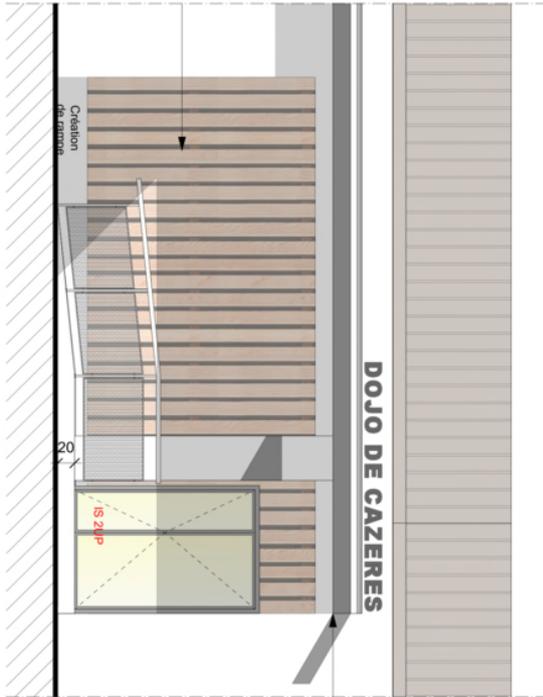
Maître d'ouvrage
MAIRIE DE CAZERES
Hôtel de ville
Place de la mairie
31220 Cazerès

Architecte / maître d'œuvre :

Maggali Allègre - David STOCCO
le 23 architecture
1 Boulevard des Récollets
31007 Toulouse
05 34 41 18 09
www.le23architecture.com

Date
15/01/2019

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**



Phase : PRO
05.6 DETAIL RAMPES
1/50

Projet :
REHABILITATION ET EXTENSION DU DOJO DE
CAZERES
Rue Bertrand Caubet
31220 CAZERES

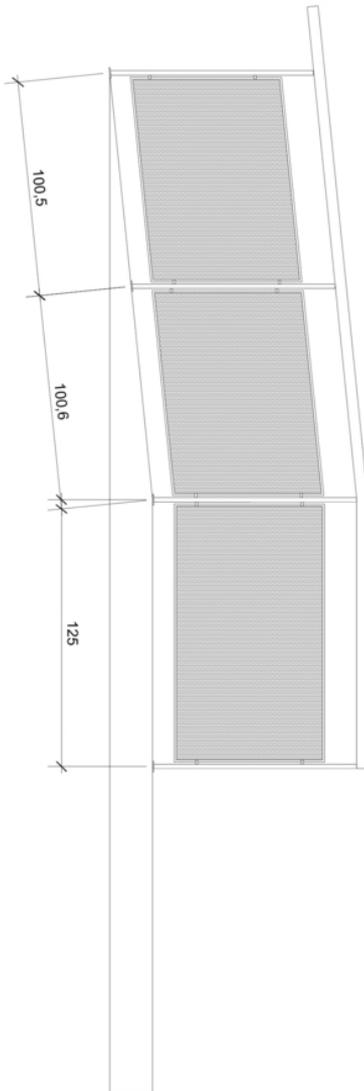
Maitre d'ouvrage :
MAIRIE DE CAZERES
Hôtel de ville
Place de la mairie
31220 Cazerès

Architecte / maître d'œuvre :
le 23architecture
Magali Allègre - David Stocco
le 23architecture
11 rue de la République
31400 Toulouse
05 34 41 18 09
www.le23architecture.com

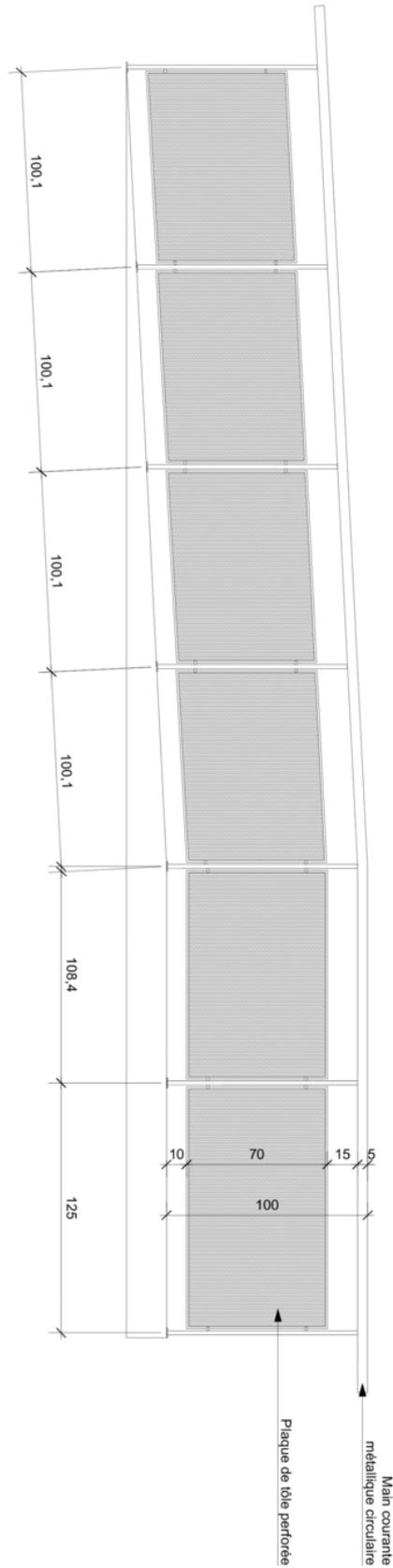
Date : 15/01/2019

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

GARDE CORPS FACCADE SUD



GARDE CORPS FACCADE NORD



Phase : PRO

**05.7 DETAIL GARDE CORPS
1/20**

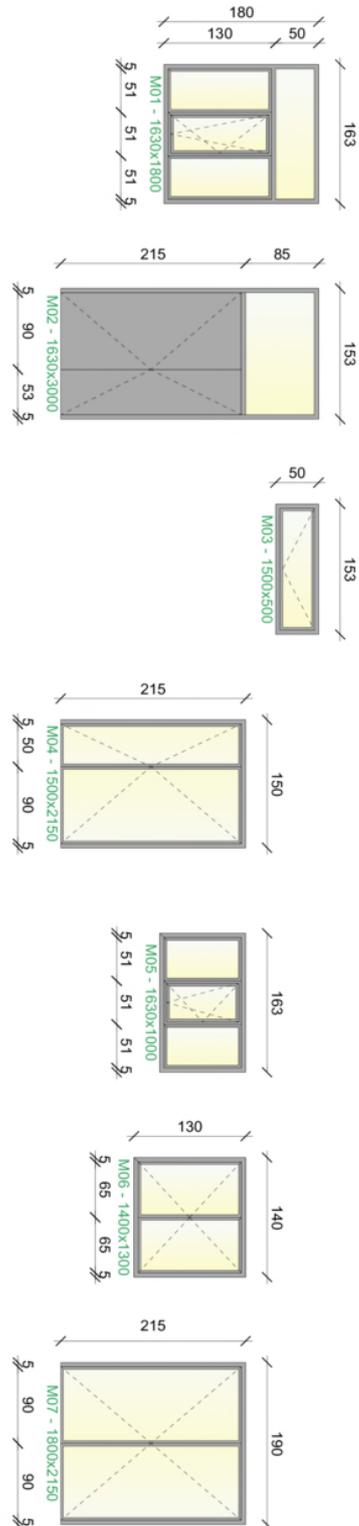
Projet :
REHABILITATION ET EXTENSION DU DOJO DE
CAZERES
Rue Bertrand Caubet
31220 CAZERES

Maitre d'ouvrage :
MAIRIE DE CAZERES
Hôtel de ville
Place de la mairie
31220 Cazerès

Architecte / maître d'œuvre :
le 23architecture
Magali Allègre - David Stocco
18 Boulevard
31007 Toulouse
05 34 41 18 09
www.le23architecture.com

Date : 15/01/2019

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**



Phase : PRO

**05 DETAIL MENUISERIES
1/50**

<p>Projet REHABILITATION ET EXTENSION DU DOJO DE CAZERES Rue Bertrand Caubet 31220 CAZERES</p>	<p>Maître d'ouvrage MAIRIE DE CAZERES Hôtel de ville Place de la mairie 31220 Cazerès</p>	<p>Architecte / maître d'œuvre : le 23architecture Magali Allègre - David STOCCO le 23architecture 111007 Toulouse 05 34 41 18 09 www.le23architecture.com</p>	<p>Date 15/01/2019</p>
--	---	---	----------------------------

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

ANNEXE 7 - ATTESTATION D'ASSURANCE

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**



ASSQCI1

ATTESTATION D'ASSURANCE

MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES / MMA IARD

Atteste que le souscripteur désigné ci-dessous : **QUALICONSULT IMMOBILIER** (490 676 293 RCS Paris) VELIZY PLUS – Bâtiment E – 1bis, rue du Petit Clamart 78140 VELIZY VILLACOUBLAY

Est titulaire du contrat de **RESPONSABILITE CIVILE n°127106241** destiné à garantir les conséquences pécuniaires des fautes, erreurs, omissions qui pourraient être commises dans l'exercice des missions confiées en qualité de **diagnostiqueurs immobiliers**.

Les missions :

- Diagnostic amiante et hydrocarbures aromatiques polycycliques avant travaux ou démolition,
- Diagnostics amiante avant-vente,
- Dossier technique amiante,
- Diagnostic gaz,
- Diagnostic termites,
- Exposition au plomb (CREP),
- Risques naturels et technologiques,
- Diagnostic de performance énergétique,
- Diagnostic légionellose,
- Diagnostic radon,
- Etat des lieux,
- Prêt conventionné : normes d'habitabilité, prêt à taux zéro,
- Contrôle périodique amiante,
- Etat parasitaire,
- Loi Carrez,
- Diagnostic Métrage Habitable Loi Boutin,
- Etat de l'installation électrique intérieure,
- Millièmes/Tantièmes,
- Diagnostic technique SRU,
- Recherche de plomb dans l'eau,
- Recherche de plomb avant travaux,
- Etat descriptif relatif à la décence et la performance technique du logement (loi Scellier),
- Assainissement autonome et privatif,
- Diagnostic conformité piscine,
- Diagnostic gestion des déchets issus de démolition,
- Assistance dans l'évaluation des risques professionnels pour la santé et la sécurité des travailleurs (décret 2001-1016 du 5 nov. 2001) : document unique
- Repérage des matériaux contenant des Fibres Céramiques Réfractaires,
- Mesure d'empoussièrément

Les sommes assurées :

- RC Exploitation : 8.000.000 € tous dommages confondus par sinistre
- RC Professionnelle : 2.000.000 € tous dommages confondus par sinistre et par année

La présente attestation est délivrée pour valoir ce que de droit pour la période du **1^{er} janvier au 31 décembre 2019**. Elle ne peut engager la compagnie au-delà des clauses, limites et conditions de la police à laquelle elle se réfère, notamment en cas de suspension et de résiliation.

Fait à Paris, le : 11/12/2018



MMA IARD SA
RCS Le Mans 440 048 882
Siège Social : 14 bd Marie et Alexandre Oyon
72030 LE MANS CEDEX 9

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**

ANNEXE 8 - ATTESTATION DE CERTIFICATION

Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**



E20 - V15 du 26/08/2017

- CERTIFICAT DE COMPÉTENCES -

Diagnostics Techniques Immobiliers

La certification de compétences de personnes physiques est attribuée
par GINGER CATED à :

BLAISE Frédéric sous le numéro 1596

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics suivantes :

	Intitulé du type de diagnostic technique immobilier	Date d'effet	Date d'expiration	
C	AMIANTE	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention	01/07/2017	25/09/2021
C	AMIANTE MENTION	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A, B et C et évaluations périodiques de l'état de conservation, pour tous types de bâtiments - Examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement	05/07/2017	25/09/2021

Légende: C=Certification - R=Recertification

Ref: 17159687GC2017

Le lundi 31/07/2017

Le Directeur Ginger Cated
Michel KHATIB




Immeuble bâti concerné : **DOJO - RUE BERTRAND CAUBET - 31220 CAZERES**



Certificat de compétences Diagnosticueur Immobilier

N° CPDI4586 Version 002

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur BLAISE Frédéric

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

DPE tout type de bâtiments	Diagnostic de performance énergétique avec mention : DPE tout type de bâtiment Date d'effet : 19/10/2017 - Date d'expiration : 18/10/2022
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel Date d'effet : 19/10/2017 - Date d'expiration : 18/10/2022
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 20/12/2017 - Date d'expiration : 19/12/2022
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine Date d'effet : 20/12/2017 - Date d'expiration : 19/12/2022

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 21/12/2017.

* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.

**Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C. Les examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'inoculation par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travail dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attribution de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 5 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.

I.Cert
Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnosticueur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc EDONIA - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire

cofrac
ACCREDITATION
N° 4-0522
PORTÉE
CERTIFICATION
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

CPE DI FR 11 rev13

QUALICONSULT IMMOBILIER - RCS PARIS 490 676 293

Parc Club du Millénaire - Bât 18

1025 Rue Henri Becquerel 34000 MONTPELLIER - Tel./Fax. : 0467138073

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros - R.C. VERSAILLES 490 676 293- SIRET 490 676 293 00023 - APE 7120 B

Siège social : 1 bis rue du Petit Clamart - Vélizy Plus Bât E - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY - Téléphone : 01.40.83.75.75 - Télécopie : 01.46.30.39.62 - N° TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293

CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE